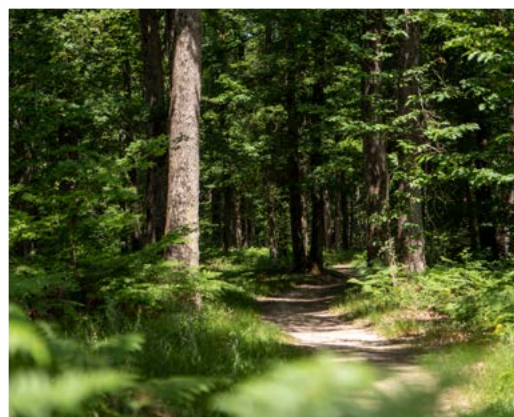


RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

HAUT
POITOU
Communauté de Communes



Sommaire

• Préambule	p. 4
PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	p. 5
• Le territoire du Haut-Poitou	
• Les organes	
• Les compétences communautaires	
MOYENS GÉNÉRAUX	p. 11
• Finances - Politiques contractuelles	p. 12
• Ressources Humaines	p. 17
• Juridique et commande publique	p. 20
• Informatique - Réseau - Télécom	p. 23
• Logistique et manifestations	p. 26
• Garage	p. 28
• Communication	p. 31
SERVICES À LA POPULATION	p. 33
• Petite Enfance	p. 34
• Enfance - Jeunesse	p. 38
• Périscolaire	p. 44
• Solidarité - Santé	p. 47
• Sport	p. 53
• Culture	p. 56
ATTRACTIVITÉ	p. 59
• Économie - Numérique	p. 60
• Agriculture	p. 63
• Tourisme	p. 65
• Développement Durable	p. 70
• Urbanisme et planification	p. 74
SERVICES TECHNIQUES	p. 79
• Bâtiments	p. 80
Focus sur le Service CEP	p. 86
• Voirie - Espaces Publics	p. 89
• Gestion et Valorisation des déchets	p. 94
ANNEXES	p. 99
• Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés	p. 101
• Comptes Administratifs	p. 143

Communauté de Communes du Haut-Poitou

PRÉAMBULE

La Communauté de Communes du Haut-Poitou réalise ce rapport d'activité afin de retracer l'ensemble des actions réalisées dans le champ de ses compétences, conformément aux dispositions légales applicables en la matière.

En effet, la réalisation de ce document répond à l'obligation légale posée par l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipulant que le Président doit adresser annuellement aux Maires des Communes membres de l'EPCI, un rapport d'activité.

L'article L.5211-39 est rédigé comme suit :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

De plus, l'article D.2224-2 du CGCT prévoit que l'EPCI compétent en matière de prévention et de gestion des déchets établit un rapport sur le prix et la qualité de ce service. Ce rapport est intégré au rapport annuel d'activité.

EN CHIFFRES



27 Communes



41 814 habitants*

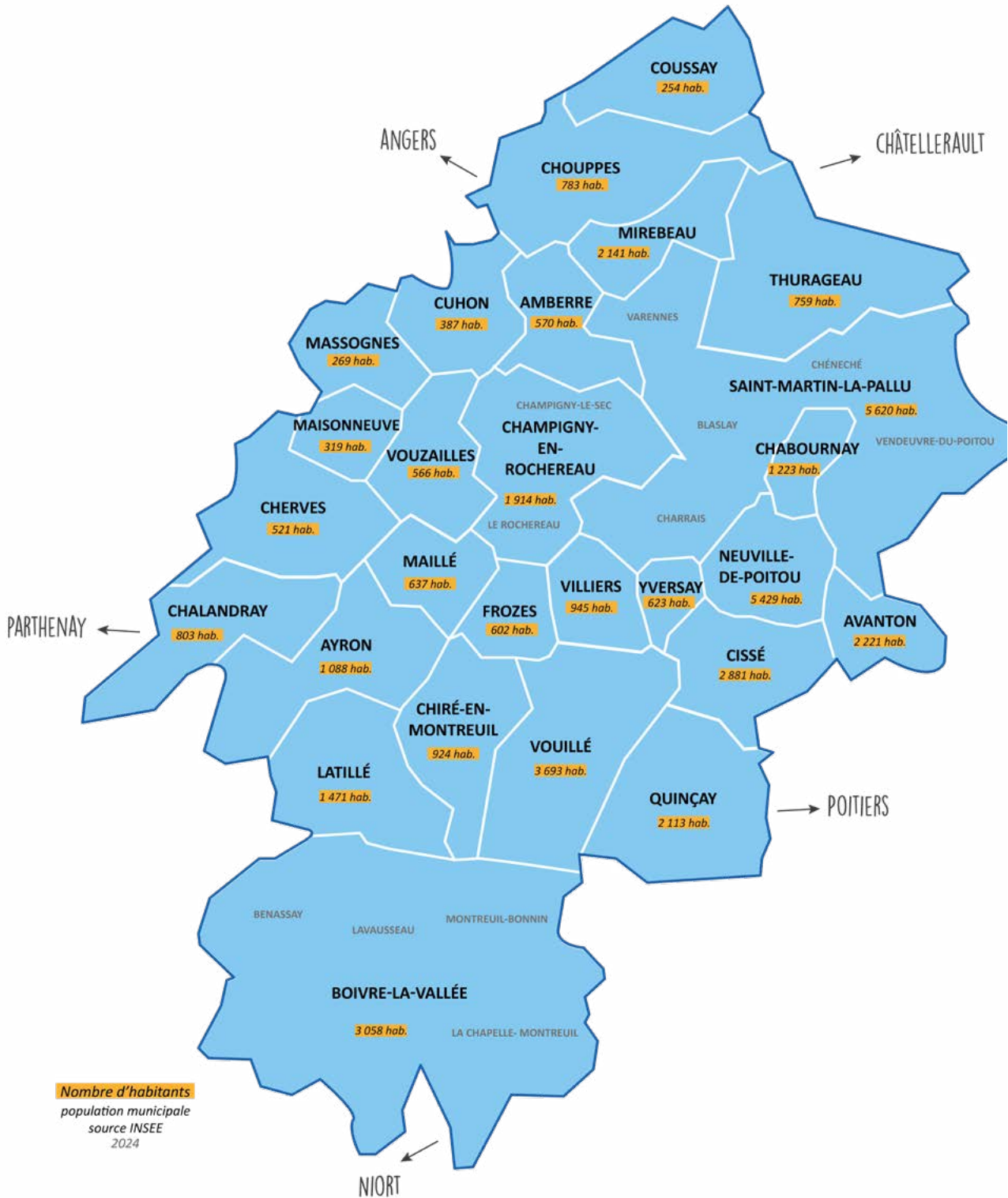


594 km²

* Source : Population municipale INSEE 2024



LE TERRITOIRE DU HAUT-POITOU

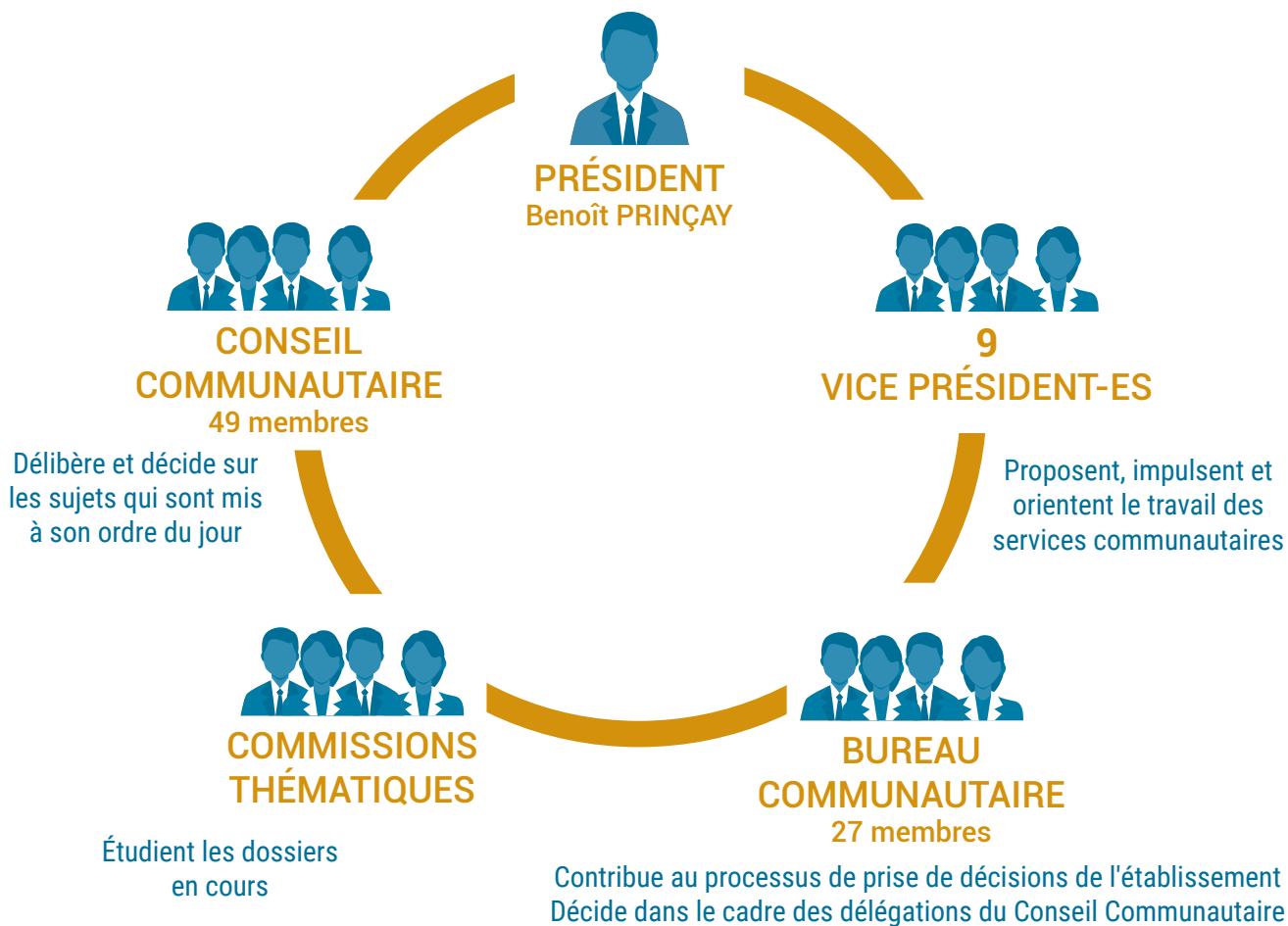


LES ORGANES

Afin d'exercer ses compétences et mettre en œuvre ses projets, la Communauté de Communes du Haut-Poitou est dotée de quatre organes principaux :

- Le Conseil Communautaire
- Le Bureau Communautaire
- La Conférence des Maires
- Les commissions thématiques

Pilote l'établissement et exécute les décisions prises
Décide dans le cadre des délégations du Conseil Communautaire



Zoom sur le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est composé de 49 membres issus des 27 Communes.





LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

Les compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

- Élaboration et suivi de documents d'urbanisme (SCoT, PLUi-H)
- Aménagement numérique (en lien avec Vienne Numérique)

Développement économique, Commerce, Tourisme

- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités intercommunales
- Politique locale du commerce
- Promotion du tourisme (aménagement et gestion de sites, schéma local de randonnées, développement de manifestations ou projets touristiques) et financement de l'Office du Tourisme du Haut-Poitou

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- Entretien et aménagement de cours d'eau,

défense contre les inondations, protection des écosystèmes aquatiques et des zones humides (compétence exercée en partie par des syndicats)

Accueil des gens du voyage

- Création et gestion d'aires d'accueil et de terrains familiaux

Collecte et traitement des déchets

- Collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables
- Gestion des déchetteries, d'installations de traitement

Eau (compétence exercée par Eaux de Vienne)

- Alimentation en eau potable

Les compétences facultatives

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Prévention et réduction des déchets
- Actions en faveur du développement des énergies renouvelables, des économies d'énergie

Logement et cadre de vie

- Réalisation et gestion de résidences sociales
- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Construction et gestion de bâtiments administratifs (Gendarmeries, trésorerie à Neuville-de-Poitou)

Aménagement et entretien de la voirie

- Axes empruntés par le transport économique, voies identifiées comme structurantes pour le territoire
- Voies des zones d'activités intercommunales

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs (piscines, gymnases, stand de tir...), participation au développement des pratiques sportives et aux manifestations sportives
- Construction, entretien et fonctionnement

d'équipements culturels (écoles de musique), gestion du réseau des bibliothèques municipales, dispositifs favorisant l'éducation artistique, participation au développement des pratiques culturelles et aux manifestations culturelles

Action sociale d'intérêt communautaire

- Actions dans les domaines de la santé, de l'emploi, de l'insertion, de la cohésion sociale
- Construction, développement et gestion de structures d'accueil de la petite enfance (crèches, Relais Petite Enfance, Lieux d'Accueil Enfants-Parents)
- Construction, développement et gestion de structures pour les enfants (accueils de loisirs, accueils-jeunes, accueils périscolaires)

Maisons de services au public

- Convention France Services

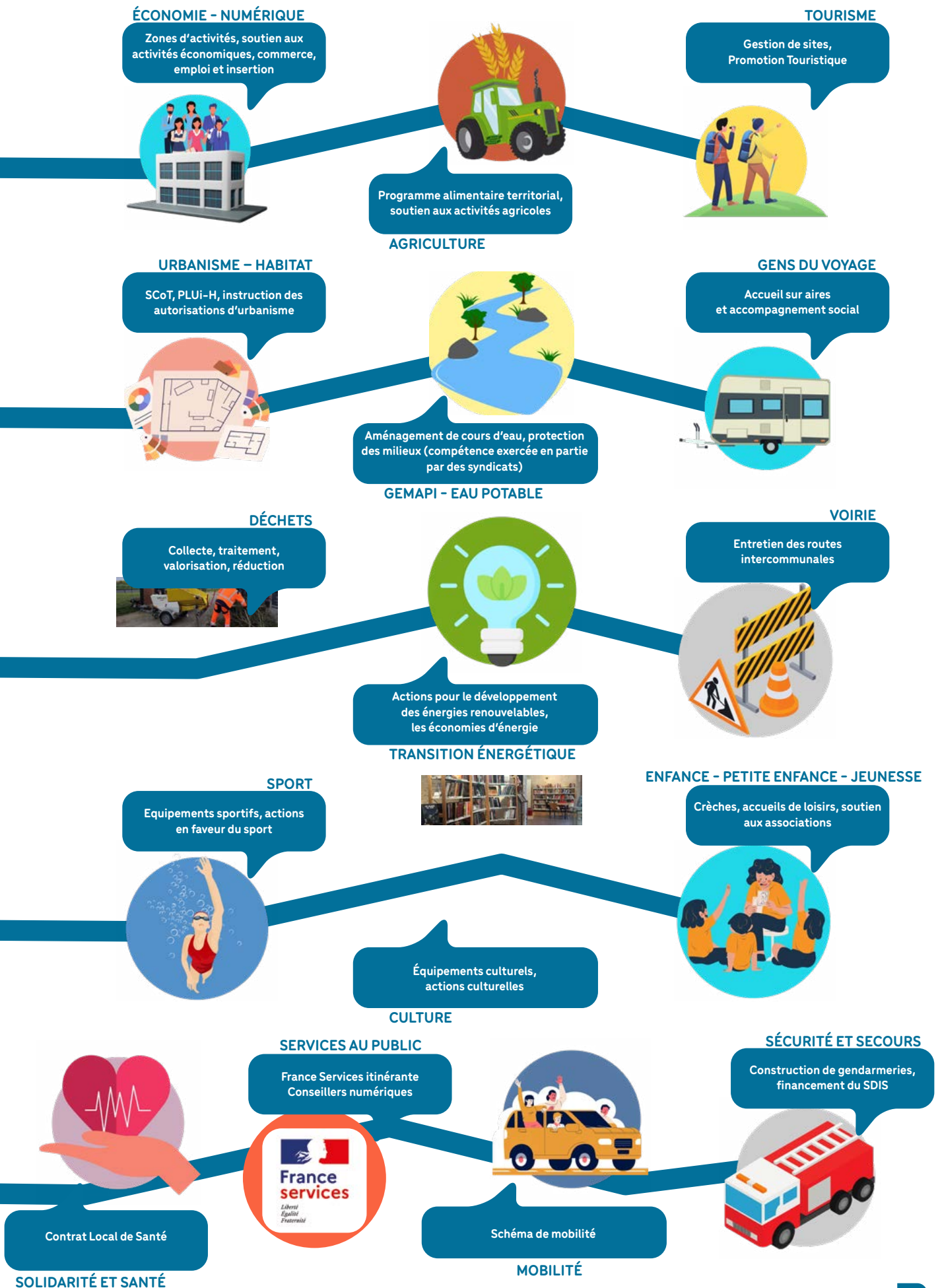
Incendie et secours

- Financement du SDIS de la Vienne

Mobilité

- Organisation de la mobilité

Ces compétences définies réglementairement par le Code Général des Collectivités Territoriales et les statuts de la Communauté de Communes se déclinent en missions et actions conduites par la Communauté de Communes :







MOYENS GÉNÉRAUX

- **Finances - Politiques contractuelles** p. 12
- **Ressources humaines** p. 17
- **Juridique et commande publique** p. 20
- **Informatique - Réseau - Télécom** p. 23
- **Logistique et manifestations** p. 26
- **Garage** p. 28
- **Communication** p. 31

FINANCES - POLITIQUES CONTRACTUELLES

Vice-Président : Roland DUDOGNON



Moyens humains

6
Agents

1 responsable du Pôle « Finances-Comptabilité »
1 comptable
3 assistants comptables et budgétaires
1 agent politiques contractuelles

FINANCES - COMPTABILITÉ

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Pôle « Finances » a pour missions :

- Élaboration des budgets de l'EPCI : budget principal et budgets annexes (Collecte et traitement des déchets ménagers, Gendarmeries, Régie « Tourisme en Haut-Poitou », Chaufferies bois, Energie photovoltaïque, Zones d'activités économique)
- Participation à la définition des orientations financières et stratégiques et à la mise en œuvre
- Exécution budgétaire : engagement, liquidation, ordonnancement des dépenses et émission des titres de recettes
- Suivi et optimisation de la fiscalité
- Suivi de la dette
- Participation aux réunions nécessitant une aide à la décision d'un point de vue financier

Les instances « Finances »

LA COMMISSION « FINANCES » :

Elle se réunit pour formuler des avis sur l'élaboration et l'exécution budgétaires, les analyses financières et fiscales, la gestion de la dette, le contrôle de gestion et la mise en œuvre d'une comptabilité analytique par commission.

LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) :

Son unique mission est de procéder à l'évaluation des transferts de charges entre l'EPCI et ses communes membres à l'occasion de transfert de compétences à l'EPCI ou de restitution de compétences aux Communes.

LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) :

Son rôle est de formuler des avis sur des modifications éventuelles d'évaluation (sectorisation, tarifs, coefficients de localisation) servant à établir les bases d'imposition directes locales des locaux professionnels

Les budgets de la Communauté de Communes

LE BUDGET PRINCIPAL :

Il regroupe l'ensemble des compétences générales : administration générale, culture, sport, interventions sociales et santé, petite enfance, enfance jeunesse, périscolaire, les aménagements urbains (Autorisation du Droit des Sols, « Petites Villes de Demain », PLUi-H), le développement durable, le développement économique, l'agriculture et le tourisme.

LE BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS » :

Il regroupe les activités liées à la compétence de la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ; ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables, le papier, le verre, les déchetteries, la prévention et la plateforme de compostage des déchets verts.

LE BUDGET ANNEXE « GENDARMERIES » :

Il regroupe les dépenses et les recettes afférentes à la gendarmerie de Vouillé et prochainement celle de Neuville-de-Poitou.

LE BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE « TOURISME EN HAUT-POITOU » :

Il regroupe les dépenses et les recettes afférentes aux activités liées aux animations et événements touristiques.

LE BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIES BOIS » :

Il retrace les activités liées à la vente de chaleur.

LE BUDGET ANNEXE « ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » :

Il retrace les activités liées à la gestion des installations des panneaux photovoltaïques et à la revente de l'électricité.

LE BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES » :

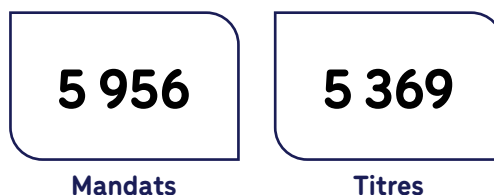
Il regroupe les activités liées à l'aménagement de terrains et à leur vente (comptabilité de stocks).

△ CHIFFRES CLÉS

DONNÉES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 DES BUDGETS CONSOLIDÉS :



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉCRITURES COMPTABLES :



△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Changement de « logiciel métier » Finances-Comptabilité : utilisation du logiciel SI-GF sur une année complète (éditeur « Agence Française Informatique »)

△ Création et gestion du budget annexe de la Régie « Tourisme en Haut-Poitou »

△ Changement du référentiel comptable : passage de la M14 à la M57

POLITIQUES CONTRACTUELLES

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Politiques contractuelles » est en charge des dispositifs d'aides publiques et des contrats passés avec l'État, l'Europe, la Région, le Département, l'Ademe et d'autres partenaires.

Il a pour mission principale d'aider les différents services de la Communauté de Communes ainsi que les Communes à rechercher des financements pour les projets publics dans des domaines tels que la transition écologique, le tourisme, l'habitat, le développement économique, la santé, le cadre de vie...

Fonds européens (FEDER et LEADER) 2023-2027

Ce dispositif de financement cible un territoire élargi : le « Centre Vienne » composé des Communautés de Communes du Haut-Poitou et des Vallées du Clain et Grand-Poiters Communauté Urbaine.

La gestion des fonds européens FEDER et LEADER a été confiée à la Région Nouvelle-Aquitaine qui a souhaité elle-même contractualiser avec des territoires élargis au titre de :

- LEADER 2023-2027 « Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales »
- FEDER : l'axe 5 spécifiquement consacré à des projets locaux de développement du territoire

EUROPE : PROGRAMME LEADER (FEADER)

Il s'agit d'un programme d'aide au développement rural pour les collectivités et les acteurs privés autour de quatre thématiques (transition écologique, dynamisation du territoire par une offre artistique, culturelle, sportive par exemple).



EUROPE : PROGRAMME FEDER

Le programme d'actions est structuré autour de cinq axes : assurer un aménagement équilibré du territoire, renforcer l'attractivité du territoire et la vitalité du lien social, encourager une transition agricole et environnementale, favoriser la coopération, assurer l'animation et la gestion du programme inter-fonds. L'enveloppe financière pour le territoire élargi s'élève à 6,7 millions d'euros. Le Groupe d'Action Locale (GAL) assure la gouvernance du dispositif.



Au total, en 2024, 4 réunions du GAL se sont tenues.

Au 31 décembre 2024, près de 3,8 millions d'euros de subventions ont été attribués par le GAL (avis d'opportunité) avant instruction par la Région



Réunion du GAL à Chouppes
le 12 juin 2024



Réunion du GAL à VILLIERS
le 16 octobre 2024

État



Le partenariat entre le Haut-Poitou et l'État est formalisé dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) sur la période 2021-2026. Ce contrat est un dispositif signé entre la Communauté de Communes et l'État qui traite des moyens financiers (DSIL, DETR, Fonds Vert...) mobilisables en vue d'accompagner la mise en œuvre des projets des Communes et de la Communauté de communes.

Pour l'année 2024, deux projets intercommunaux ont été inscrits et financés par l'État : la construction du pôle socio-éducatif et sportif à Mirebeau et la rénovation du gymnase intercommunal à Avanton.

Région Nouvelle-Aquitaine



Le Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025 entre les Communautés de Communes du Haut-Poitou et des Vallées du Clain, Grand-Poitiers Communauté Urbaine et la Région est conclu pour une période de 3 ans renouvelable une année.

La stratégie du territoire, retranscrite dans le contrat, est définie autour de 3 axes :

- Axe 1 : Assurer un aménagement équilibré du territoire
- Axe 2 : Renforcer l'attractivité du territoire et la vitalité du lien social
- Axe 3 : Accompagner la transition agricole et environnementale

La gouvernance du contrat est assurée par un Comité de Pilotage, réuni le 13 février 2024, durant lequel les projets des Communes et des EPCI sont examinés. Exemples : restauration de l'église à Coussay, création d'un espace formation au pôle socio-éducatif et sportif à Mirebeau, création de six logements communaux à Saint-Martin-la-Pallu.

Département de la Vienne



Le partenariat avec le Département intègre le dispositif ACTIV'. C'est un programme d'aide aux collectivités pour les projets d'investissement.

La nouvelle génération ACTIV' 2022-2026 s'articule autour :

- Du volet 2 : projets des territoires
- Du volet 3 : dotation annuelle pour les projets d'intérêt local communaux (hors Poitiers et Châtellerauld)
- Du volet 4 : appels à projets (eau, patrimoine, centres-bourgs...)
- Du volet 5 : Schéma Départemental de l'Habitat

Le règlement est unique avec des dispositions spécifiques pour chacun des volets.

Une enveloppe est définie pour la période, avec au moins 50 % de l'enveloppe allouée aux priorités départementales. L'enveloppe ACTIV'2, pour la période 2022-2026, pour les projets portés par la Communauté de Communes est de 1 939 200 €.

△ CHIFFRES CLÉS



△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ DETR-DSIL-Fonds vert 2024 (territoire du Haut-Poitou) : vingt projets (vingt-quatre en 2023) communaux et intercommunaux soutenus par l'État pour un total d'aides de 2 537 603 € (1 590 624 € en 2023). Le coût global des projets présentés s'élève à 12 615 041 € (12 701 630 € HT en 2023).

△ Au titre d'ACTIV'2, il a été identifié cinq projets intercommunaux, avec notamment la construction du pôle socio-éducatif et sportif à Mirebeau, la réhabilitation du gymnase d'Avanton et l'épicerie sociale à Neuville-de-Poitou.

RESSOURCES HUMAINES

Élu en charge de la thématique : Benoît PRINÇAY



Moyens humains

6
Agents

- 1 responsable du Pôle « Ressources humaines »
- 1 chargée de gestion des ressources humaines
- 3 gestionnaires carrière - paie
- 1 conseillère en prévention des risques professionnels

ACTIVITÉS DU SERVICE

Les missions du Pôle « Ressources humaines » sont les suivantes :

- Pilotage et suivi de la masse salariale
- Gestion des recrutements, des effectifs, des emplois et des compétences
- Gestion administrative et statutaire de tous les agents
- Appui aux services et aux agents (conseil, orientation, conduite du changement)
- Animation du dialogue social et de l'instance représentative (Comité Social Territorial)
- Prévention des risques professionnels et accompagnement des agents en reclassement

Les moyens humains de l'établissement

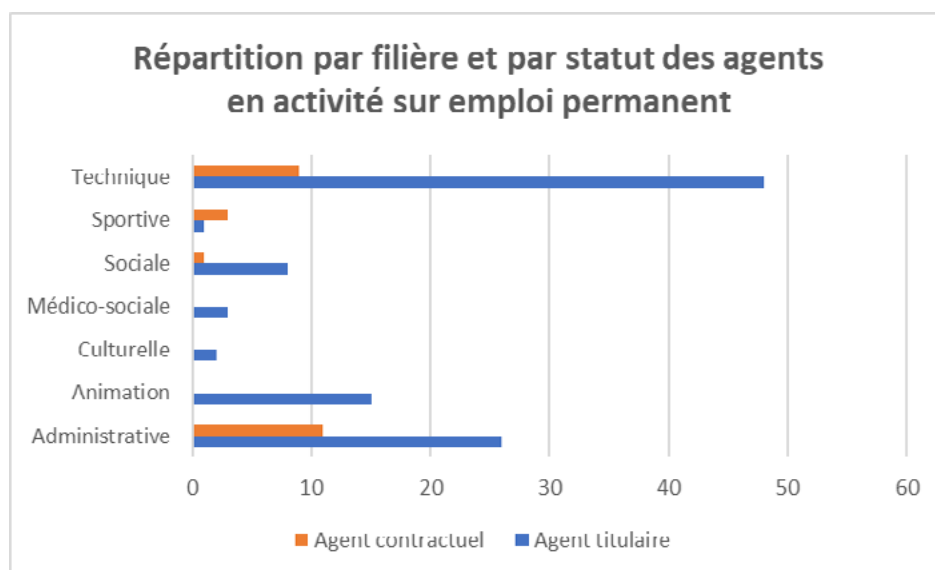
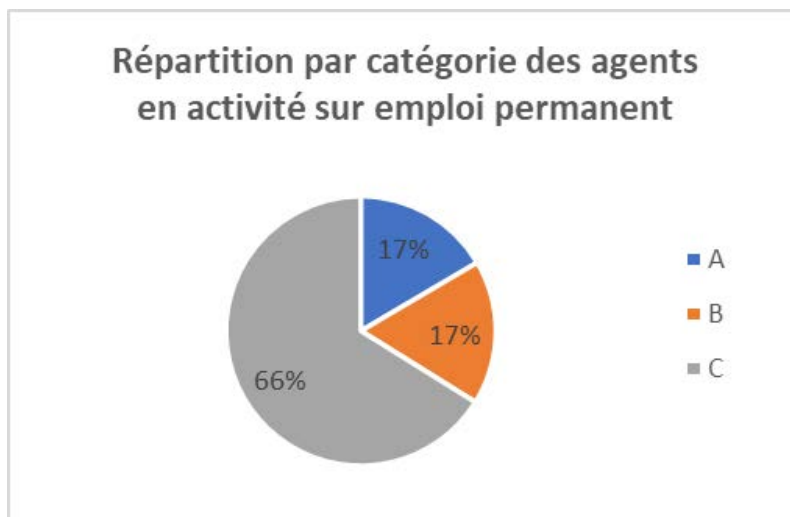
L'ensemble des agents, par leur compétence et leur professionnalisme, œuvre au service des administrés et usagers du Haut-Poitou et contribue individuellement au projet collectif porté par l'établissement.

Au 31 décembre 2024, les effectifs de la Communauté de Communes sont ainsi structurés :

- 110 fonctionnaires (dont 6 agents sont placés en position de disponibilité et 1 agent est détaché auprès de l'INSEE) ;
- 24 contractuels sur emploi permanent, dont 5 CDI ;
- 1 contractuel de droit privé (apprenti) ;
- 14 agents recrutés sur le dispositif des contrats de projet.

Par ailleurs, l'établissement emploie à cette même date, 47 agents contractuels sur des besoins temporaires (accroissement d'activité, saisonnier ou remplacement d'agents absents).

Enfin, 13 agents sont mis à disposition de l'établissement par d'autres employeurs publics principalement au sein des Services « Périscolaire » et « Enfance – Jeunesse ».



Les actions phares

DÉPLOIEMENT DU PORTAIL AGENT

Depuis le 1^{er} octobre 2023, un nouveau logiciel de paie « Sedna », déployé par l'éditeur AFI, est utilisé par le Pôle « Ressources humaines » au sein de l'établissement.

Parmi les différents modules proposés, est mise en place une plateforme dématérialisée, dénommée « portail agent ».

Cet outil doit permettre d'automatiser, progressivement et de façon individuelle et sécurisée, de nombreuses tâches liées à la gestion des ressources humaines et d'optimiser et de simplifier les démarches administratives.

Depuis le 1^{er} mars 2024, toutes les demandes d'absence (congrés annuels et ARTT) et les demandes de télétravail sont générées depuis cette plateforme.

BILAN TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail a été instauré au sein de la Communauté de Communes du Haut-Poitou en fin d'année 2021. Du fait de la situation sanitaire à ce moment-là, sa mise en place effective et son déploiement ont été reportés au 1^{er} mai 2022.

Afin d'analyser les impacts de cette nouvelle organisation du travail et de mieux appréhender les avis et les ressentis des agents sur le télétravail, tous les agents, télétravailleurs ou non, encadrants ou non, ont été sondés au cours de l'année 2024.

S'il apparaît que le télétravail constitue un mode de travail intéressant, concourant tant à

l'attractivité de l'établissement, qu'à l'épanouissement et au bien-être des agents, des évolutions doivent toutefois être apportées au protocole en vigueur.

Au cours de l'année 2024, plus de 50 agents ont bénéficié de ce dispositif et plus de 900 jours ont été télétravaillés.

RÉVEIL MUSCULAIRE

Une sensibilisation des agents à l'échauffement musculaire, permettant de préparer son corps à une activité plus intense ou simplement à démarrer la journée, a été menée au cours de l'année 2024, avec la réalisation d'une vidéo expliquant 7 exercices à réaliser en moins de 5 minutes.

Des informations et sensibilisations sur les gestes et postures sont régulièrement dispensées par la conseillère en prévention des risques professionnels, par le biais de la newsletter interne notamment.

△ CHIFFRES CLÉS



△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Déploiement du logiciel « Sedna » avec la mise en place du « portail agents »

△ Démarches d'accompagnement au changement pour les agents du Service « Collecte et déchetteries » et pour les agents de la Régie « Tourisme en Haut-Poitou »



JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE



Moyens humains

3
Agents

1 responsable du Pôle « Juridique Commande publique »
1 chargée de la « Commande publique »
1 assistante Service « Assemblées »

ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Pôle « Juridique et Commande publique » est chargé :

- D'assister et de conseiller juridiquement les élus et les services,
- D'analyser préalablement à leur adoption les actes juridiques,
- De prévenir les contentieux et gérer les précontentieux et les contentieux de l'établissement,
- De planifier et d'organiser les procédures d'achats publics et suivre l'exécution des marchés publics,
- D'assister et de conseiller juridiquement les élus et les agents en matière juridique et sur la commande publique.

Le secrétariat des assemblées est chargé :

- De la gestion administrative et du secrétariat des assemblées,
- De la planification, l'organisation et le suivi des instances avec les élus,
- De la rédaction, du suivi administratif des actes juridiques et de leur transmission au contrôle de légalité,
- De la rédaction des procès-verbaux et comptes-rendus des instances.

Réalisations juridiques

ACCOMPAGNEMENT POUR LA SÉCURISATION JURIDIQUE DE DEUX PROCÉDURES DE CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Pour les projets de construction d'une nouvelle Gendarmerie à Neuville-de-Poitou et du site administratif de la Communauté de Communes à Neuville-de-Poitou, il a été nécessaire de mener des procédures de concours de maîtrise d'œuvre en vue de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate pour chaque projet. La consultation pour la gendarmerie a été lancée le 11 septembre 2023 et le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au lauréat, l'ATELIER DU TRAIT, le 22 octobre 2024. Quant au concours de maîtrise d'œuvre pour le site administratif, sa consultation a été lancée le 15 novembre 2024 avec, pour objectif, la conclusion du marché public avec le lauréat en juin 2025.



INTERVENTION POUR LA CONSULTATION D'ENTREPRISE DE TRAVAUX EN VUE DE LA RÉHABILITATION DU GYMNASSE D'AVANTON : INTÉGRATION DE CLAUSES ENVIRONNEMENTALES AVANCÉES

L'aspect environnemental des travaux de réhabilitation du gymnase a été développé avec l'assistance de l'équipe de maîtrise d'œuvre, l'Agence d'architecture DUCLOS-RIBOULOT-KESTER. Ont en effet été intégrées au marché de travaux de réhabilitation du gymnase d'Avanton des clauses environnementales avancées. Par exemple, dans le cadre du lot n°2 « Ossature – Charpente – Bardage bois », la paille a été retenue comme matériau isolant en raison de ses bonnes performances thermiques et environnementales. Dans le cadre du lot n°3 « Étanchéité – Couverture sèche – Bardage métallique », il a été proposé aux entreprises candidates de procéder au réemploi du bardage in situ, c'est-à-dire de vérifier l'état du bardage existant et d'en reposer les parties saines. Il leur a également été demandé d'étudier la possibilité de mettre en œuvre du réemploi ex situ ; c'est-à-dire d'utiliser du bardage issu d'un chantier tiers.

RELANCE DE DEUX MARCHÉS PUBLICS EN GROUPEMENT DE COMMANDES :

L'accord-cadre pour les « Prestations de transport d'enfants » et le marché de « Balayage mécanique des caniveaux » ont été relancés et attribués en 2024.

Alloté en sept lots géographiques et thématiques, l'accord-cadre pour les « Prestations de transport d'enfants » a pour objet de transporter des groupes d'enfants vers des écoles, des accueils de loisirs, des sites de loisirs et des déchetteries. La Communauté de Communes, dix-huit communes et deux associations sont membres de ce groupement de commandes.

Le marché de « Balayage mécanique des caniveaux » concerne le maintien de la propreté par le balayage des caniveaux de voirie sur le territoire de la Communauté de Communes et des dix-neuf communes ayant adhéré au groupement de commandes.

PRINCIPAUX MARCHÉS PUBLICS PASSÉS

- Marché de maîtrise d'œuvre pour la « construction de 14 logements et d'une gendarmerie à Neuville-de-Poitou »
- Marché de maîtrise d'œuvre pour le « projet de réaménagement d'un bâtiment communautaire en pôle social à Neuville-de-Poitou »
- Marché de travaux pour la « réhabilitation du gymnase d'Avanton »
- Marché en groupement de commandes de « balayage mécanique des caniveaux »
- Marché de « Prestations d'entretien et de nettoyage des bâtiments intercommunaux »
- Marché en groupement de commandes de « prestations de transport d'enfants »
- Marché de « Mission de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « centre-bourg de Mirebeau » de la Communauté de Communes du Haut-Poitou »
- Marché de « Fourniture de colonnes aériennes avec contrôle d'accès destinées aux emballages ménagers et aux ordures ménagères par apport volontaire »
- Marché d'« Acquisition d'un système regroupant l'identification des bacs et la géolocalisation des véhicules de collecte des déchets ménagers et des déchetteries ».

△ CHIFFRES CLÉS

ACTIVITÉ « JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE » :



ACTIVITÉ « ASSEMBLÉES » :



△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- △ Organisation de deux concours de maîtrise d'œuvre
- △ Assistance pour la consultation des marchés publics de travaux pour la réhabilitation du gymnase d'Avanton
- △ Organisation de sessions internes de formation à la commande publique.





INFORMATIQUE – RÉSEAU – TÉLÉCOM

Vice-Président : Hubert LACOSTE



Moyens humains

3
Agents

1 responsable du Pôle « Ressources Techniques »
1 technicien « informatique »
1 apprenti

ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Informatique – Réseau – Télécom » a pour missions :

- Effectuer l'installation, la configuration et le paramétrage des différents matériels ;
- Assurer ou faire appel à un tiers pour l'assistance, les dépannages, les mises à niveau et l'entretien des équipements ;
- Sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques, à la gestion des données personnelles et à la sécurité informatique ;
- Assister et former les utilisateurs ;
- Administrer et exploiter les serveurs ;
- Gérer les sauvegardes sur les applications et serveurs internes ;
- Gérer et déployer le Wifi au sein des bâtiments communautaires ;
- Gérer la sécurité informatique et les sauvegardes quotidiennes ;
- Localiser et diagnostiquer les pannes et les dysfonctionnements des matériels et des logiciels ;
- Installer et mettre à jour des logiciels bureautiques ou métiers ;
- Appliquer des procédures de tests aux différents stades de l'intervention ;
- Gérer la téléphonie (fixes et portables) et les réseaux entre les différents sites de la Communauté de Communes (suivi du parc et des abonnements, veiller à l'adéquation régulière entre le matériel, les abonnements et les besoins) ;
- Accompagner les collègues dans l'usage du numérique.

Parc de matériel géré par le Service

Le parc est composé de :

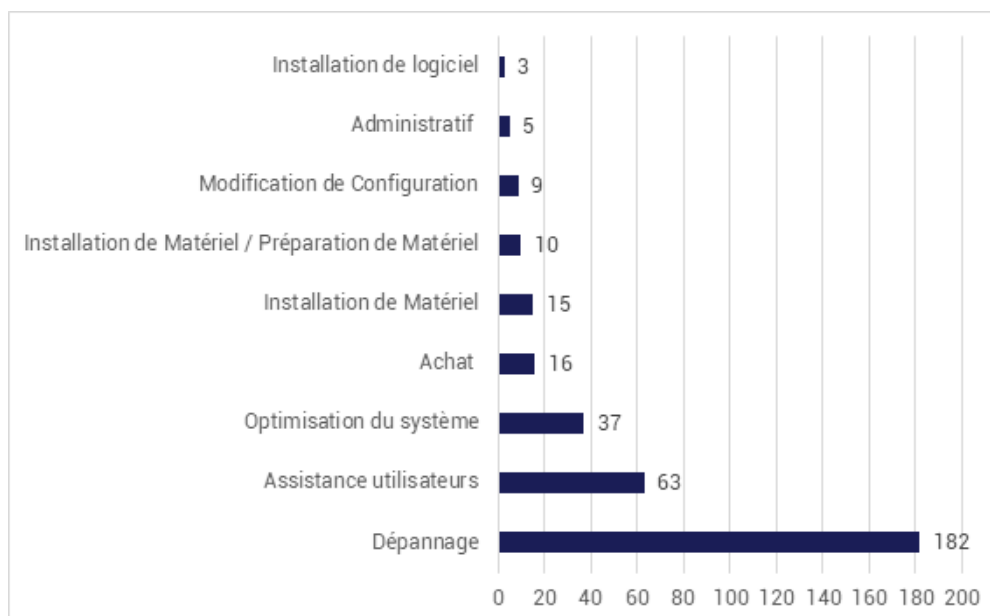
- 130 postes de travail
- 94 téléphones mobiles
- 19 tablettes
- 14 box Internet
- 17 imprimantes
- 8 serveurs
- 4 NAS (serveur de stockage réseau)
- 2 pare-feu

Interventions du Service

LA TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS

Les deux agents du Service ont réalisé 340 interventions en 2024 (725 en 2023).

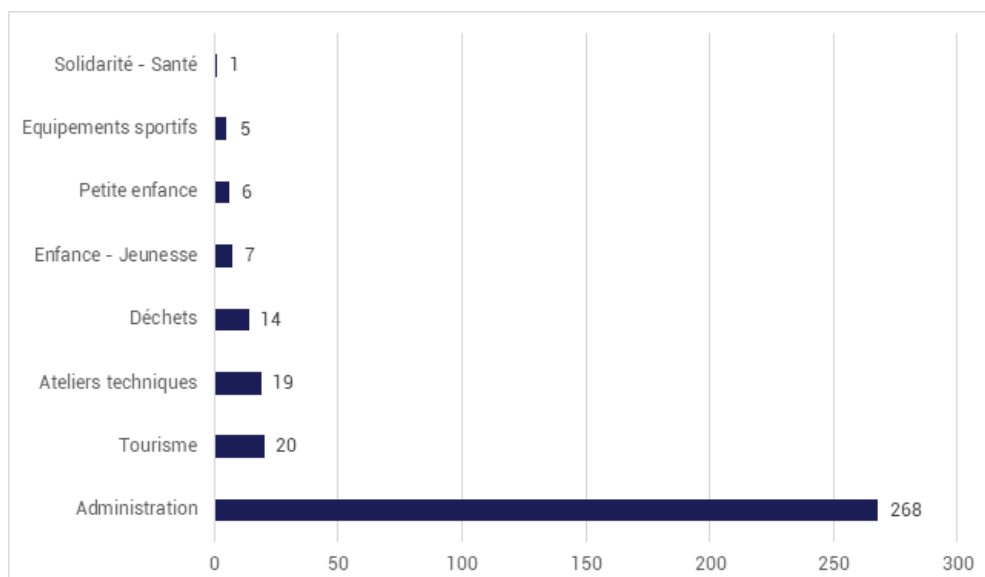
Répartition des interventions par catégorie de tâches :



LES INTERVENTIONS PAR CATÉGORIES DE SITES

La répartition des 340 interventions par catégorie de site met en avant les lieux où le besoin est grand.

Répartition des interventions par catégories de sites :



△ CHIFFRES CLÉS

340

Interventions

580

Heures de
dépannage /
assistance

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Dans le cadre du renforcement de la sécurité du système d'information, la Communauté de Communes a effectué le changement de l'antivirus afin d'améliorer les performances du système et bénéficier de fonctionnalités plus avancées pour un montant de 20 909,92 € HT

△ La Communauté de Communes a souhaité acquérir un logiciel de gestion des impressions visant à optimiser la maîtrise de l'usage des imprimantes, réduire les coûts, sécuriser les documents imprimés et encourager des pratiques responsables pour un montant d'environ 2 474 € HT

LOGISTIQUE ET MANIFESTATIONS

Vice-Président : Hubert LACOSTE



Moyens humains

10
Agents

1 responsable du Pôle « Ressources Techniques »
1 coordinatrice « Logistique »
1 chargée de logistique événementielle
3 agents d'entretien des locaux titulaires et 4 agents d'entretien des locaux contractuels

ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Logistique » se décompose en deux activités :

- L'« Entretien des Locaux » réalise les prestations de nettoyage de quatorze bâtiments répartis sur l'ensemble du territoire.
- L'« Événementiel » gère le prêt de matériels pour les Communes et les Associations situées sur le territoire de la Communauté de Communes mais également les agents de l'EPCI pour certains types de matériels. Il participe également à l'organisation et à l'installation du matériel pour les événements internes comme les réunions, les inaugurations, les salons...

Le matériel est stocké à l'atelier technique de Villiers. Il comprend :

- Tivolis
- Grilles d'expositions
- Gobelets
- Guirlandes
- Oriflammes
- Tables et bancs
- Barrières de sécurité
- Points de propreté
- Plancher de bal
- Coffrets électriques et rallonges

La coordinatrice du Service s'occupe également de gérer et coordonner le magasin (stock, étiquetage, commande, rangement...) pour les équipements de protection individuelle, les produits et le matériel d'entretien. Le magasin est situé à l'atelier technique de Cissé.

L'entretien des locaux

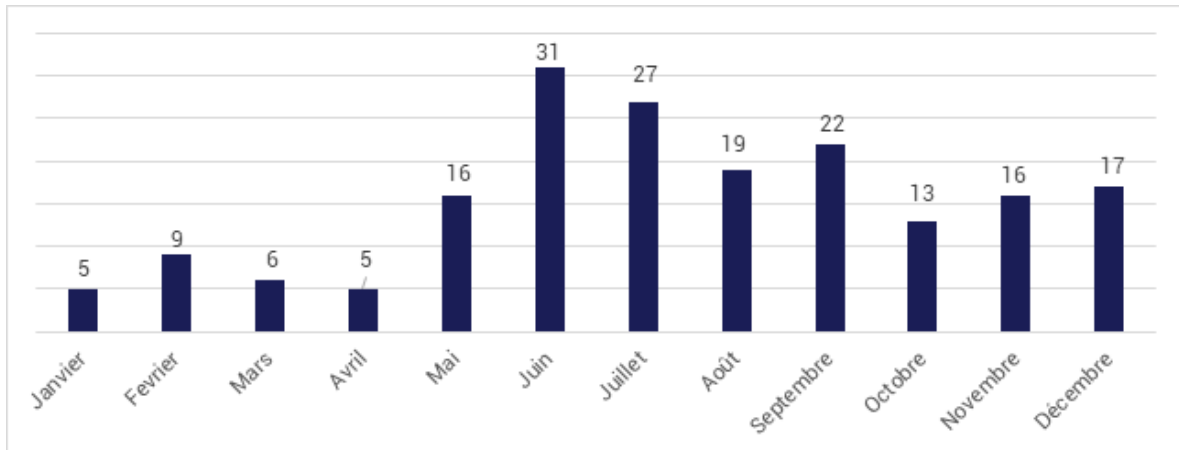
Les agents d'entretien des locaux assurent, en régie, le nettoyage de quatorze bâtiments du lundi au vendredi, toute l'année, pour un volume horaire total moyen de 100 heures par semaine.

Le Service organise et contrôle également les prestations d'entretien réalisées par des entreprises extérieures.

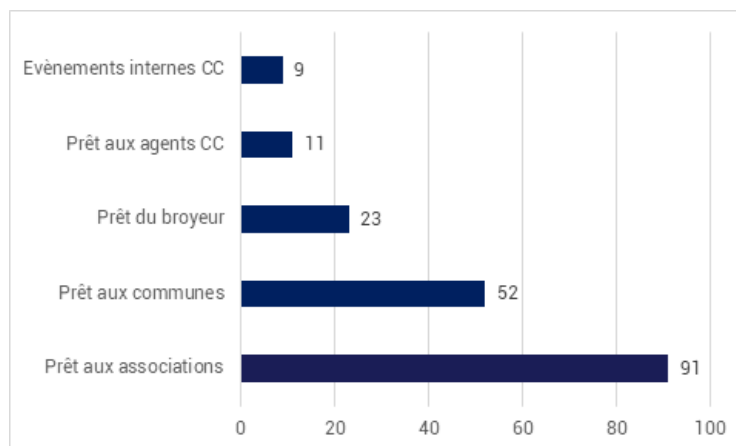
La logistique événementielle

En 2024, La Communauté de Communes a soutenu l'organisation de 186 manifestations sur son territoire à travers notamment le prêt de matériels à titre gratuit (157 manifestations en 2023).

Recensement du nombre de manifestations par mois :



Répartition des prêts par type d'utilisateurs :



△ CHIFFRES CLÉS

186

Manifestations
en 2024

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- △ Logotage de l'ensemble des tivolis
- △ Nettoyage complet de l'ensemble des tivolis

Vice-Président : Hubert LACOSTE



Moyens humains

3
Agents

1 responsable du Pôle « Ressources Techniques »
1 coordinateur « garage »
1 mécanicien

ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Garage » assure les missions de prévention, d'entretien et de réparation de l'ensemble des véhicules et matériels roulants de la Communauté de Communes.

Parc de véhicules géré par le Service

Le parc de véhicules de la Communauté de Communes est composé de :

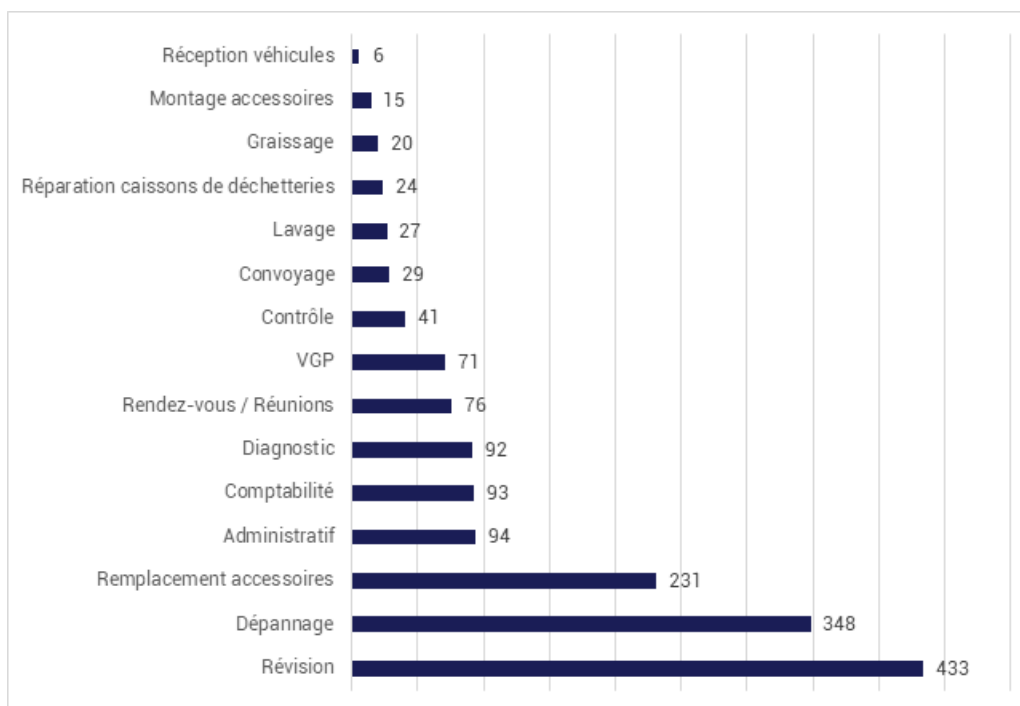
- 5 véhicules pour les services administratifs
- 3 véhicules utilitaires pour le Service « Bâtiments »
- 2 véhicules pour les « Conseillers en Énergie Partagé »
- 1 véhicule utilitaire pour le Service « Logistique »
- 1 véhicule utilitaire pour le Service « Sport »
- 1 véhicule utilitaire pour le Service « Bibliothèque »
- 3 minibus pour le Service « Enfance-Jeunesse »
- 2 véhicules pour le Service « Petite-Enfance »
- 2 véhicules pour les Conseillers Numériques
- 2 véhicules utilitaires pour le Service « Petite Enfance »
- 8 camions de collecte des déchets ménagers
- 3 véhicules utilitaires pour le Service « Collecte des déchets ménagers »
- 6 camions porteurs pour le Service « Déchetteries »
- 3 véhicules utilitaires pour le Service « Espaces Publics »
- 1 camion et 1 véhicule pour le Service « Voirie »
- 2 véhicules utilitaires pour le Service « Garage »
- 3 engins de chantier
- 1 chariot élévateur
- 70 caissons de déchetteries
- 8 matériels d'espaces verts (tondeuse, broyeur, etc.)
- 3 vélos électriques.

Interventions du Service

LA TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS

Les deux agents du Service ont assuré 1 605 interventions de typologie très variées en 2024 (1 951 en 2023).

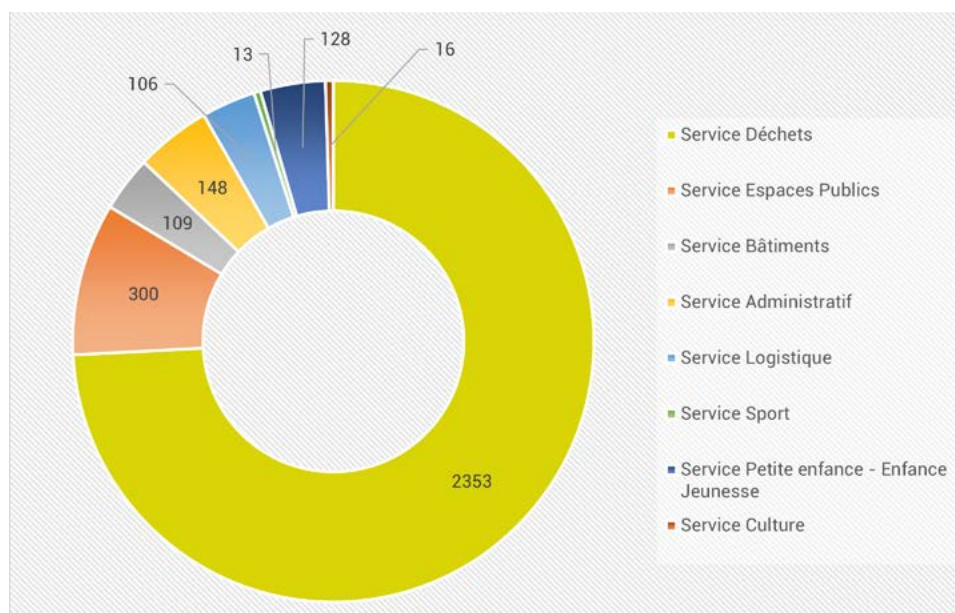
Répartition des interventions par catégorie :



LES INTERVENTIONS RÉPARTIES PAR ÉQUIPEMENTS

Le Service Garage a réalisé 3 173 heures de travail en 2024 (3 496 heures en 2023). Chaque équipement est rattaché à un service.

Répartition des heures de travail par service :



△ CHIFFRES CLÉS

1 605

Interventions ont
été réalisées par le
Service

3 173

Heures de travail

48

Véhicules roulants

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ La Communauté de Communes a renouvelé deux bennes de collecte du Service « Collecte » pour un montant de 421 600 € HT.



△ Dans le cadre du renouvellement des bennes de collecte, la Communauté de Communes a vendu une benne de collecte pour un montant de 28 000 €.

△ La Communauté de Communes a renouvelé un porteur du Service « Déchetteries » pour un montant de 159 075 € HT.





COMMUNICATION

Vice-Présidente : Anita POUPEAU



Moyens humains

3
Agents 3 chargés de communication



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses
146 620 €

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Pôle « Communication » met en œuvre la stratégie de communication globale de l'établissement et les différents plans de communication définis en réalisant différentes actions de communication print, web et événementielles en externe comme en interne.

En janvier 2024, la Communauté de Communes intègre la promotion du tourisme en régie. En février 2024, le Pôle « Communication » se renforce en recrutant un agent supplémentaire pour pallier l'augmentation de communication suscitée. Ses missions sont majoritairement orientées sur la Régie « Tourisme en Haut-Poitou ».

Supports de communication externe

- Bulletins intercommunaux
- Réseaux sociaux avec six pages Facebook, deux pages LinkedIn et un Instagram
- Invitations (inaugurations, première pierre, signatures de contrat...)
- Chaîne YouTube
- Sites internet CC du Haut-Poitou et Tourisme en Haut-Poitou
- Communiqués de presse
- Interventions radiophoniques « Styl'Fm »
- Affiches
- Flyers
- Signalétique (bâtiments, zones d'activités)
- ...

Supports de communication interne

- Newsletters
- Affichage
- Livret d'accueil des agents
- Invitations (remises de médailles, départs moments conviviaux...)

△ CHIFFRES CLÉS

69 245

Visiteurs sur nos sites internet
57 856 sur la CC du Haut-Poitou
1 389 sur Tourisme en Haut-Poitou

9

Réseaux sociaux
5 pages Facebook
1 instagram
2 pages LinkedIn
1 chaîne YouTube

9 716

Followers sur les différents réseaux sociaux

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Création de l'identité visuelle de la régie « Tourisme en Haut-Poitou » avec l'appui d'une Agence de Communication locale



△ Préparation de la soirée de lancement de la saison touristique 2024 : présentation aux professionnels de la nouvelle identité, projection de la vidéo tourisme.

△ Préparation et mise en œuvre de la stratégie de communication « Gestion et valorisation des déchets »





SERVICES À LA POPULATION

- Petite Enfance p. 34
- Enfance - Jeunesse p. 38
- Périscolaire p. 44
- Solidarité - Santé p. 47
- Sport p. 53
- Culture p. 56

Vice-Président : Laurent MEUNIER



Moyens humains

14
Agents

1 responsable du Pôle « Vie sociale et familiale »
 1 responsable du Service « Petite Enfance »
 Crèche « L'île ô doudou » : 1 directrice de crèche, 5 professionnelles
 « Petite enfance » et 1 agent d'entretien
 Relais Petite Enfance « Pas à pas » : 2 co-responsables
 Lieu Accueil Enfants Parents itinérant « LA Parenthèse » : 2 co-
 accueillantes
 + 1 coordinatrice parentalité



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses	Recettes
1 340 931 €	380 305 €

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Permettre que l'offre de Service « Petite enfance » soit accessible de façon égalitaire sur tout le territoire quel que soit le lieu de résidence de la population.

Suivi et accompagnement des structures associatives et communautaires :

- Instruction et suivi des demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement des associations
- Suivi et mise à jour des documents administratifs des associations
- Participation à la vie associative des différentes structures (conseils d'administration, assemblées générales, rencontres Associations/Communauté de Communes, commission...)
- Animation du groupe de travail du réseau entre les RPE et les crèches sur la thématique du « Guichet Unique »
- Élaboration et suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement des structures communautaires : Service « Petite enfance », crèche « L'île ô doudou », RPE « Pas à pas » et le « LAEPI « LA Parenthèse ».

Structures petite enfance gérées en régie directe par la Communauté de Communes :

- 1 crèche « L'île ô doudou » 15 Places
- 1 relais petite enfance itinérant « Pas à Pas » à Vouillé, Quincay, Chalandray, Boivre-La-Vallée

- 1 Lieu d'accueil enfant parent itinérant « La Parenthèse » à Vouillé, Maillé, Chalandray, Boivre-la-Vallée et Neuville-de-Poitou

Structures petite enfance à gestion associative :

- **6 Crèches :**
 - o « Les P'tits Pitres », à Saint-Martin-La-Pallu / Vendevre-du-Poitou (12 places)
 - o « La Cabane à René », à Cissé (20 places)
 - o « Les Lutins de Bellefois », à Neuville-de-Poitou (12 places)
 - o « Maison de la petite enfance », à Neuville-de-Poitou (24 places)
 - o « La Bibera », à Boivre-la-Vallée / Lavausseau (20 places)
 - o « Petidum », à Quinçay (16 places)
- **3 Relais Petite Enfance (RPE) :**
 - o « Les P'tits Pitres », à Saint Martin la Pallu / Vendevre-du-Poitou,
 - o « La Cabane à René », à Cissé et à Villiers
 - o « Maison de la petite enfance », à Neuville-de-Poitou,
- **1 lieu d'Accueil Enfants Parents Itinérant :**
 - o « Les P'tits Pitres », à Saint-Martin-La-Pallu (Vendevre-du-Poitou) et à Avanton
- **1 CENTRE SOCIAL « La Pousse » à Mirebeau :**
 - o 1 Relais Petite Enfance (RPE)
 - o 1 lieu d'Accueil Enfants Parents Itinérant

La crèche L'île ô Doudou

LES PROJETS DE L'ANNÉE

- Trois séances d'analyse des pratiques professionnelles et deux journées pédagogiques ont été organisées
- Un partenariat avec la médiathèque de Vouillé avec des séances bébés lecteurs à la médiathèque et à la crèche
- Des sorties extérieures : parc de la Gorande, petit bois, stade...
- Des séances hip-hop toute l'année
- Une formation neurosciences commune aux trois services petite enfance (crèche, RPE et LAEP)
- Un partenariat avec une élève en dernière année de kiné sur la prévention de la plagiocéphalie (déformation du crâne de l'enfant)
- Des moments conviviaux avec les familles : goûters et animation hip-hop.
- Projet réflexes archaïques qui a débuté en fin d'année.



LES FORMATIONS

La loi Norma impose aux équipes de crèches de participer à des séances d'analyse de pratiques professionnelles. Ces séances sont conduites par un professionnel extérieur.

Ce sont des séances de réflexion sur les pratiques professionnelles qui sont en lien avec le projet pédagogique de la crèche, qui découle du projet politique qui est mené par les élus du territoire.

Lors de ces séances les professionnelles se questionnent, requestionnent la pédagogie, les postures professionnelles permettant d'être dans un partage de valeurs au sein de l'équipe, auprès des familles et des enfants, afin de favoriser les temps de partage et de co-éducation entre l'équipe et avec les familles.

L'analyse des pratiques professionnelles est un outil permettant de parfaire et de faire évoluer la posture professionnelle, en complément des différentes formations qui viennent étayer les parcours des unes et des autres.

Tout ceci ayant pour objectif d'offrir un service de qualité à la population.

Lieu d'accueil enfant parent

Les LAEP sont des lieux privilégiés, où se jouent les premiers pas des enfants et des adultes, en tant que parents. Dans les LAEP se rencontrent des personnes différentes, qui n'auraient pas partagé des moments de vie dans un autre contexte, des parcours de vie et de parentalité tous singuliers et qui, pour autant, partagent une expérience commune dans un ici et maintenant.

LES ITINÉRANCES

Nombre de séances réalisées en 2024 : 94 séances réalisées, soit 188 heures d'ouverture au public (97 séances en 2023).

Répartition géographique de ces temps d'accueil :

- Boivre-la-Vallée : 31 séances
- Chalandray : 11 séances
- Maillé : 21 séances
- Vouillé : 29 séances
- Neuville-de-Poitou : 2 séances.



Une cinquantaine de familles a fréquenté le LAEPi en 2024 (50 en 2023).

Un nouvel accueil sur Neuville-de-Poitou a commencé en novembre, à la salle du Parc, en plein centre-ville, permettant aux parents de venir à pied. Sept familles différentes avec huit enfants ont fréquenté ce nouvel espace.

LES FORMATIONS

Les séances de supervision sont obligatoires pour les accueillants en LAEPi (conformément à la circulaire CNAF). Ces temps de travail favorisent la qualité dans l'écoute et l'accueil proposé aux familles.

LE RÉSEAU

Les Lieux d'accueil enfants parents font un grand travail de réseau avec l'ensemble des LAEP du Département de la Vienne.

Enfin un travail est également réalisé en réseau au sein des structures Petite enfance du territoire du Haut-Poitou et également plus étroitement avec les deux autres structures Petite enfance communautaires : la crèche « L'île Ô Doudou » et le RPE.

Dans ce cadre, une formation en intra sur les neurosciences chez les jeunes enfants a été réalisée, en février 2024. Elle a réuni toutes les professionnelles des services petite enfance communautaires, soit 11 personnes.

« BÉBÉ PLOUF »

Cette action est le fruit d'une collaboration entre les accueillantes de LA Parenthèse enfants-parents (LAEPi) et le Service « Sports » de la Communauté de Communes.

En 2024 cette action s'est poursuivie avec une session du 24 mai au 14 juin (4 séances et 22 enfants différents accueillis).



L'action a également été proposée aux familles fréquentant la crèche « L'île Ô Doudou ».

Grâce à la subvention de la MSA et l'appel à projet « Grandir en milieu rural », cette proposition d'activité s'est enrichie de matériel supplémentaire (toboggan, tapis flottant, cage à grimper...)

En 2024 par le biais d'une subvention REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), de la CAF, un partenariat s'est construit entre l'ADAPGV et la Communauté de Communes pour un travail autour de la parentalité. 6 séances ont été organisées en 2024 .

Le Relais Petite Enfance

Relais Petite Enfance



En 2024, le relais a été dénommé Relais petite enfance « Pas à Pas », doté d'un logo spécifique.

Les relais du territoire travaillent depuis plusieurs années en partenariat en construisant la mise en œuvre du « Guichet Unique » sur le Haut-Poitou. Cette mise en œuvre d'un guichet unique commun entre les structures associatives et celles en régie est innovante.

L'objectif de cette mission, co-financée par les services de la CAF et la MSA, est de permettre aux familles d'avoir une seule porte d'entrée pour leur recherche de mode d'accueil (assistants maternels, crèche, MAM), service à la parentalité (LAEPI...).

Le relais petite enfance a proposé aux assistants maternels un temps de rencontre et d'échange autour de l'accueil de l'enfant en situation de handicap.

La parentalité

La coordination parentalité recense toutes les actions en lien avec la parentalité qui se déroulent sur le territoire, tant celles portées par la Communauté de Communes que celles portées par des partenaires (CSC « La Pousse », CSC « La Case », Styl'FM...).

Dans le cadre de la thématique « parentalité », des actions « Atelier Bouge Atouts » ont été proposées aux familles avec une intervenante extérieure, avec pour objectifs de partager autour de l'importance de la motricité libre chez le tout petit. Cette action a été co-financée par la CAF dans le cadre du REAAP.



→ Bouge Atouts, 20 mars 2024, à Vouillé :
Participation :

- Premier atelier : 7 enfants et 9 adultes
- Deuxième atelier : 11 enfants et 13 parents

→ Bouge Atouts, 12 juin 2024, à Quinçay :
Participation :

- Premier atelier : 4 enfants et 4 adultes
- Deuxième atelier : 10 enfants et 14 adultes

CHIFFRES CLÉS

49

Enfants ont été accueillis par la crèche « L'île ô Doudou »

92

Enfants ont été accueillis par le LAEPI « La Parenthèse »

34

Assistants maternels différents ont profité des services du relais Petite Enfance « Pas à Pas »



ENFANCE JEUNESSE

Vice-Président : Laurent MEUNIER



Moyens humains

17
Agents

1 responsable du Pôle « Vie sociale et familiale »

1 responsable du Service « Enfance – Jeunesse » également chargée de coopération CTG

Secteurs jeunes :

› Le Local des Z'ados et la Casa des Jeun'z :

2 responsables

1 adjoint (25h)

1 Animatrice stagiaire BPJEPS

Secteur 16-25 ans :

1 animateur (5h)

Accueil de loisirs :

› La Passerelle :

1 directrice

1 adjointe mise à disposition par la commune de Chalandray

1 animatrice Petite Enfance

1 animatrice Enfance

› Mercredis des Bulles :

1 animatrice / adjointe

Mises à disposition par la Commune de Cissé :

1 directrice

2 animatrices Petite Enfance

2 agents de service

› Petite Rivière :

1 directrice d'Accueil de Loisirs

Maternel mise à disposition auprès de l'ARNOVEL



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses

1 578 791 €

Recettes

241 828 €

ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Enfance Jeunesse » gère en direct des établissements de la Communauté de Communes et supervise le fonctionnement de ceux à gestion associative :

• **Structures gérées en régie directe par la Communauté de Communes :**

Deux Accueils de Loisirs et deux Secteurs Jeunes :

- L'accueil de Loisirs 3-12 ans « La Passerelle » à Chalandray
- L'accueil de Loisirs 3-8 ans « Mercredis des Bulles » à Cissé
- Secteur Jeunes « Le Local des Z'ados » à Neuville-de-Poitou
- Secteur Jeunes « La Casa des Jeun'z » à Saint-Martin-La-Pallu (Vendevre-du-Poitou)

- **Structures à gestion associative :**

Deux Centres Socio-Culturels (CSC), neuf Accueils de Loisirs et deux Secteurs Jeunes

- Le CSC « La POUSSE » :
 - L'Accueil de Loisirs 3-12 ans à Chouppes
 - L'Accueil de Loisirs Maternel 3-6 ans à Champigny-en-Rochereau
 - L'Accueil de Loisirs 6-12 ans à Vouzailles
 - Le Secteur Jeunes à Mirebeau
- Le CSC « La CASE » :
 - L'Accueil de Loisirs Maternel 3-6 ans à Quinçay
 - L'Accueil de Loisirs 6-12 ans « La Cabane » à Quinçay
 - L'Accueil de Loisirs 6-12 ans à Vouillé au mois de juillet
 - Le Secteur Jeunes à Vouillé
- L'ARNOVEL :
 - L'Accueil de Loisirs « Petite Rivière » 6-12 ans à Saint-Martin-la-Pallu (Blaslay),
 - L'Accueil de Loisirs « Petite Rivière » 3-6 ans à Saint-Martin-la-Pallu (Blaslay) les mercredis et à Neuville-de-Poitou durant les vacances scolaires.
- EN AVANT TON AVENTURE (EATA) :
 - L'Accueil de Loisirs 3-8 ans à Avanton
 - Le FJEPS :
 - Accueil de Loisirs « La Souris Verte » 3-12 ans à Neuville-de-Poitou (les mercredis)
- LE CENTRE D'ANIMATION DE LA PREILLE (Le CAP) :
 - Accueil de Loisirs 3-12 ans à Boivre-La-Vallée (Montreuil-Bonnin).

Le Service « Enfance Jeunesse » suit et accompagne les structures associatives et communautaires :

- Instruction et suivi des demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement des associations
- Rédaction et suivi des conventions d'objectifs et de moyens
- Participation à la vie associative des différentes structures (conseils d'administration, assemblées générales, commission...)
- Élaboration et suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement des structures communautaires.

SERVICE « JEUNESSE »

Les secteurs jeunes ont proposé, tout au long de l'année 2024, de multiples activités : actions culturelles et sportives, activités manuelles, sorties, accompagnement de projets permettant l'écoute et l'accompagnement des jeunes dans une ambiance conviviale.

LES SECTEURS JEUNES « LA CASA DES JEUN'Z » ET « LE LOCAL DES Z'ADOS »

Activités et séjours communs pour les jeunes de la Communauté de Communes :

- Pérennisation des temps d'activité périscolaire « passerelle » avec la Commune de Saint-Martin-La-Pallu : durant le mois de juin, une fois par semaine, les animateurs jeunesse ont présenté les secteurs jeunes aux classes de CM2 (Vendeuvre-du-Poitou et Charrais). Il a été proposé des animations autour du thème de l'adolescence.
- Les séjours de l'été :
 - En juillet à La Tranche sur Mer (85) : catamaran, jet ski, bouée tractée...
 - En août en Corrèze (19) : spéléologie, visite de Brive, lac de Causse, gouffre de la Fage...
- 8 jeunes ont participé au Festival « Le Fil du son » de Civray, en tant que bénévoles de la brigade verte du 23 au 28 juillet.
- La dernière soirée de l'été a encore eu un franc succès, avec plus de 70 jeunes présents, pour la première fois partenariat avec le Food truck « Chez Nadej' ».



La Casa des Jeun'z

- En octobre, 23 jeunes et 4 animateurs des secteurs sont allés au Puy du Fou.

Pour le secteur jeunes « Le Local des Z'ados »

- Chantier Loisirs à Cissé
- Nouveau local rue de la Jeunesse en face du Collège à proximité des infrastructures sportives
- Participation à la fête de la Saint Jean de Neuville-de-Poitou avec la réalisation d'un char fleuri

Pour le secteur jeunes « Le Casa des Jeun'z »

- Ouvertures tous les vendredis soir
- Réalisation d'un char fleuri avec 10 jeunes et 5 parents sur le thème « Château »
- Réalisation d'une fresque pour la MJC de Vendevre-du-Poitou
- Participation aux JO 2024 pour 5 jeunes du Haut-Poitou
- Partenariat avec l'Association « Les étangs de Saint Martin » qui a permis à 14 jeunes de s'essayer à la pêche.



Casa des Jeun'z
Départ pour les JO



Casa des Jeun'z
fresque pour la MJC



Puy du fou



Le Local des Z'ados

LES 16-25 ANS ET LE RÉSEAU JEUNESSE

- Forum « Jobs saisonniers »

Les Services « Jeunesse » de la Communauté de Communes, des centres sociaux « La Case » et « La Pousse » ainsi que la Mission Locale d'Insertion du Poitou ont proposé le premier forum jobs saisonniers.

Ce forum a pour but de mettre en relation les acteurs économiques du territoire et les jeunes de 16 à 25 ans désireux de trouver un emploi saisonnier.

Il a eu lieu le 13 avril 2024 simultanément à Neuville-de-Poitou, à Mirebeau et à Vouillé.

Près de 300 jeunes sont venus à la rencontre des employeurs représentant les secteurs d'emploi de la grande distribution, l'aide à la personne, l'agriculture, le tertiaire, la restauration, l'animation....



- Découverte de l'Animation Volontaire (DAV)

En avril, participation à la Découverte de l'Animation Volontaire (DAV) pour 6 jeunes des secteurs de la Communauté de Communes. Rassemblement de 10 secteurs jeunes du département et de plus de 60 jeunes pour vivre deux jours autour du métier de l'animation.

Cette formation a permis aux jeunes de découvrir le rôle éducatif de l'animateur, ses fonctions et ses responsabilités. Pour les animateurs encadrants et organisateurs, l'objectif était de donner envie aux jeunes d'aller vers l'animation en l'expérimentant.

- 1^{er} job

L'action « 1^{er} job » a pour objectif de permettre aux jeunes d'avoir une première expérience dans le monde du travail.

En partenariat avec la Mission Locale d'Insertion (MLI) et les deux Centres Socio-Culturels du territoire, plus de trente jeunes ont pu découvrir le monde du travail.

Du 8 au 19 juillet 2024, la Communauté de Communes a accompagné 8 jeunes âgés de 16 à 20 ans au Val de Sérigny pour faire du désherbage et ramasser les melons.



- Le « allez vers »
Le référent des 16-25 ans de la Communauté de Communes est allé à la rencontre des jeunes dans différentes communes (Saint-Martin-La-Pallu, Chabournay, Neuville-de-Poitou, Cissé...)
Régulièrement, il a rencontré une vingtaine de jeunes différents, âgés de 16 à 20 ans.
En fin d'année une permanence avec la MLI a eu lieu un jeudi par mois de 16h00 à 18h00 au « Local des Z'ados » à Neuville-de-Poitou.

Service « Enfance »

L'ACCUEIL DE LOISIRS « LA PASSERELLE »

Plusieurs thèmes ont été proposés aux enfants lors des différentes périodes de vacances à l'Accueil de Loisirs « La Passerelle » :

- Le Tour du monde :
 - L'Angleterre : les enfants avaient pour mission de sauver un personnage perdu en Angleterre. A travers plusieurs périples, ils ont pu découvrir la culture anglaise, l'alimentation et la musique de ce pays.
 - Le Domaine de Dienné « Défi Planète » : sortie au Domaine de Dienné qui a permis aux enfants de découvrir de nombreux pays comme la Mongolie et le Maroc...
- Retour vers le passé / Rencontre culturelle
 - Grand jeu télévisé « Le juste prix » : la thématique du retour dans le passé a permis aux enfants de découvrir un univers sans internet. Ce thème avait pour but de recréer l'ambiance des années 80 avec notamment les jeux télévisés de l'époque.
 - Résidence d'artiste : Sébastien Chebret : l'auteur Sébastien Chebret a séjourné en résidence sur le territoire du Haut-Poitou en septembre 2024. Il a raconté son histoire d'artiste aux enfants. Il a partagé ses techniques de dessins et a transmis aux enfants sa passion pour



Pimp ta shoes



Défi Planète



Le Juste Prix



Résidence d'artiste
Sébastien Chebret

l'imaginaire.

L'ACCUEIL DE LOISIRS « MERCREDIS DES BULLES »

- Nouvel accueil, le projet : cet accueil, pour les enfants scolarisés à Cissé, a ouvert en janvier 2024 à l'école maternelle (accueil de 24 enfants pour les 3-8 ans). Les locaux et les animateurs de la Commune de Cissé sont mis à disposition de la Communauté de Communes. Ce projet est une expérimentation sur le territoire, et ce, jusqu'en juin 2026. Il a été accueilli avec soulagement par les parents.
- Fréquentation : de janvier à juillet 2024, il y a eu entre 12 et 20 enfants car les parents avaient pris d'autres dispositions de garde depuis septembre 2023 pour les mercredis après-midi. Par contre, depuis septembre 2024, le taux de fréquentation est au maximum, soit 24 enfants, avec



Salle périscolaire

en priorité l'accueil des 3-6 ans et des fratries. Les locaux de l'école maternelle, le matériel et les structures sont adaptés à cet âge.

- Trouver le nom de l'accueil : à partir du jeu « DIXIT » les enfants ont fait plusieurs propositions : les bulles, le château des rêves, les chatons, fleurs de loisirs et bien d'autres. Les enfants, les parents et l'équipe ont noté leur préférence. L'équipe et la Commission « Enfance jeunesse » a validé le nom « Les mercredis des bulles »



- Quelques activités :

- Pique-nique au jardin européen de Cissé : tous les enfants ont pu, à pied, rejoindre le jardin européen. Après le pique-nique, les enfants ont pu jouer sur les structures de jeux ou les chemins sensoriels.
- Noël : décoration de la salle en chalet cocon avec des ours en peluche, des ballons... par les animatrices. Les lutins de Noël ont proposé aux enfants un goûter de Noël. Les enfants ont peint un décor d'igloo
- Livre du dragon : les enfants ont créé et illustré une histoire avec récit et dessin. Le livre intitulé « le pouvoir du dragon » raconte l'histoire du Prince Arthur et de la Princesse Amélie. Après impression, il a été distribué à toutes les familles.



Activités du mercredi

La Convention Territoriale Globale (CTG)

LA CTG

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La CTG optimise l'utilisation des ressources sur le territoire, elle ne constitue pas un dispositif financier. Elle est un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation d'un projet de territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Priorités 2024 validés lors du COPIL en avril 2024 :

- Enjeu 1 : Les familles ont accès à des services adaptés, quel que soit leur commune de résidence :
 - Itinérance des services pour un meilleur maillage (LAEP, REAAP, culture...)
 - Adapter la tarification des différents services (culturel, sportifs, loisirs...) au plus près de la réalité des habitants
 - Anticiper l'organisation des temps périscolaires avec l'arrêt du fonds de soutien
 - Favoriser le départ en vacances des différents publics
- Enjeu 2 : Les professionnels acteurs d'un réseau dynamique, adaptent l'offre aux parcours de leurs publics :
 - Favoriser la transversalité entre les acteurs
 - Animer des temps collectifs interprofessionnels
 - Améliorer la communication.



LE RÉSEAU ENFANCE

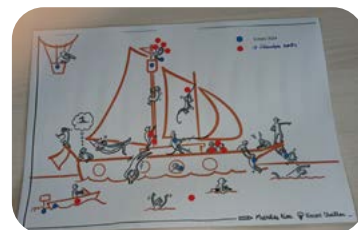
Réunions dans le cadre de la CTG avec le réseau « Périscolaire » regroupant les directeurs et animateurs des ALSH périscolaires et extra-scolaires du territoire.

Thématiques abordées :

- Le management

- Les actualités des différents acteurs
- Point d'étapes sur la CTG.

Questionnaire bilan sur le réseau afin de répondre aux mieux aux attentes des membres du réseau.



△ CHIFFRES CLÉS

135

Jeunes fréquentent les deux secteurs de la Communauté de Communes

144

Enfants fréquentent les ALSH « La Passerelle » et « Mercredis des bulles »

300

Jeunes ont participé au 1^{er} Forum Job saisonniers à Mirebeau, Neuville-de-Poitou et Vouillé

11

Chargés de coopération thématique de la CTG se sont réunis 4 fois

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Déménagement du Local des Z'ados

△ 1^{er} Forum « Jobs saisonniers »

△ Ouverture tous les vendredis soir du secteur jeunes « La Casa des Jeun'z »

△ Ouverture de l'ALSH « Mercredis des Bulles » à Cissé



Jeux en bois



Jeux de société

Vice-Président : Laurent MEUNIER



Moyens humains

28 Agents	1 responsable du Pôle « Vie sociale et familiale »
	1 responsable du Service « Périscolaire »
	1 adjoint
	3 référentes de site
	22 animateurs



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses	Recettes
513 208 €	144 296 €

ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Périscolaire » intervient dans six écoles et assure :

- L'organisation des accueils matin/soir, de la pause méridienne et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
- La mise en œuvre du Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour le nord de la Communauté de Communes
- La contractualisation avec la CAF et la MSA.

Un projet pédagogique est mené tout au long de l'année en cohérence avec les projets d'école, proposant un cadre adapté aux besoins des enfants et des familles, avec des activités variées : sport, culture, art... Ce temps périscolaire se veut à la fois complémentaire et distinct du temps scolaire.

Un projet commun autour du « Vivre ensemble »

En 2024, un projet collectif autour du « vivre ensemble » a été mené dans toutes les écoles. Il visait à développer chez les enfants des compétences favorisant le respect, la tolérance et la diversité. Ce projet s'inscrivait dans le cadre du plan national de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement.

Plusieurs actions ont été déployées :

- Animations et ateliers menés par les équipes d'animation
- Partenariats renforcés avec le Centre Socio-Culturel « La Pousse », les équipes enseignantes, les SIVOS
- Mise en place d'une boîte à livres sur les thèmes de la citoyenneté, de la différence et du

- harcèlement
- Présentation du kit « Handi'Kit » pour sensibiliser aux handicaps
- Organisation du « PériscoShow »
- Achat de bancs de l'amitié.



Comme chaque année, deux numéros de la « Gazette du Périsco » ont été publiés. Ce journal destiné aux familles retrace les projets et temps forts de l'année dans les écoles.

Les projets par école

« LES ARTISTES DU PÉRISCO » (ÉCOLE « JEAN RAFFARIN » À MIREBEAU)

Ce projet visait à sensibiliser les enfants aux différentes formes d'art, notamment la danse, la magie, le théâtre, et les arts visuels. Les enfants ont participé à divers ateliers et activités pour explorer leur créativité à travers plusieurs disciplines artistiques.

- Septembre – Octobre : Découverte des artistes à travers des jeux et ateliers. Les enfants ont créé un tableau de prénoms et participé à des activités sur le thème d'Halloween, favorisant la connaissance mutuelle et la vie en collectivité.
- Novembre – Décembre : Initiation à la magie, avec des ateliers de création d'accessoires et d'apprentissage de tours de magie. Les enfants ont également participé à un petit déjeuner avec leurs familles pour présenter leurs talents de magicien. Les enfants ont également fait des créations pour le marché de Noël de l'école.

« BIENVENUE À LA FOLIE DES ARTISTES » (ÉCOLE « LE CÈDRE ENCHANTÉ » À MIREBEAU)

Cette année, les enfants de l'accueil périscolaire ont participé à diverses activités artistiques et créatives.

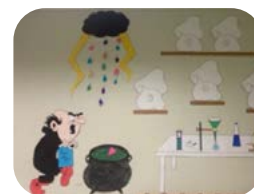
- Projet Marionnettes : découverte des coulisses des marionnettes avec la réalisation d'une fresque et la création de marionnettes en carton et bâtons de glace. Mise en scène de petites représentations pour développer l'aisance à l'oral et la manipulation des marionnettes.
- Projet Musique : exploration de l'univers musical avec la création de fresques, la décoration d'instruments et des jeux musicaux pour travailler le rythme et l'écoute.
- Marché de Noël : Fabrication de décorations festives vendues lors du marché, créant un moment convivial avec les familles.
- Projet de décoration des locaux : expérimentation de techniques artistiques variées comme la « Chenille des anniversaires », des portraits à la manière de Picasso, des monstres à l'encre de Chine et des autoportraits personnalisés.



Ces projets ont permis aux enfants de développer leur imagination, leur sens artistique et leur expression personnelle, tout en favorisant la coopération et la valorisation des œuvres collectives.

« LES MÉSAVENTURES DE GARGAMEL » (SIVOS DE CHERVES, CUHON, VOUZAILLES)

Le projet « Les mésaventures de Gargamel » a captivé les enfants avec une histoire fantastique où un sort raté de Gargamel a dérégulé les saisons et les mois de l'année. Les enfants ont pour mission de l'aider à réparer le temps en récoltant des indices et en participant à des activités liées à chaque période de l'année.



Activités saisonnières : découverte des saisons et des événements de l'année au travers de créations variées comme des masques de carnaval, des décorations de Pâques, une ambiance estivale recréée en hiver et des ateliers autour d'Halloween et de Noël.

Implication des enfants : participation active des enfants, notamment lors de la semaine « enfant » où ils ont choisi et voté pour les activités proposées. Forte implication dans les créations manuelles,

les moments conviviaux avec les familles et la vie collective du périscolaire.

Compétences développées : renforcement de la cohésion du groupe, du sens de l'organisation et de la capacité à collaborer. Les enfants ont pris plaisir à réfléchir, à comprendre l'ordre du temps et à s'investir dans l'univers de Gargamel.

Le projet s'est poursuivi avec de nouvelles étapes à venir pour aider Gargamel à tout remettre en ordre.

« LES EXPLORATEURS SOLIDAIRES » (ÉCOLE « LOUISE D'AUZAY » À THURAGEAU)

Cette année, le projet pédagogique avait pour objectif principal de créer un espace d'épanouissement pour les enfants, tout en leur enseignant les valeurs fondamentales de solidarité et de partage. L'objectif était également de renforcer les liens avec les familles, l'Association des Parents d'Élèves (APE) et l'équipe enseignante grâce à des projets communs.

Les enfants ont participé à une variété d'activités créatives et conviviales tout au long de l'année. Parmi celles-ci, des ateliers de décorations thématiques ont été organisés avec, notamment, la création de portes décorées, un jeu de chamboule-tout et des chauves-souris pour Halloween.

Un autre projet annuel particulièrement apprécié a été la création d'un mini-album photo. Les enfants ont pu exprimer leur créativité en concevant un album souvenir de leur passage à l'école, capturant ainsi des moments précieux et favorisant leur expression personnelle.

Pour valoriser des valeurs importantes, quatre films emblématiques ont été mis en avant, chacun véhiculant des messages forts. Inspirés par ces films, les enfants ont réalisé diverses activités. Ils ont créé des décorations de Noël. Un calendrier de l'avent a également été conçu avec des défis et des bonnes actions à accomplir chaque jour, encourageant ainsi la générosité et la persévérance.

De plus, un projet solidaire a été mis en place avec une collecte de jeux, jouets et livres pour la Maison des Familles de Poitiers, permettant aux enfants de comprendre l'importance de la solidarité et du partage.

Enfin, les enfants ont réalisé des cartes de vœux à l'attention des résidents de l'EHPAD de Mirebeau, apportant de la joie et du réconfort aux résidents

△ CHIFFRES CLÉS



△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Nouveau logiciel : Mise en place d'un nouveau logiciel d'inscription et de facturation, « iNoé ». Ce logiciel simplifie les démarches administratives des parents en offrant une interface intuitive, spécialement conçue pour une utilisation facile. L'Espace Famille « iNoé » est accessible depuis n'importe quel appareil connecté à Internet (ordinateur, tablette, smartphone...). Ce changement a été effectué dans le but d'améliorer et de faciliter le processus d'inscription.

△ Le « PériscoShow » : Le Service « Périscolaire » a clôturé l'année scolaire avec un spectacle sur le thème du « Vivre Ensemble ». 250 familles ont assisté au spectacle des 125 enfants des différents accueils de Vouzailles Cherves, Cuhon, Thurageau et Mirebeau.

Vice-Présidente : Fabienne GUERIN



Moyens humains

7
Agents

1 responsable du Pôle « Vie sociale et familiale »
1 conseillers d'action sociale
1 coordinatrice du Contrat Local de Santé
2 agents France Services
2 conseillers numériques



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses
667 539 €

Recettes
253 955 €

ACTIVITÉS DU SERVICE

L'accès aux droits

CONSEILLERS NUMÉRIQUES :

Présents sur le territoire depuis août 2021, les Conseillers Numériques interviennent dans 15 communes : Avanton, Ayron, Chalandray, Champigny-en-Rochereau, Chiré-en-Montreuil, Cissé, Coussay, Frozes, Mirebeau, Quinçay, Saint-Martin-la-Pallu, Villiers, Vouillé, Vouzailles et Yversay.

En 2024, que ce soit en ateliers collectifs ou sur rendez-vous en individuel, les Conseillers Numériques ont pu recevoir 3 168 personnes. L'ensemble des ateliers animés par les Conseillers Numériques est conçu par leurs soins, répondant ainsi aux besoins spécifiques identifiés sur le territoire.

Au cours de cette période, plusieurs actions de sensibilisation et d'accompagnement numérique ont été réalisées à destination de publics variés :

- Une sensibilisation au cyberharcèlement : 19 classes de CM1, de CM2 et de 6^{ème} du territoire du Haut-Poitou ont bénéficié d'interventions dédiées à la prévention du cyberharcèlement.
- Des ateliers intergénérationnels et en structures sociales :
 - 7 ateliers ont été animés en maison de retraite, pour favoriser l'inclusion numérique des personnes âgées.
 - Des ateliers « CV et lettre de motivation » ont été organisés en partenariat avec la Mission

- Locale d'Insertion (MLI) de Vouillé.
- À Neuville-de-Poitou, des sessions ont été consacrées à la sensibilisation autour des données personnelles.
- À Mirebeau, des ateliers pratiques sur la gestion des boîtes mail, la rédaction de CV et l'utilisation de l'agenda numérique ont été proposés en collaboration avec la MLI.
- Des formations à l'outil « Canva » ont été mises en place à destination des agents de mairie et de la MAFPA, dans une démarche de professionnalisation des supports de communication .
- Un atelier parent-enfant sur les dangers liés à l'usage du téléphone mobile s'est tenu à Thurageau.
- Une présentation du rôle des Conseillers Numériques a été réalisée à destination des bénévoles des épiceries sociales et de l'ADMR de Vouillé.
- Un soutien matériel à l'inclusion numérique : 40 ordinateurs reconditionnés ont été distribués grâce à un partenariat entre le Département de la Vienne et l'Entreprise d'insertion « Le Ressort », basée à Naintré.
- Une première animation « Kahoot » a été organisée à Yversay, réunissant 30 participants autour d'un quiz interactif.



« FRANCE SERVICES »

Les cinq permanences de la « France Services » itinérante du Haut-Poitou n'ont pas été modifiées. Elles se déroulent de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h00, dans les lieux suivants :

- Le lundi, à Boivre-la-Vallée , à la Mairie déléguée de Benassay
- Le mardi, à la Mairie d'Ayron
- Le mercredi, à la Mairie de Mirebeau
- Le jeudi, au tiers lieu de Neuville-de-Poitou
- Le vendredi, à la Mairie de Vouzailles.

1 979 visites ont été enregistrées sur l'année 2024 (1 917 en 2023). Les sites de Mirebeau et Neuville-de-Poitou sont toujours les plus fréquentés. La fréquentation des sites est la suivante : Benassay : 139 visites ; Ayron : 292 visites ; Mirebeau : 794 visites ; Neuville-de-Poitou : 530 visites; Vouzailles : 224 visites.

2 896 démarches ont été accompagnées et réalisées.



Le Contrat Local de Santé

Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), plusieurs groupes de travail ont été mis en place en 2024, portant notamment sur la santé mentale, les violences conjugales et l'aide alimentaire. Ces

instances ont permis le déploiement d'actions concrètes, en réponse aux enjeux identifiés sur le territoire.

L'année 2024 a marqué le lancement d'un partenariat avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), dans le but de répondre de manière concertée aux besoins spécifiques en santé de la population du Haut-Poitou. Par ailleurs, une collaboration étroite s'est également développée entre les différents services de la Communauté de Communes, autour d'une approche transversale et globale des enjeux de santé.

Enfin, le CLS joue un rôle clé dans la diffusion des campagnes nationales de prévention auprès des habitants et des communes, qu'il s'agisse du dépistage des cancers ou de la promotion de la santé bucco-dentaire. À ce titre, une Semaine de la santé mentale a été organisée, en octobre 2024, ponctuée de plusieurs événements, dont une formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM).



Le logement inclusif

La résidence « La Tour du Poêle » est un habitat inclusif construit autour de la salle intergénérationnelle gérée et animée par la fédération des ADMR. Elle est constituée de 13 logements sociaux (T1 et T2), appartenant à la Communauté de Communes, ainsi que de 12 logements (maisons T2 et T3), appartenant au bailleur social, Habitat de la Vienne.

Ces logements sont destinés aux personnes en situation de handicap ou aux personnes âgées de plus de 65 ans.

En 2024, deux logements se sont libérés. Ces derniers, après quelques travaux de rénovation, ont été immédiatement réattribués, l'un, en février et l'autre, en septembre 2024.

Au 31 décembre 2024, la liste d'attente pour intégrer ces logements était constituée de 18 dossiers.

L'intérêt pour ces logements se ressent par le nombre de demandes croissantes chaque année. De nombreuses familles et professionnels du secteur médico-social ont bien identifié l'intérêt de cette résidence et sollicitent régulièrement la collectivité, en dépit de la liste d'attente.



La coordination de l'aide alimentaire

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉPICERIES SOCIALES



L'épicerie sociale de Mirebeau, « Le Panier Mirabelais », portée par le Centre Socio-Culturel « La Pousse », a ouvert ses portes aux bénéficiaires du bassin de vie mirebalais, en mai 2024. Les bénévoles des trois épiceries sociales du territoire du Haut-Poitou se réunissent une fois par

trimestre, à l'initiative de la Communauté de Communes. Il s'agit d'échanger, de partager et de rechercher des réponses aux difficultés rencontrées par des équipes investies (rencontres des producteurs locaux, projets en lien avec les secteurs jeunes de la Communauté de Communes, les établissements scolaires...). C'est également l'occasion pour l'établissement de soutenir les bénévoles, d'entendre leurs besoins et de s'interroger sur l'avenir de ces structures qui reposent uniquement sur l'engagement des bénévoles.

Les rencontres initiées en 2023 (Services techniques et Pôle « Vie sociale et familiale ») se sont poursuivies avec les bénévoles de l'épicerie sociale de Neuville-de-Poitou, ainsi que les professionnels présents au Centre Social Intercommunal de Neuville-du-Poitou (ADMR, service social du Département, Mission Locale d'Insertion, CSAPA, CMP, FNATH...). Le projet de pôle social se construit progressivement, afin de favoriser les meilleures conditions de travail pour les professionnels et les bénévoles et un accueil de qualité des habitants du territoire auprès des professionnels du secteur médico-social.

LE COMITÉ TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DE L'AIDE ALIMENTAIRE

La Communauté de Communes participe au comité technique départemental de l'aide alimentaire. Cette instance est animée par le Service « Logement et insertion » de la Direction de l'Action Sociale du Département.

Il réunit l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire à l'échelle du département (banque alimentaire, secours populaire, secours catholique, coordinateurs de l'aide alimentaire des EPCI de la Vienne, DDETS, CAPEE).

En lien avec les dispositifs déclinés dans le cadre des politiques de luttés contre la précarité alimentaire, du Programme Alimentaire Territorial, il s'agit de tendre vers la mutualisation des moyens, de favoriser les circuits courts et la consommation de produits locaux, tout en soutenant les bénévoles engagés dans les structures d'aide alimentaire.

Les gens du voyage

LE TERRAIN FAMILIAL À VOUILLÉ

La Communauté de Communes est propriétaire d'un terrain familial, établi sur la Commune de Vouillé. Ce terrain dispose de 6 emplacements et accueille actuellement une cinquantaine de personnes, regroupant 3 à 4 générations.

Un diagnostic a été réalisé, afin d'évaluer l'évolution démographique des familles présentes depuis 2016 et d'anticiper l'évolution de ce terrain ainsi que les projets de ces familles.

Afin de répondre aux nouveaux critères du décret de décembre 2019, un nouveau bail a été proposé aux familles. Les familles ont pu signer ce nouveau contrat de location, lors d'une rencontre avec M. Prinçay sur le terrain familial, le 18 novembre 2024.

L'accompagnement des familles est effectué par l'ADAPGV 86, dans le cadre d'une convention annuelle avec la Communauté de Communes.

Un groupe de travail, nommé « dynamique partenariale autour des gens du voyage en Haut-Poitou », initié par la Communauté de Communes et co-animé avec l'ADAPGV, réunit différents acteurs institutionnels et associatifs (Éducation Nationale, élus, gendarmerie, service d'action sociale du Département, CAF, centres socioculturels, Services « Enfance - Jeunesse » et « Solidarité - Santé » de la Communauté de Communes...).

Plusieurs rencontres, pendant l'année 2024, ont concouru à favoriser l'interconnaissance de partenaires. Ceux-ci interviennent sur des thématiques diverses (scolarité, habitat, santé, citoyenneté). Cette démarche se veut expérimentale dans le département et a été présentée comme

telle lors de la commission consultative des gens du voyage du 26 novembre 2024 (co-animée par le Département de la Vienne et la Préfecture).

Ces temps d'échanges permettent de consolider un travail partenarial autour d'une population pour qui l'inclusion sociale reste fragile et complexe.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES GENS DU VOYAGE

La Communauté de Communes dispose d'une aire d'accueil des gens du voyage de 5 emplacements (soit 15 places) à Mirebeau. Cette aire d'accueil est gérée par un prestataire privé. Le constat, réalisé en 2023 et 2024, conforte la sous-occupation de cet aire d'accueil.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Vienne 2019-2025 prévoit, en outre, l'obligation de créer une aire d'accueil supplémentaire. Deux Communes, Neuville-de-Poitou et Saint-Martin-La-Pallu, réunissant plus de 5 000 habitants, sont concernées. Une aire d'accueil de 15 à 18 places doit donc être aménagée.

Suite aux démarches initiées en 2023 auprès de ces communes, il a été possible de proposer un emplacement sur la Commune de Saint-Martin-La-Pallu, lors de la commission consultative du 5 décembre 2023, en présence de Monsieur le préfet, répondant ainsi aux obligations de la Communauté de Communes envers le schéma départemental. Le terrain envisagé par cette proposition, site de l'actuelle déchetterie de Vendevre-du-Poitou, a été validé lors du Conseil Communautaire du 28 mars 2024.

L'Accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP)

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, la Direction de l'Action Sociale (DAS) du Département a organisé un séminaire, le 11 décembre 2023, portant sur la thématique de l'amélioration des conditions d'accueil des habitants du territoire.

Celui-ci a réuni une soixantaine de professionnels et élus. Différents projets ont été identifiés (réseau d'interconnaissance, formations, immersions professionnelles...) lors de ce temps d'échange, avec pour objectif unique : améliorer les conditions d'accueil et d'orientation des habitants du territoire, en identifiant les structures en capacité de répondre à leur demande. Ces projets restent portés et validés par les élus du Conseil Départemental, avec l'appui des partenaires de territoire.

Pour le Haut-Poitou, un comité de pilotage composé d'agents de la Communauté de Communes (Services « Solidarité » et « Enfance – Jeunesse »), du Centre Socio-Culturel « La Case », de la responsable de la Maison Départementale des Solidarités de Jaunay-Marigny, de travailleurs sociaux, ont poursuivi la mise en œuvre des projets en 2024, afin de les concrétiser en 2025, en direction des professionnels et bénévoles en situation d'accueil.

△ CHIFFRES CLÉS

2 896

Accompagnements
individuels ou
collectifs par
les conseillers
numériques

1 979

Démarches
administratives
accompagnées
par les agents
« France
Services »

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Audit « France Services » lancé au niveau national par l'ANCT afin de s'assurer du respect du cahier des charges national. La « France Services » multisites de la Communauté de Communes a reçu un avis très favorable au maintien de son label « France Services ».

△ Inauguration de l'épicerie sociale de Mirebeau, le 21 mai 2024



Inauguration de l'épicerie sociale
de Mirebeau

△ Le 10 octobre 2024, visite du Premier Ministre, dans le cadre de la semaine de la santé mentale, à Vouillé, en présence de M. Prinçay et de Mme Guérin.



Visite du Premier Ministre
Michel Barnier

△ Signature des nouveaux baux avec les familles locataires du terrain familial, le 18 novembre 2024, en présence de M. Prinçay



SPORT

Vice-Présidente : Anita **POUPEAU**



Moyens humains

17
Agents

1 responsable du Service « Sport »
1 coordinateur du dispositif Pass'Sport
2 chefs de bassin
3 maitres-nageurs-sauveteurs, à temps plein annualisé
2 maitres-nageurs-sauveteurs, à temps partiel (entre mars et octobre)

1 BNSSA pour la période juillet-août
2 agents de régie et d'entretien permanent
4 agents d'entretien et de régie (entre 4h et 20h par semaine)
1 agent en charge de l'entretien et de la régie pour la période juillet-août



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses

924 937 €

Recettes

144 128 €

ACTIVITÉS DU SERVICE

Les équipements sportifs intercommunaux

LA PISCINE INTERCOMMUNALE À LATILLÉ

Nombre d'entrées					
Public	Groupes et Associations	Aquagym et Aquabike	Scolaires	Bébés nageurs	Leçons
2 798	283	5 064	8 998	1663	569
TOTAL = 19 375					

Pour la troisième année d'ouverture de la piscine à Latillé, plusieurs modifications ont été effectuées :

- Réorganisation des plannings, avec l'arrivée d'un troisième MNS.
- Création et mise en place de nouvelles activités avec, notamment, l'acquisition de 15 aquabikes.
- Développement accru des classes bleues pour favoriser l'apprentissage de la natation, dès

le plus jeune âge. En 2024, la piscine intercommunale à Latillé a accueilli 12 classes bleues, soit 277 enfants de grande section et CP. En plus de cela, le bassin d'apprentissage à Latillé a accueilli les classes du territoire du CE1 jusqu'à la sixième.

Fin 2024, deux MNS de la piscine intercommunale à Latillé ont suivi la formation sport santé de l'Association « Sport-santé 86 ». L'objectif de cette formation est de pouvoir mettre en place un créneau « Nager forme santé » en septembre 2025. Ce créneau permettra de faire pratiquer la natation à des personnes atteintes de pathologies chroniques dans un cadre sécurisé.

LA PISCINE INTERCOMMUNALE À NEUVILLE-DE-POITOU

Nombre d'entrées				
Public	Groupes	Scolaires	Associations	Autres leçons
12 878	794	10 742	15 066	800
TOTAL = 40 280				

La fréquentation annuelle s'élève à 40 280 baigneurs (pour 8 mois d'ouverture de l'équipement). Ce chiffre comptabilise, le public, 12 878, les groupes 794 et les scolaires 10 742. A cela, on peut ajouter 15 066 baigneurs du Club Nautique Neuvillois, de l'ACN Triathlon et du Haut-Poitou Plongée.

Pour l'année scolaire 2024/2025, la piscine intercommunale à Neuville-de-Poitou a accueilli 13 classes bleues, soit 309 enfants de grande section et de CP.

Le Pass'Sport

En 2024, 27 écoles et 78 classes ont obtenu un Pass'Sport pour pratiquer des activités sportives et 20 classes pour du secourisme (apprentissage des gestes qui sauvent).

Le Pass'Sport permet aux jeunes enfants du territoire de s'essayer à une pratique sportive peu présente ou absente du territoire. En 2024 les élèves ont pu suivre des cycles de rugby, vince-pong, karaté, escrime sportive, escrime artistique, hockey, course d'orientation et golf.

En fin d'année 2024, le handisport a été intégré au Pass'Sport. Cette activité vise à découvrir plusieurs activités handisport et à sensibiliser les enfants au handicap.

Enfin, la Communauté de Communes a décidé de développer le « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV). En 2024, ce sont 208 élèves qui ont pu suivre un cycle de SRAV et valider le bloc 1 « Savoir pédaler » et le bloc 2 « Savoir circuler ».



△ CHIFFRES CLÉS

59 655

Baigneurs
accueillis dont
19 740 scolaires

2 500

Élèves ont suivi
un parcours
Pass'Sport

750

Élèves ont suivi
une initiation aux
gestes qui sauvent

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Début des travaux de réhabilitation du gymnase d'Avanton

△ Le handisport est intégré au dispositif Pass'Sport



Vice-Présidente : Anita **POUPEAU**



Moyens humains

3 Agents	1 responsable du Service « Culture »
	1 coordinatrice du réseau de lecture publique
	1 coordinatrice de l'action culturelle du réseau de lecture publique



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses	Recettes
449 385 €	14 522 €

ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Culture » :

- Met en œuvre et suit les activités liées au réseau de lecture publique
 - Service support et de soutien pour les bénévoles et les salariés, actions de cohésion
 - Suivi et maintenance du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) et suivi des services mutualisés
 - Circulation des documents/navette (premier service connu et reconnu par les usagers)
 - Promotion des actions et du réseau des bibliothèques (site internet, page facebook, newsletter, guide du lecteur)
 - Gestion et suivi des collections communales et intercommunales (politique documentaire, veille documentaire, acquisition, catalogage, équipement)
 - Programme de formation des équipes
 - Suivi des projets de construction de nouveaux établissements
 - Actions culturelles (interventions d'auteurs, spectacles, prix littéraires, médiation auprès des différents types de publics, accompagnement des bibliothèques, action petite enfance en lien avec les professionnels...)
 - Coordination et lien entre les partenaires institutionnels et les communes
 - Gestion et suivi des ressources numériques
- Gère l'artothèque de la Communauté de Communes et suit les ludothèques communales
- Accompagne l'offre d'enseignement musical

- Élabore le programme d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) à l'échelle du territoire via le dispositif Pass' (Art, Sport, environnement/ Numérique) :
 - Coordination du Pass'
 - Lien inter-services
 - Lien avec les prestataires (associations, compagnies...)
 - Lien avec les partenaires (DRAC, Rectorat, DAAC, associations, centre sociaux, crèches...)
- Anime un réseau de partenaires culturels et socioculturels
- Instruit et suit les demandes de subventions aux associations culturelles

Le dispositif Pass'

Depuis 2013, l'établissement s'est engagé fortement dans la mise en place d'actions d'éducation artistique et culturelle à destination des enfants de la maternelle jusqu'à la fin du collège durant le temps scolaire et périscolaire.



Sous forme d'un dispositif intitulé « Pass' », plus de 6 000 enfants du territoire ont déjà pu profiter d'une sensibilisation à une ou plusieurs disciplines culturelles. Soutenu et accompagné par la DRAC et le Rectorat, ce dispositif est devenu, au fil du temps, un outil incontournable en faveur de l'accessibilité des enfants à la culture.

Les objectifs sont les suivants :

- Permettre l'élaboration de projets où l'enfant est acteur de la découverte culturelle
- Offrir aux enfants la possibilité d'appréhender les enjeux de la création en provoquant la rencontre avec une démarche artistique forte
- Contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, de l'échange avec l'artiste et son œuvre
- Réduire les inégalités en matière d'accès à la culture en contribuant au rapprochement entre les enfants et le monde de l'art
- Favoriser la mixité sociale autour du projet pour permettre une appropriation collective du fait artistique
- Soutenir la création artistique en mettant à disposition des espaces de travail, d'échanges et en contribuant au soutien financier de leurs productions
- Contribuer par la co-construction à familiariser les personnes relais avec la démarche artistique par la formation et l'implication dans le projet.

Dans le cadre du programme d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), le dispositif Pass' a été mis à jour et son guide a été revu.

Ainsi, l'appel à projets a été réorganisé pour la saison 2024-2025 selon un nouveau calendrier.

Le réseau des bibliothèques

MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE FORMATION POUR LES ÉQUIPES DES BIBLIOTHÈQUES ET DE TEMPS CONVIVIAUX

Le réseau des bibliothèques a mis en place un programme de formations et d'ateliers sur l'année, à destination des équipes de bénévoles et des salariés du réseau.

Afin d'améliorer l'interconnaissance entre équipes de bibliothèques, des temps conviviaux ont été instaurés avant chaque vacances scolaires.



ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE LA MÉDIA-LUDOTHÈQUE DE QUINÇAY

Participation à la rédaction du programme et du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) de la future média-ludothèque de Quinçay.

PRÉPARATION DU CHANGEMENT DE SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DES BIBLIOTHÈQUES (SIGB)

Dans le cadre du changement du logiciel de gestion des bibliothèques, la coordinatrice du réseau de la Communauté de Communes a été associée au groupe de travail préparatoire de migration de la Bibliothèque Départementale de la Vienne (BDV).

△ CHIFFRES CLÉS

DISPOSITIF D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE :

29

Parcours Pass'Art

116

Parcours au total

37

Établissements
participants
(scolaires ou
structures
sociales)

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES : AUGMENTATION DU SERVICE DE LA NAVETTE :

50 000

Documents
transportés par le
Service de navette
soit une hausse
de 14 %

19 537

Réservations
inter-
bibliothèques soit
une hausse
de 15 %

6 945

Documents
acquis (achats
et dons) dont
981 par le réseau
intercommunal

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Participation à un nouveau prix littéraire, « Noir Dissay »
Pour la première année, le réseau des bibliothèques participe à un prix de lecteurs autour du genre « polar et roman noir » avec une participation d'une cinquantaine de lecteurs.

△ Rencontres avec des auteurs dans la cadre du prix de Dissay et des littératures Européennes de Cognac.
Les bibliothèques de Quinçay et d'Ayron ont reçu un auteur toulousain et une autrice irlandaise.





ATTRACTIVITÉ

- **Économie - Numérique** p. 60
- **Agriculture** p. 63
- **Tourisme** p. 65
- **Focus sur la Régie Tourisme** p. 68
- **Développement durable** p. 70
- **Urbanisme et planification** p. 74

ÉCONOMIE - NUMÉRIQUE

Vice-Présidente : Séverine SAINT-PÉ



Moyens humains

2 Agents 1 responsable du Pôle « Attractivité »
1 chargée de mission « Développement économique et agricole »



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses	Recettes
306 916 €	95 453 €

ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Économie – Numérique » a pour missions :

- La commercialisation et la gestion des zones d'activités économiques intercommunales,
- L'accueil de projets d'investissement d'entreprises,
- La commercialisation et la gestion des bâtiments d'accueil d'entreprises,
- Le soutien aux projets d'investissement des entreprises et l'accompagnement à la recherche de financements,
- Le soutien au tissu économique local et l'organisation d'événements favorisant les rencontres inter-entreprises.

Développement et commercialisation des zones d'activités économiques

PROMOTION ET COMMERCIALISATION

La Communauté de Communes gère 15 zones d'activités économiques (ZAE) réparties sur l'ensemble du territoire et dispose de 59 hectares de réserves foncières, dont 23 sont viabilisés.

En 2024, 29 porteurs de projets ont été accompagnés dont :

- 23 projets de développement d'entreprises,
- 2 projets d'implantation d'entreprises,
- 4 projets de création d'entreprises.

Parmi ces projets, un projet notable a abouti : l'installation des nouveaux locaux tertiaires de

L'Entreprise Clémence et Antonin sur la zone du Chiron à Neuville-de-Poitou.

GESTION ET DÉVELOPPEMENT



La Communauté de Communes assure la gestion des ZAE intercommunales qui comprend à la fois l'entretien de la voirie (balayage) mais également sa réparation. Elle fait de même pour la gestion des espaces verts (entretien des zones enherbées, taille de haies et élagage des arbres d'alignement). Ces prestations peuvent être réalisées par les services communautaires, les agents communaux mis à disposition ou en faisant intervenir des entreprises spécialisées.



En 2024, la Communauté de Communes a réalisé la pose de l'ensemble du mobilier (totems et panneaux de rue) correspondant à la nouvelle signalétique qu'elle a décidé d'uniformiser pour toutes ses zones d'activités économiques intercommunales.



La Communauté de Communes, suite au diagnostic de l'état de son parc d'éclairage public (représentant environ 400 points lumineux), a transféré sa gestion au Syndicat Energies Vienne en vue de réaliser des travaux de mise aux normes et d'amélioration des équipements en 2026.

Soutien aux entreprises

SOUTIEN FINANCIER

La Communauté de Communes soutient financièrement l'Association « Initiative Vienne » et participe aux comités d'engagement. Cette Association a vocation à financer les projets de création ou de reprise d'entreprises sur le territoire, sous forme de prêts d'honneur (prêt à taux 0).

En 2024, le « comité local Haut-Poitou », animé par l'Association et des entrepreneurs du territoire, a été mis en place pour répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires. Le dispositif a bénéficié à 8 entreprises qui ont créé ou maintenu 18 emplois. Le montant alloué représente 61 000 € et a permis de mobiliser 449 000 € de prêts bancaires.

Depuis 2021, le prêt d'honneur peut être cumulé avec la Sub'Emploi, une subvention de 2 000 € par emploi pérenne créé, dans la limite de 3 emplois par projet.

8 entreprises ont bénéficié de cette subvention, pour la création de 17 emplois, représentant un montant cumulé de 34 000 €.

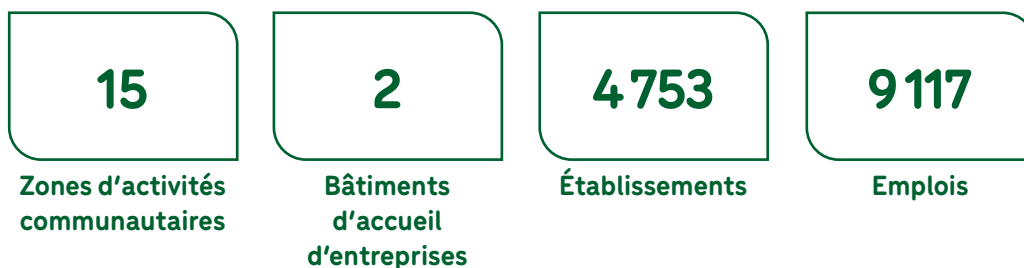
ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

L'Association « Vivre et Entreprendre » en Haut-Poitou, avec le soutien de la Communauté de Communes, organise les Matinales des Entrepreneurs, les premiers mardi de chaque mois. L'objectif est de permettre la rencontre des porteurs de projet avec des experts pouvant apporter des réponses et éléments aux différentes problématiques.

En 2024, 10 Matinales ont été organisées à Neuville-de-Poitou.



CHIFFRES CLÉS



ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- ▷ Déploiement de la nouvelle signalétique dans l'ensemble des ZAE intercommunales
- ▷ Transfert de la gestion de l'éclairage public des ZAE intercommunales au Syndicat Énergies Vienne

Vice-Président : Jacques ROLLAND



Moyens humains

2 Agents 1 responsable du Pôle « Attractivité »
1 chargée de mission « Développement économique et agricole »



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses

52 688 €

ACTIVITÉS DU SERVICE

La Communauté de Communes poursuit la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), en partenariat avec Grand-Poitiers Communauté Urbaine et la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

Elle soutient notamment les initiatives permettant de promouvoir les nouveaux modes de distribution des productions agricoles :

- Point de retrait du Drive Fermier 86, à Neuville-de-Poitou,
- Création d'un guide des producteurs locaux en Haut-Poitou,
- Étude pour la mise en place d'un distributeur automatique de produits fermiers.



QR code
Guide des producteurs
locaux à télécharger

Dans le cadre du dispositif Pass', la Communauté de Communes participe, auprès des écoles du territoire, à la promotion de l'alimentation durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cette animation « Alimentaire mon cher Watson » est portée par l'Association « Les Petits Débrouillards » et touche environ 150 élèves par an en écoles primaires et collèges.

En partenariat avec la SAFER, la Communauté de Communes a réalisé un inventaire des agriculteurs exploitant les terres qui sont sa propriété. Cette mission vise à élaborer des conventions d'occupation avec les exploitants afin de régulariser les occupations et valoriser le patrimoine communautaire.

2^{ème} édition du forum local de l'alimentation en Centre Vienne

Les acteurs du PAT se sont réunis pour cette deuxième édition, le 5 décembre 2024, à Saint-Martin-la-Pallu, pour une journée entière dédiée à l'alimentation. La matinée a été consacrée à des tables rondes et des témoignages d'acteurs locaux tandis que l'après-midi a été réservé à des ateliers de travail. Tout au long de la journée, les thématiques abordées ont porté sur l'approvisionnement de la restauration collective en viande locale, l'installation en agriculture et les solidarités alimentaires.



Les participants ont particulièrement apprécié les partages d'expériences et la diversité des sujets abordés.

Mise en place d'un groupe de travail autour de l'installation-transmission

Dans le cadre du plan d'actions du PAT, la Communauté de Communes anime, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Vienne, un groupe de travail sur la thématique de l'installation-transmission en milieu agricole. Les actions issues de ce groupe de travail ont deux objectifs :

- Attirer et accompagner l'installation de porteurs de projets agricoles sur le territoire
- Favoriser la transmission des exploitations dans un contexte de vieillissement des producteurs.

Conclusions de l'étude SAFER

La mission d'identification des exploitants sur les terres appartenant à la Communauté de Communes, confiée à la SAFER est arrivée à son terme. Chaque parcelle a pu être reliée à un exploitant. Il s'agit aujourd'hui de seize agriculteurs qui exploitent les 45 hectares appartenant la Communauté de Communes. La prochaine étape consiste maintenant à régulariser, au plan juridique, la situation de chaque exploitant.

△ CHIFFRES CLÉS



△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ 5 décembre 2024 : 2^{ème} édition du forum local de l'alimentation en Centre Vienne à la salle des Mirandes à Saint-Martin-la-Pallu

Vice-Présidente : Séverine SAINT-PÉ



Moyens humains

7
Agents

1 responsable du Pôle « Attractivité »
1 responsable du Service « Tourisme »
1 directrice de la Régie « Tourisme en Haut-Poitou »
4 conseillers en séjour



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses	Recettes
424 076 €	74 104 €

ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Tourisme » a pour missions :

- La mise en place de la stratégie de développement touristique du Haut-Poitou
- La participation à l'aménagement et à la gestion des sites à rayonnement communautaire ou propriété de la Communauté de Communes :
 - La forêt Domaniale de Vouillé-Saint-Hilaire (partenariat avec l'ONF)
 - Le site archéologique des Tours Mirandes à Saint-Martin-la-Pallu
 - La Cité des Tanneurs à Lavausseau (gérée par une association)
 - Les étangs de Saint-Martin à Varennes
 - Le plan d'eau de Fleix à Ayrion
- La promotion du tourisme par le biais de la régie « Tourisme en Haut-Poitou »
- L'élaboration d'un schéma local de randonnée
- La gestion de la taxe de séjour

Déploiement de la stratégie touristique 2023-2028

Le déploiement de la stratégie de développement touristique a commencé par la reprise de la compétence « Promotion du tourisme » sous la forme d'une régie dotée de l'autonomie financière. Cette régie, dénommée « Tourisme en Haut-Poitou », a été créée au 1^{er} janvier 2024.

UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE


La Communauté de Communes a engagé une refonte complète de sa communication touristique pour renforcer l'attractivité du territoire et affirmer son identité.

Cela s'est traduit par :

- La création d'une nouvelle charte graphique, déclinée sur l'ensemble des supports de communication : éditions papier, accueil hors les murs, affiches, réseaux sociaux et documents internes
- La création et l'édition d'un nouveau magazine touristique
- La création et l'édition d'un agenda événementiel
- Le lancement d'une vidéo promotionnelle
- La création d'un plan liasse
- Le renforcement de la présence numérique notamment sur les réseaux sociaux.

1 LOGO
TOURISME
en
Haut-
Poitou

6 COULEURS



4 PLAYERS



UN RÉSEAU TOURISTIQUE DYNAMIQUE

Le Service « Tourisme » et la régie « Tourisme en Haut-Poitou » se sont impliqués activement au sein de plusieurs instances de coordination touristique à l'échelle départementale et régionale, afin de mieux intégrer le Haut-Poitou aux réseaux d'acteurs et de bénéficier de retours d'expérience et d'opportunités de coopération. Cette implication passe notamment par :

- L'adhésion à la Mission des Offices de Tourisme Nouvelle-Aquitaine (MONA),
- La participation aux ateliers et réunions animés par l'Agence Départementale du Tourisme de la Vienne (ADTV) : le Club Poitou Pro Tourisme, le Club des meublés de la Vienne, Expérience Famille 86...



Valorisation du site archéologique des Tours Mirandes

Le 8 avril 2024, la Communauté de Communes a inauguré le projet de valorisation du site archéologique des Tours Mirandes.

Les travaux entrepris ont concerné la requalification d'un bâtiment pour y accueillir des groupes, l'aménagement des belvédères, l'installation d'une nouvelle signalétique et le développement d'un outil de présentation numérique et interactif.

Ces travaux ont permis de rendre plus accessibles les données archéologiques du site des Tours Mirandes et de développer des supports répondant aux nouvelles attentes des visiteurs.



Accompagnement aux changements des territoires touristiques

La Communauté de Communes du Haut-Poitou, Grand-Poitiers Communauté Urbaine et la Communauté de Communes des Vallées du Clain, se sont associées pour présenter une candidature unique auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de l'appel à projet « Accompagnement au Changement des Territoires Touristiques » 2024-2027.

Ce dispositif comporte trois volets :

- Soutenir l'appropriation d'une stratégie de tourisme éco-responsable
- Favoriser le développement de la responsabilité sociétale des entreprises
- Développer et optimiser la stratégie économique des professionnels du tourisme.

Les trois EPCI ont identifié quatre grands axes d'actions :

- Agir sur l'offre avec un objectif d'accompagnement bienveillant de la transition écologique des professionnels,
- Réduire l'impact des transports et réguler les flux,
- Renforcer les filières et partager un marketing responsable avec l'objectif de consolider les filières prioritaires et les adapter aux nouveaux défis,
- S'adapter aux nouveaux défis en plaçant les habitants au cœur de la stratégie de développement touristique et de l'accueil, d'agir en faveur d'un tourisme inclusif et accessible à tous et d'adapter la stratégie d'accueil selon les nouveaux enjeux touristiques.

Afin de constituer un programme d'actions et permettre son déploiement et sa coordination, les trois EPCI ont convenu de recruter un chargé de projet dédié à cette mission.

△ CHIFFRES CLÉS

78 260 €

De taxe de séjour
collectés au titre
de l'année 2024

108 531

Nuitées
touristiques en
2024

Focus sur la Régie « Tourisme en Haut-Poitou »

Structuration et organisation

Conformément à l'article R.2221-3 du CGCT, la régie est administrée, sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes et du Conseil Communautaire, par :

- Un Conseil d'Exploitation,
- Son Président,
- Ainsi qu'un directeur.

LE CONSEIL D'EXPLOITATION

Le Conseil d'Exploitation de la régie « Tourisme en Haut-Poitou » a été constitué, conformément aux dispositions des statuts de la régie. Il se réunit une fois par trimestre et est composé de 15 membres répartis en deux collèges distincts :

- 8 représentants de la Communauté de Communes
- 7 représentants des socio-professionnels du tourisme (exploitants de sites, hébergeurs, producteurs locaux...) et des personnalités qualifiées.

Le Conseil d'Exploitation est consulté, pour avis, par le Président de la Communauté de Communes sur les questions intéressant le fonctionnement de la régie.

LES AGENTS DE LA RÉGIE

La Régie « Tourisme en Haut-Poitou » est composée d'une équipe de quatre conseillers en séjour, répartis dans les quatre Bureaux d'Information Touristique (BIT).

L'année 2024 a été marquée par la montée en compétences de l'équipe, avec l'arrivée d'une directrice, la mise en place de formations, la participation à des événements départementaux et régionaux, l'expérimentation de nouveaux horaires.

Redynamisation du réseau des prestataires touristiques

Après une période de mise en sommeil, le réseau de prestataires touristiques a été réactivé en 2024, avec l'objectif de recréer du lien, améliorer la diffusion des informations et accompagner les projets de développement touristique.

Organisation d'animations et d'événements touristiques

Avec le soutien des communes et des prestataires touristiques du Haut-Poitou, la Régie « Tourisme en Haut-Poitou » a organisé ou co-organisé 30 événements touristiques en 2024, réunissant plus de 3 000 visiteurs cumulés.

Elle a renforcé sa visibilité en assurant une présence physique et présentant les supports de communication lors d'événements tels que les Heures Vagabondes ou encore les différents marchés de producteurs qui se sont tenus au cours de l'été.

△ CHIFFRES CLÉS

5 762

Visiteurs accueillis dans les quatre Bureaux d'Information Touristique et hors les murs en 2024

3 000

Visiteurs accueillis sur les 30 animations et évènements

6

Rendez-vous des professionnels du tourisme, 58 participants en 2024

5 851

Découvertes de caches Terra Aventura sur les quatre parcours du Haut-Poitou, soit 23 404 joueurs en 2024

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Nouvelle identité visuelle dévoilée lors de la soirée de lancement de la saison touristique, le 6 mars 2024



△ Participation au Salon Proxi Loisirs au Palais des Congrès du Futuroscope les 15, 16 et 17 mars 2024



△ Mise en place de l'accompagnement RH pour l'ensemble des agents du Service « Tourisme » et de la Régie « Tourisme en Haut-Poitou » ainsi que le responsable du Pôle « Attractivité ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vice-Président : Jean-Jacques DUSSOUL



Moyens humains

3
Agents

1 responsable du Pôle « Planification et Développement Durable »
1 Chargée de Mission Air-Energie-Climat
1 Chargée de Mission Mobilité Durable



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses	Recettes
390 304 €	188 976 €

ACTIVITÉS DU SERVICE

Les missions principales du Service reposent sur les compétences suivantes :

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations,
- Protection et mise en valeur de l'environnement et notamment les actions en faveur du développement des énergies renouvelables, des économies d'énergie et de lutte contre la pollution de l'air,
- Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial,
- Organisation des services de la Mobilité

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La Communauté de Communes exerce la compétence GEMAPI en lien avec les Syndicats de Rivière. Tout ou partie des compétences liées à la GEMAPI sont confiées à des structures extérieures, par transfert de compétence (Syndicat Clain Aval) ou délégation (Syndicat Vienne et Affluents). Sur la partie Nord du territoire, la compétence GEMAPI est gérée en direct par la Communauté de Communes, dans l'attente d'identifier une organisation et une gouvernance permettant une gestion de la compétence à l'échelle du sous-bassin versant de la Dive.

LE SYNDICAT CLAIN AVAL (SCA)

Le SCA poursuit la réalisation du programme des travaux inscrits dans le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques, signé avec l'Agence de l'Eau, afin de rétablir la continuité écologique des cours d'eau de l'Auxance, de La Pallu et de La Boivre.

Le montant de la cotisation de la Communauté de Communes au SCA s'élève à 96 343 € en 2024 (88 551 € en 2023).

LE SYNDICAT MIXTE VIENNE ET AFFLUENTS (SMVA)

Concernant la Vallée de l'Envigne, la Communauté de Communes a confié au Syndicat Mixte Vienne et Affluents, par convention, la poursuite du programme d'actions suivant :

- Inventaire des zones humides sur le Bassin de l'Envigne
- Étude de diagnostic et de programmation mettant en évidence des actions à réaliser pour tendre vers le bon état de la masse d'eau
- Conseil et sensibilisation auprès des communes ou riverains quant à la gestion des milieux aquatiques
- Éventuels travaux en fonction des opportunités, à la demande de propriétaires ou des communes (plantation de haies, restauration de mares...).

La Communauté de Communes participe annuellement à hauteur de 15 000 € pour la réalisation de ces actions.

Mobilité Durable

LE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ (PMS)

Le Plan de Mobilité Simplifié est un document relatif à la stratégie mobilité de la Communauté de Communes. Il est issu d'un important travail de concertation et d'analyse des pratiques de mobilité du territoire. Les élus ont approuvé ce document de stratégie lors du Conseil Communautaire du 12 décembre 2024. Dans ce document, sont définies des orientations stratégiques autour de 15 fiches actions à l'horizon 2030.

En 2024, la Communauté de Communes a réalisé les actions suivantes :

- **Organisation du premier Comité des partenaires** : Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence « mobilité » par la Communauté de Communes, une instance a été installée pour suivre l'avancement des travaux sur la mobilité : le Comité des partenaires. Ce comité est chargé de réunir a minima annuellement ses trois collègues « élus », « représentants des employeurs, de l'emploi et de l'insertion » et « représentants des usagers et habitants ». Le Comité des partenaires est une instance représentative des acteurs œuvrant sur le champ de la mobilité. Le Comité s'est réuni pour la première fois en juin.
- **Recrutement d'une chargée de mission « mobilité durable »** : Fin septembre 2024, la Communauté de Communes a recruté un agent en charge de la « mobilité durable » pour un contrat de projet de 4 ans. Ce poste bénéficie du soutien financier de l'ADEME.
- **Finalisation des travaux sur l'observatoire de la mobilité** : L'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) qui accompagne la Communauté de Communes dans la réalisation de cet observatoire a finalisé sa mission en décembre 2024. L'observatoire identifie 20 indicateurs clefs de la mobilité à suivre annuellement. Ces indicateurs sont fournis par nos partenaires (Région, Département, associations...) et, pour certains, sont directement produits par la Communauté de Communes (exemple : données de fréquentation des aires de covoiturage). Un rapport sera publié annuellement sur le site internet de la Communauté de Communes.

MOBILITÉS ACTIVES

En 2024, les élus ont renouvelé l'aide de 200 € destinée aux habitants pour l'achat de VAE. En 2024, ce sont 76 habitants qui ont bénéficié de cette aide. L'aide reste réservée à une personne par foyer, depuis le lancement du dispositif en 2020.

Pour mieux cerner les pratiques de mobilité des bénéficiaires de l'aide à l'achat des VAE, un questionnaire a été envoyé aux 300 bénéficiaires de l'aide (depuis



2020). Sur les 100 réponses obtenues, les bénéficiaires affirment, pour les $\frac{3}{4}$ d'entre-eux, avoir une pratique régulière, en utilisant le vélo pour des déplacements « utilitaires ». Près de la moitié parcourt plus de 10 km quotidiennement en vélo.

COVOITURAGE

Étude du SMASP sur les aires de covoiturage de Mirebeau et Neuville-de-Poitou :

- Le SCoT fixe parmi ses objectifs, le développement de l'intermodalité. Après avoir initié en 2023, un recensement des aires de covoiturage du territoire, le SCoT a lancé en 2024 une opération de diagnostic sur les pôles d'échanges « structurants » du territoire. Sur le Haut-Poitou, trois aires de covoiturage s'inscrivent dans cette catégorie : Neuville-de-Poitou, Mirebeau et Vouillé, liés à l'accessibilité de ces aires par plusieurs modes de transport.
- Les préconisations d'aménagement font ressortir le besoin d'accessibilité en modes actifs de ces aires et de services sur place (exemples : bornes de recharge pour véhicules électriques, stationnements vélos...).

Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET, adopté dans sa version définitive en 2022 et pour une durée de 6 ans, est la feuille de route stratégique de la Communauté de Communes sur les questions de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

En 2024, le travail sur la validation des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR), issues de la loi d'Accélération pour les Énergies Renouvelables, s'est poursuivi. La Communauté de Communes a organisé des temps d'échanges sectorisés entre les Communes afin que ces zones soient cohérentes à échelle intercommunale. Début mars, les 27 Communes avaient finalisé le travail de zonage et de concertation du public. Tel que prévu par la loi, un débat en Conseil Communautaire a été organisé, le 28 mars 2024.

Afin de poursuivre la dynamique engagée par les conseils municipaux, et de s'assurer que le développement des énergies renouvelables se réalise de manière cohérente sur le territoire, un groupe de travail, dont les douze membres sont issus de quatre commissions différentes (Agriculture, Développement Durable, Urbanisme et Économie) a été constitué. L'objectif de ce groupe est de permettre à la Communauté de Communes de se doter d'un Document Cadre des Énergies Renouvelables, qui donnera les orientations et préconisations de la collectivité en termes de développement des énergies renouvelables sur son territoire. En 2024, accompagnée du CRER, la Communauté de Communes a travaillé sur l'énergie éolienne et photovoltaïque. Le travail se poursuit en 2025.



Par ailleurs, le Service de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique s'est poursuivi. Des agents « France Rénov » sont à la disposition des habitants pour les conseiller et les orienter sur les travaux de rénovation énergétique et les subventions mobilisables.

Le Service, en lien avec SOLIHA, assure des permanences à Mirebeau, à Neuville-de-Poitou et à Vouillé. Des conférences sur les aides financières ont été organisées à destination des habitants et des artisans.

Par ailleurs, afin de proposer une solution de sobriété énergétique pour les habitants, une convention a été signée en 2024 avec VOLTALIS. Cette Société propose un boîtier permettant de réduire les consommations énergétiques des foyers équipés de radiateurs électriques (6 à 8 % d'économies d'énergie en moyenne). Il s'agit d'un thermostat intelligent, piloté à distance via une application, permettant aux particuliers de programmer et gérer leurs radiateurs. En plus de permettre des économies d'énergie à une échelle individuelle, le boîtier permet d'organiser l'effacement sur le réseau électrique. Ainsi, en cas de pic de consommation anticipée sur le réseau (lors d'un pic de froid par

exemple), le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) peut demander à VOLTALIS d'arrêter pendant quelques minutes les radiateurs sur une zone donnée afin de « libérer » de l'énergie et la répartir sur un autre territoire.

Animation de la démarche « Territoire En Transition Écologique » à travers le Contrat d'Objectif Territorial (COT) :

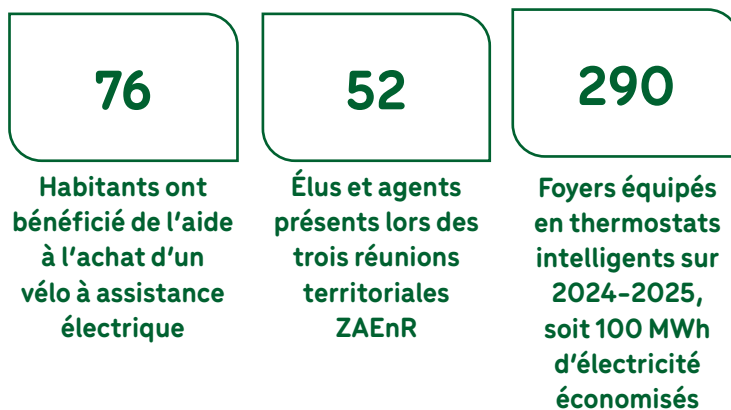
La Communauté de Communes s'est engagée en 2022, pour une durée de trois ans, dans une démarche « Territoire En Transition Écologique », en signant avec l'ADEME, un Contrat d'Objectif Territorial, portant sur les enjeux d'Air-Energie-Climat (AEC) et d'Economie Circulaire (ECi).

En juillet 2024, le Conseil Communautaire a délibéré pour la mise en œuvre d'un plan d'actions, s'articulant autour de trois axes stratégiques :

- axe 1 : Assurer une transversalité des thématiques ECi et AEC dans la planification territoriale,
- axe 2 : Engager une coopération avec les acteurs du territoire et les territoires voisins,
- axe 3 : Poursuivre les efforts en termes d'exemplarité de la collectivité.

Plusieurs actions ont d'ores et déjà démarré, menées en transversalité. Entre autres, l'action n°7 est un programme à destination des entreprises : « Accompagner les entreprises dans leur changement de comportement ». La Communauté de Communes a, dans ce cadre, été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Acteurs Socioéconomiques Engagés pour la Transition Écologique » porté par le Cerema et Efficacity. Elle bénéficie d'un accompagnement d'une année pour mettre en place un dispositif d'accompagnement des entreprises du territoire, leur permettant de s'engager dans des actions concrètes de transition écologique. L'accompagnement a débuté en fin d'année 2024 et se poursuit courant 2025.

△ CHIFFRES CLÉS



△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Février – Mars 2024 : Organisation des réunions territoriales pour la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

△ Juin 2024 : Organisation du premier comité des partenaires sur la mobilité

URBANISME – PLANIFICATION

Vice-Président : Hubert LACOSTE



Moyens humains

8
Agents

1 responsable du Pôle « Planification et Développement Durable »
1 chargée de mission « PLUi-H »
1 assistante
1 chef de projet « Petites Villes de Demain »
1 responsable du Pôle « Application du Droit des Sols »
3 instructrices des autorisations d'urbanisme



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses

277 767 €

Recettes

255 753 €

PLUi-H

ACTIVITÉS DU SERVICE

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), la Communauté de Communes du Haut-Poitou est accompagnée par le Bureau d'Études AUDDICÉ, recruté au premier semestre 2024. Ce dernier accompagne la Communauté de Communes jusqu'à l'approbation du document d'urbanisme, prévue en 2028.

Phase de diagnostic du PLUi-H de la Communauté de Communes

RENCONTRES AVEC LES ÉLUS COMMUNAUX

Ces demi-journées ont eu lieu du 17 septembre au 30 octobre 2024, en présence du Bureau d'Études, de la Communauté de Communes et des élus de la Commune concernée. L'objectif de ces réunions est d'alimenter le diagnostic du PLUi-H et de réaliser la synthèse des projets et des attentes des élus en matière de planification.

ATELIERS THÉMATIQUES ET RENCONTRES À DESTINATION DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

7 ateliers thématiques ont été organisés pour alimenter le diagnostic du PLUi-H. Les deux premiers ateliers thématiques sur « le développement durable, l'énergie, la biodiversité, l'eau et les risques » et « la mobilité, l'emploi, les services, la santé, les équipements et les commerces » se sont déroulés en fin d'année 2024.



La phase du diagnostic agricole a également commencé en 2024 avec l'envoi d'un questionnaire à tous les agriculteurs du territoire et l'organisation de permanences agricoles en mairies.

Un petit-déjeuner à destination des entreprises du Haut-Poitou a également été organisé en lien avec le Service « Développement économique ».

Mise en place d'un Observatoire de l'Habitat, du Foncier et des Mobilités

Depuis avril 2024, la Communauté de Communes dispose d'un Observatoire réalisé en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA). L'AURA a formé les équipes de la Communauté de Communes afin de pouvoir réactualiser régulièrement cet outil et de pouvoir en tirer divers indicateurs, tableaux et graphiques.

Rapports triennaux de l'artificialisation des sols

La Communauté de Communes a accompagné les 27 Communes du Haut-Poitou et a fourni en 2024 un rapport triennal à chacune des Communes. Ce rapport triennal fait état de la consommation d'espaces agricoles naturels et forestiers sur chacune des Communes depuis 2011.

Ces rapports triennaux sont réalisés à partir des fichiers fonciers et de l'outil proposé par l'État : <https://mondiagartif.beta.gouv.fr/>.

L'enjeu de ces rapports triennaux est de mesurer mais aussi de communiquer régulièrement au sujet du rythme de la consommation d'espace afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et sa réduction.

Communication et concertation autour du PLUi-H

La communication autour du PLUi-H est une première étape à la concertation qui permet aux habitants et aux différents acteurs du territoire d'exprimer leurs besoins et préoccupations.

Installée dans chacune des 27 Mairies de la mi-juin à fin octobre 2024, une exposition itinérante sur la démarche du PLUi-H a été mise en place. L'objectif est de faire mieux comprendre les enjeux et les objectifs du PLUi-H.



Par ailleurs, en matière de concertation autour du PLUi-H, une adresse mail dédiée (pluih@cc-hautpoitou.fr) a été créée.

Un registre dématérialisé est également présent sur la page web « PLUi-H » de la Communauté de Communes. Un QR code qui renvoie à cette page web a également été mis en place.

Des registres de concertation papiers sont installés dans toutes les Mairies de la Communauté de Communes depuis le mois de juillet 2024.

L'ensemble des avis, observations et propositions est conservé, enregistré, étudié et fait l'objet d'une réponse par la Communauté de Communes.

△ CHIFFRES CLÉS

4

Conférences des Maires dédiées au « PLUi-H ».

27

Rencontres avec les élus communaux (80 élus, 12 secrétaires de Mairies et 12 techniciens)

120

Agriculteurs rencontrés lors des permanences agricoles

31

Avis de particuliers déposés par mail ou sur le registre papier de la concertation

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Conférence des Maires du 30 mai 2024 : Lancement de la mission du Bureau d'Études qui accompagne la Communauté de Communes

△ Vernissage et lancement de l'exposition « itinérante », le 18 juin 2024, à la Mairie de Cissé

△ Ateliers sur le Zéro Artificialisation Nette des Sols organisés par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et la Direction Départementale des Territoires de la Vienne (DDT86), le 9 septembre 2024

△ Petit-déjeuner sur le PLUi-H le 10 décembre 2024



PETITES VILLES DE DEMAIN

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Le programme « Petites Villes de Demain » est engagé sur la Commune de Mirebeau, depuis 2021.

Ce dispositif national vise à apporter un soutien technique et financier aux communes de moins de 20 000 habitants, sélectionnées, afin de mettre en place un plan d'actions de redynamisation du centre-bourg.

La phase opérationnelle de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est désormais en cours, depuis juillet 2023, avec plusieurs avancées en 2024.

Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Cette action vise à déployer un programme d'aides à la rénovation de l'habitat privé à Mirebeau et à l'accompagnement gratuit, par l'intermédiaire de SOLIHA, des propriétaires dans leur projet de travaux. Les études pré-opérationnelles ont été achevées début 2024 et ont permis la finalisation d'une convention d'OPAH-RU conclue, en septembre 2024, entre la Communauté de Communes, la Commune de Mirebeau, l'Etat (Agence Nationale de l'Habitat) et le Département.

Organisation d'un AfterWork « Renouveau commercial : stratégies et solutions » le 3 décembre 2024

Cet événement, à destination des commerçants et acteurs économiques de Mirebeau, s'est traduit par une présentation de l'étude de redynamisation commerciale menée en 2023 et 2024 et échanger autour d'actions à mettre en place.

△ CHIFFRES CLÉS

2

Comités de
Pilotage « Petites
Villes de Demain »
en 2024

73

Logements vont
bénéficier d'aides
à la rénovation de
l'habitat dans le
cadre de l'OPAH-
RU 2024-2029

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Signature officielle de la Convention d'OPAH-RU, le 16 septembre 2024, en présence de l'ensemble des partenaires

△ Réunion publique de lancement de l'OPAH-RU, organisée à Mirebeau, le 17 décembre 2024

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

- Pôle en charge de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, Déclarations Préalables, Permis de Démolir...) par le biais d'une convention avec les Communes dotées d'un document d'urbanisme (Plan Local, d'Urbanisme et Carte Communale) et du suivi des évolutions des Plans Locaux d'Urbanisme.
- Accueil physique des pétitionnaires sur rendez-vous afin de prendre connaissance du projet envisagé avant dépôt d'une demande.
- Accueil téléphonique des pétitionnaires afin de répondre à leurs questions.
- Assistance auprès des secrétaires de mairie chargées de l'urbanisme.
- Participation à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H).

Dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022 les demandes d'autorisations d'urbanisme peuvent se faire sous forme dématérialisée.

En 2024, sur 4 279 dossiers déposés, 1 574 l'ont été de manière dématérialisée, soit 36,78 % des dossiers (32 % des dossiers en 2023).

Permanences de l'Architecte des Bâtiments de France

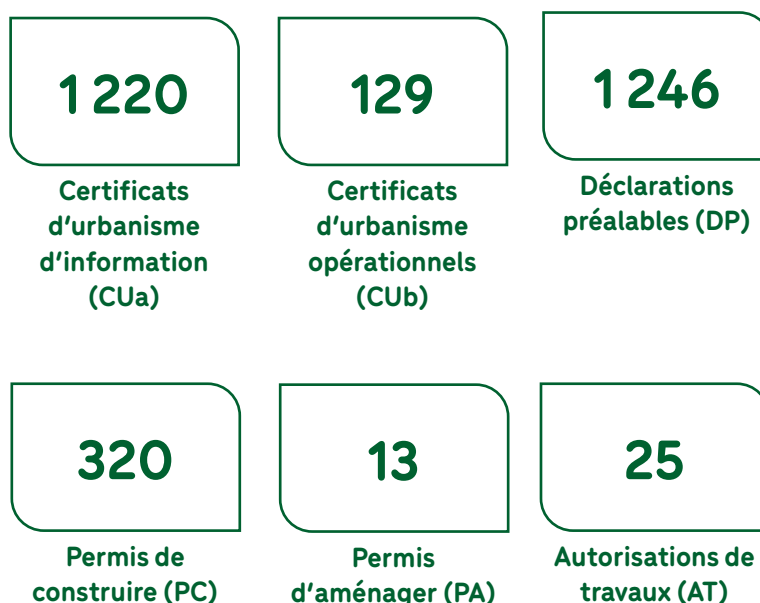
Depuis 2023, se tiennent tous les mois des permanences du Service Architecture et Patrimoine de la Vienne, au siège de la Communauté de Communes, afin d'examiner les projets, situés dans les périmètres classés, avec les pétitionnaires, avant le dépôt de leur demande d'Autorisations d'Urbanisme.

Les évolutions des PLU communaux

Dans l'attente de l'approbation du futur PLUi-H de la Communauté de Communes, les PLU communaux peuvent évoluer sous certains critères qui ont été définis par les élus :

- Chalandray : une modification simplifiée engagée ; une déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU en cours.
- Champigny-en-Rochereau : une modification simplifiée du PLU de Champigny-le-Sec engagée et trois modifications simplifiées du PLU du Rochereau engagées.
- Cissé : une modification simplifiée en cours.
- Neuville-de-Poitou : deux modifications simplifiées finalisées et approuvées ; une modification simplifiée engagée.
- Vouillé : une modification de droit commun en cours.

△ CHIFFRES CLÉS





SERVICES TECHNIQUES

- Bâtiments p. 80
- Focus sur le Service CEP p. 86
- Voirie - Espaces Publics p. 89
- Gestion et Valorisation des déchets p. 94

Vice-Président : Hubert LACOSTE



Moyens humains

8
Agents

1 responsable du Pôle « Bâtiment et Espaces publics »
1 technicien Bâtiments
1 assistant technique énergie et patrimoine
1 coordinateur maintenance des bâtiments
1 équipe de 2 agents de Maintenance
1 équipe de 2 agents CEP

ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Bâtiments » a la charge de la maintenance de 70 bâtiments, des travaux d'amélioration énergétiques, des travaux de réhabilitation et des constructions neuves.

Le Service :

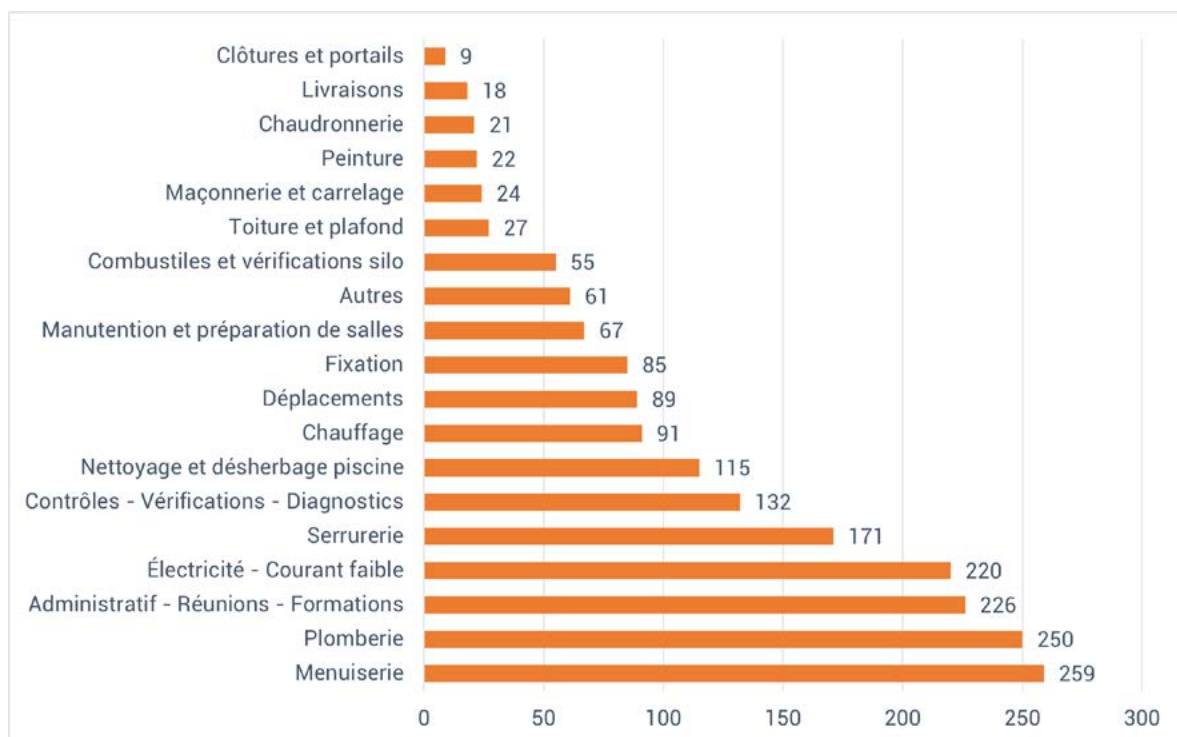
- Réalise les interventions de premier niveau sur les bâtiments communautaires
- Assure le suivi des vérifications périodiques obligatoires
- Prévoit et suit les travaux réalisés par des entreprises
- Réalise des études de faisabilité en interne
- Prépare les marchés et assure le suivi auprès des entreprises
- Prépare les marchés de maîtrise d'œuvre et en assure le suivi jusqu'à la réception de la construction.

La régie maintenance des bâtiments

LA TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS

L'équipe des agents de maintenance des bâtiments a assuré 1 945 interventions en 2024 de typologies très variées (1 722 interventions en 2023).

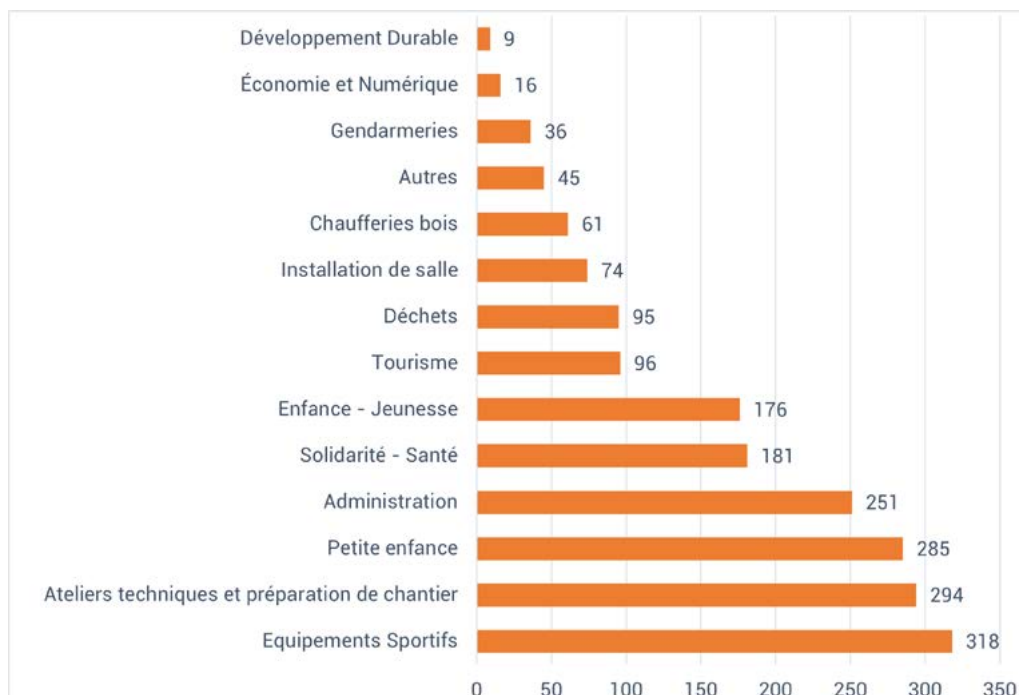
Répartition des interventions par catégorie de tâches :



LES INTERVENTIONS PAR CATÉGORIE DE SITES

La répartition des 1 945 interventions des agents de maintenance bâtiments par catégorie de sites est représentatif du nombre de bâtiments à suivre.

Répartition des interventions par catégorie de sites :



Réhabilitation du gymnase intercommunal à Avanton

Ce projet de réhabilitation du gymnase consiste à la reprise globale de l'équipement, à savoir :

- Isolation du bardage et de la couverture
- Installation d'un système de chauffage et de ventilation
- Remplacement du sol sportif
- Création d'un local de stockage de 60 m² environ
- Réhabilitation des vestiaires et des sanitaires
- Mise en accessibilité
- Optimisation de la performance énergétique
- Optimisation du confort acoustique.

Les particularités de l'opération sont :

- Réalisation d'un diagnostic PEMD (Produits, Équipements, Matières, Déchets) préalable à la démolition en vue du réemploi des matériaux et du traitement des déchets par des filières adaptées
- Réemploi :
 - * Réutilisation du bardage existant de la grande salle
 - * Utilisation de « chutes d'usine » pour le bardage des vestiaires
 - * Cession des matières déposées non utilisées à des recycleries
- Isolation en paille hachée.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé, le 13 octobre 2023, avec l'Agence d'architectes Duclos. Le permis de construire de cette réhabilitation a été accordé, le 12 septembre 2024.

Dans sa mission, l'Agence Duclos est accompagnée par 5 entreprises de travaux et bureaux d'études de la Vienne.

La notification des travaux aux entreprises de travaux a été réalisée en février 2025 et les travaux ont débuté en mars 2025.

Le coût d'opération en phase DCE (études et travaux) est de : 1 649 055 € HT dont un coût travaux de 1 504 050 € HT. Ce projet est subventionné à hauteur de 58 %.

Photos avant les travaux



Perspectives du projet



La construction d'une Gendarmerie à Neuville-de-Poitou

LE PROJET

La Communauté de Communes s'est engagée à conduire et à réaliser ce projet de construction afin de permettre au personnel de la Gendarmerie d'exercer ses missions dans des locaux de service et des locaux techniques modernes et fonctionnels et aux familles de disposer de logements répondant aux nouvelles normes d'habitabilité.

Le projet consiste en la construction d'une caserne comprenant :

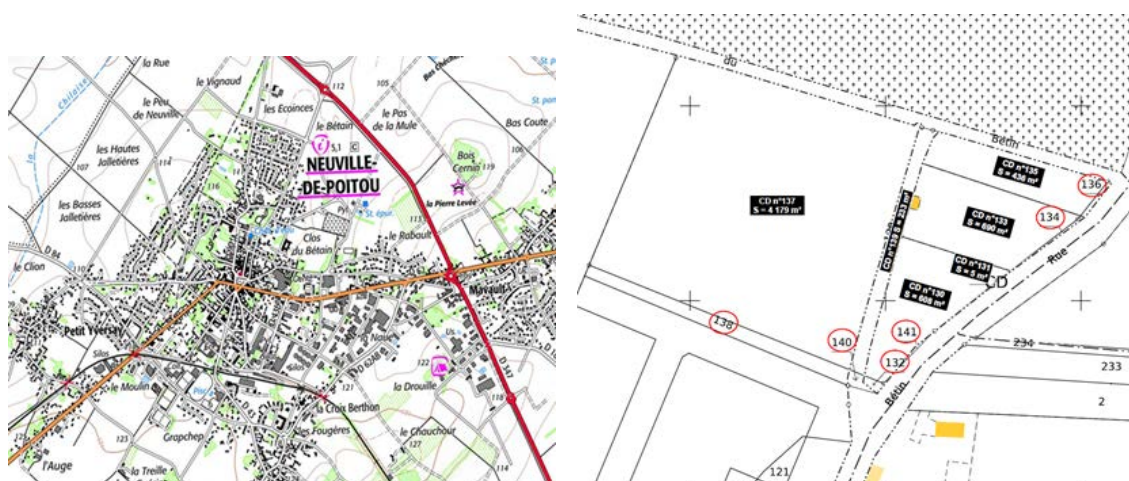
- 14 logements
- Des locaux techniques
- Des locaux de services spécifiques.

Les effectifs prévus pour cette caserne sont :

1 officier, 12 sous-officiers et 2 gendarmes adjoints volontaires

Les besoins en surface totale prévisionnelle bâtie sont de : 1 896 m² (431 m² pour la caserne et 1 465 m² pour les logements)

Le projet sera construit rue du Béтин à Neuville-de-Poitou.



En mai 2021, les services de la Gendarmerie Nationale ont validé l'étude de convenance du terrain. Le Conseil Communautaire du 13 janvier 2022 a décidé d'acquiescer auprès de la Commune de Neuville-de-Poitou, les différentes parcelles au prix de 238 738 € HT, pour une superficie totale de 6 151 m².

Le Conseil Communautaire du 23 juin 2022 a approuvé l'étude de faisabilité pour un montant d'opération prévisionnel de 5 429 949 € HT dont 3 916 824 € HT de coût travaux (pour une surface bâtie de 1 896 m² et 1 433 m² d'espaces verts).

LES AVANCÉES EN 2024

Le concours de maîtrise d'œuvre a conduit, en mai 2024, à la sélection du groupement de maîtrise d'œuvre mandaté par l'Agence d'Architecture « Atelier du trait » et constitué du Bureau d'Etudes OdeteC en charge de la partie économie, fluides, structure et VRD et du Bureau Acoustique et Conseil en charge de l'acoustique.

En fin d'année 2024, l'équipe a rendu son Avant Projet Définitif, estimant un coût travaux prévisionnel



Visualisation du concours : placette centrale des logements



Visualisation du concours : entrée de la gendarmerie vue depuis la rue du Bétin



Plan de situation du projet APD

de l'opération à 4 041 500 € HT pour la version de base.

Le pôle socio-éducatif et sportif à Mirebeau

LE PROJET

Le projet de pôle socio-éducatif et sportif comprend :

- La reconstruction du collège Georges David
- La construction d'un centre socioculturel
- La construction d'un équipement multi-sports couvert

La Communauté de Communes a confié la maîtrise d'ouvrage au Département pour réaliser ce projet.

L'opération consiste en la construction de 6 649 m² de surface bâtie :

- 3 703 m² pour le collège et la demi-pension
- 1 321 m² pour le centre socio-culturel
- 1 625 m² pour l'équipement sportif.

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au Cabinet Ruddy RICCIOTI Architecte, en mars 2023, pour un montant total de 3 005 473 € HT.

La phase APD a été validée, en Conseil Communautaire, le 29 juin 2023, avec un coût total des travaux estimé à 19 554 000 € HT, réparti de la façon suivante :

- 11 915 739 € HT, pour le collège et la restauration collective pour le Département
- 7 638 261 € HT, pour le centre socio-éducatif et sportif pour la Communauté de Communes (3 701 289 € HT pour le centre socio-culturel et 3 936 972 € HT pour l'équipement sportif)

LES AVANCÉES EN 2024

L'année 2024 a été consacrée aux études de projet et aux dossiers de consultation des entreprises de travaux.

Les travaux sont programmés pour mi-2025 avec une réception pour juin 2027.

Le pôle social à Neuville-de-Poitou

LE CONTEXTE

Il s'agit de réaménager un bâtiment communautaire, situé au 1 rue de l'Outarde Canepetière pour accueillir l'ensemble des utilisateurs du Centre Social Intercommunal de Neuville-de-Poitou et l'Association Solidarité Neuilloise.

L'opération consiste à réaménager 553 m² de surface utile :

- 225 m² pour les associations accueillies actuellement au Centre Social Intercommunal à Neuville-de-Poitou
- 228 m² pour l'épicerie sociale (Solidarité Neuilloise)
- 100 m² pour le vestiaire solidaire (Solidarité Neuilloise)

LES AVANCÉES EN 2024

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée à l'équipe constituée de l'agence d'architecture aBi (mandataire), Cireyam (économie), Climat Conseil (fluides), Ates (structure) et Gantha (acoustique), en mai 2024, pour un montant total de 47 460 € HT.

L'année 2024 a été consacrée aux études, avec la remise du dossier APD en fin d'année.

La phase APD a été validée en Conseil Communautaire, en début d'année 2025.

Les travaux sont programmés pour juillet 2025.



Plan du projet à la phase APD



Visualisation du projet

△ CHIFFRES CLÉS

1945

Interventions de l'équipe maintenance des bâtiments

8

Marchés publics supérieurs à 40 000 € lancés par le Service « Bâtiments »

14

Consultations de Faible Montant comprises entre 10 000 € HT et 40 000 € HT

△ Focus sur le Service « CEP »

Le rôle du Service « CEP » est d'accompagner les communes et les intercommunalités vers la sobriété énergétique.

Il s'agit d'un service mutualisé avec la Communauté de Communes du Pays Loudunais (CCPL).

L'objectif est d'accompagner les collectivités vers la sobriété en travaillant sur cinq axes :

- La gestion du quotidien (suivi des consommations, analyse des audits énergétiques, appui sur des problématiques ciblées...)
- La définition des besoins dans le cadre de projets de rénovation : en lien avec le Syndicat Énergies Vienne et le CRER, le Service aide à identifier les travaux les plus adaptés aux usages, à choisir l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- Le suivi de la conformité pendant les travaux (vérification que les travaux respectent les exigences des différents financeurs).
- La recherche de financements (identification et mobilisation des aides financières disponibles tout au long du projet).
- L'animation et sensibilisation (diffusion de lettres d'information, organisation d'ateliers thématiques...).

Quel que soit le niveau de maturité du projet, le Service est la porte d'entrée pour les sujets énergétiques, thermiques, de confort et de qualité de l'air.

Exemple d'accompagnement : les Ecoles de Neuville-De-Poitou

CONTEXTE

Le Service « CEP » a été contacté par la Commune au sujet de ses deux groupes scolaires qui sont des bâtiments dont la facture énergétique est élevée.

Elle souhaitait un accompagnement pour l'aider dans le choix et la priorisation des travaux.

Après avoir pris connaissance des audits énergétiques, les conseillers se sont rendus sur place pour visiter les locaux et échanger avec les utilisateurs.



ACTIONS DU SERVICE CEP

A la suite des visites, le Service « CEP » a dressé un état des lieux, tant sur les bâtiments et les installations techniques. Chaque élément a été classé selon son niveau de performance et son état de vétusté.

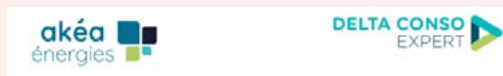
Des préconisations ont alors été faites, en cohérence avec celles issues des audits, puis classées par ordre de priorité. Cette priorisation a été uniformisée sur l'ensemble des sites afin de mutualiser les interventions similaires.

Les différentes réglementations en vigueur (DEET, BACS, QAI) ont également été prises en compte dans la priorisation des actions.

Enfin, une présentation a été organisée en mairie réunissant les élus et techniciens concernés. Un rapport a été rédigé et communiqué à la Commune.

Outil de suivi des consommations

LANCEMENT DU PROJET



Dans le cadre de l'appel à projets Sequoia de la FNCCR, le Syndicat Energies Vienne (SEV) a signé une convention de partenariat avec les EPCI du territoire (sauf Grand Poitiers et Grand Châtellerauld qui en disposent déjà) pour le déploiement d'un outil de suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics.

En lien avec le SEV, le Service « CEP » a participé au recensement des compteurs potentiellement concernés.

Le choix pour l'outil de suivi s'est porté sur Akéa Energies, une entreprise locale située près de Poitiers, proposant la solution Delta Conso Expert.

DÉPLOIEMENT DE L'OUTIL

Il a été décidé de déployer l'outil de suivi des consommations en deux phases :

- Phase 1 : déploiement pour les bâtiments des EPCI
- Phase 2 : déploiement pour les communes adhérentes.

La phase 1 s'est achevée en août 2024, tandis que la phase 2 sera finalisée au cours du second semestre 2025.

Par ailleurs, une première session de formation a eu lieu en novembre 2024, et une seconde est programmée pour juin 2025 afin d'accompagner les utilisateurs dans la prise en main progressive de l'outil.

RÔLE STRATÉGIQUE DE L'OUTIL

Cet outil constitue un levier essentiel pour plusieurs missions clés du Service « CEP » :

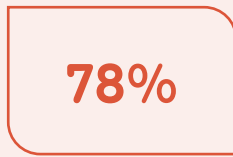
- La réalisation des bilans annuels des communes et des intercommunalités
- La priorisation des travaux à engager sur les bâtiments
- Le suivi de l'efficacité des actions de rénovations ou d'optimisation énergétique
- La vérification de l'atteinte des exigences réglementaires liées au décret tertiaire.



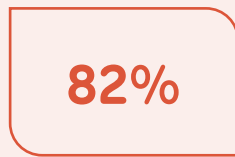
Outils de suivi des consommation : exemple de tableau de bord pour un site

△ CHIFFRES CLÉS

Part des communes
adhérentes au service



pour le
Haut-Poitou



pour le
Loudunais

Nombre de communes
suivies

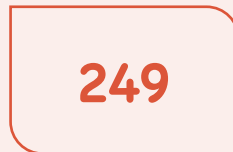


pour le
Haut-Poitou

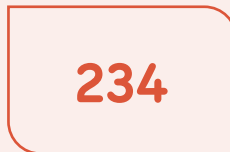


pour le
Loudunais

Nombre de bâtiments
inventoriés



pour le
Haut-Poitou
sur 15 communes
+ 59 pour l'EPCI



pour le
Loudunais
sur 31 communes
+ 28 pour l'EPCI

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Arrivée de la deuxième conseillère en énergie partagée en mars 2024

△ Accompagnement des communes via le Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT), co-porté par le Département et l'ADEME, pour mutualiser des projets locaux de chaleur renouvelable, même de petite taille. Le Service « Développement Durable » de la Communauté de Communes pilote le dispositif, en lien avec les partenaires techniques (CRER et SEV) et le Service « CEP ».



VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Vice-Président : Jacques ROLLAND



Moyens humains

7 Agents	1 responsable du Pôle « Bâtiments et Espaces publics »
	1 technicien « Voirie »
	1 coordinateur « Espaces Publics »
	1 équipe de 4 agents d'entretien des Espaces Publics



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses	Recettes
461 562 €	67 271 €

ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Espaces Publics » a la charge de l'entretien des espaces verts et naturels de la Communauté de Communes :

- Entretien autour des bâtiments communautaires
- Entretien des espaces naturels du plan d'eau de Fleix à Ayron et des étangs de Saint-Martin à Varennes
- Entretien des zones d'activités économiques (ZAE) intercommunales du territoire
- Petits travaux d'entretien des voiries et mise en place des signalisations verticales
- Travaux d'aménagements (minéralisation d'espace, installation d'abris vélo, de tables et de bancs publics...).

Le Service « Voirie » a, à sa charge, 220 kms de voies communautaires du territoire ainsi que les voies des ZAE. A ce titre, il gère :

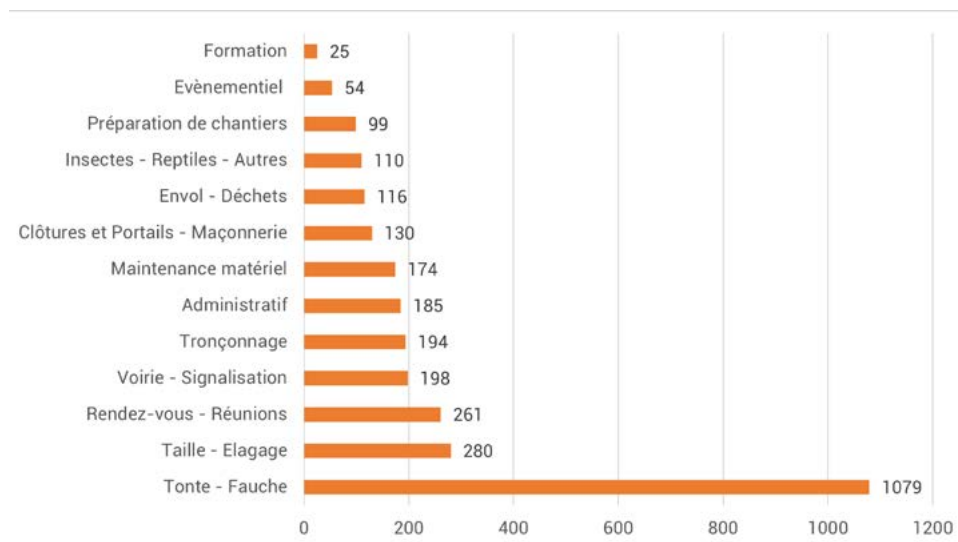
- Les grosses réparations d'investissement des voiries,
- Les travaux d'entretien des voies (PATA, fauchage, signalisation horizontale),
- L'entretien des ouvrages d'art implantés sur les voies communautaires,
- Les aménagements d'extension et de viabilisation des zones d'activités,
- Les aménagements extérieurs et la viabilisation des sites de la Collectivité.

L'équipe régie d'entretien des espaces publics

LA TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS

L'équipe des agents d'entretien des espaces publics a assuré 2 905 interventions en 2024 de typologies très variées mais surtout de la tonte (2 962 interventions en 2023).

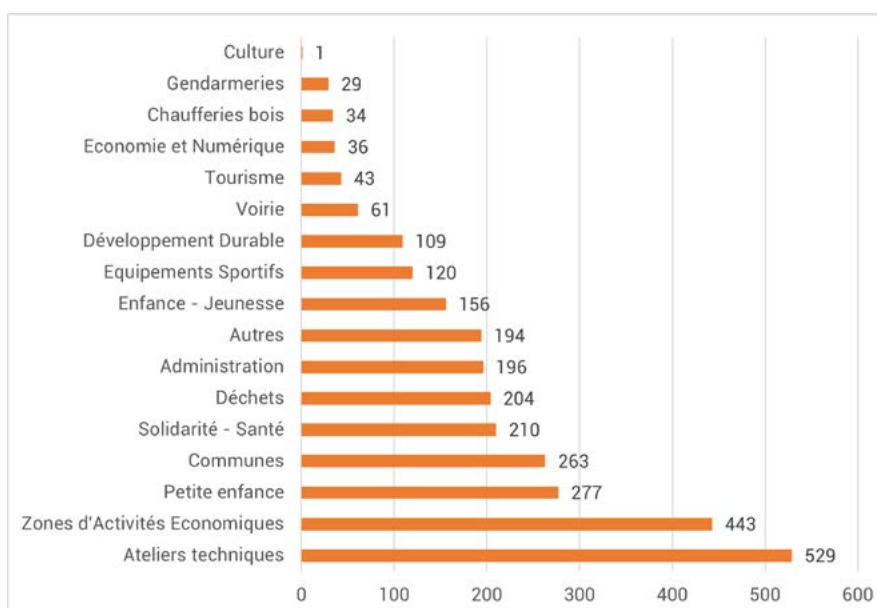
Répartition des interventions par catégorie de tâches :



LES INTERVENTIONS PAR CATÉGORIE DE SITES

La répartition des 2 905 interventions des agents d'entretien des espaces publics par catégorie de sites est représentatif du nombre de sites à traiter.

Répartition des interventions par catégorie de sites :



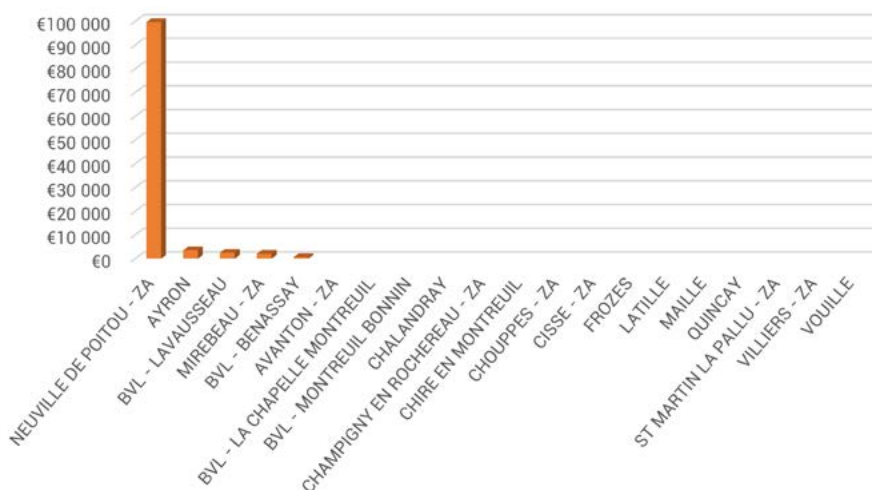
Nota : la rubrique « Ateliers techniques » regroupe les activités de maintenance du matériel des espaces verts, l'événementiel, la préparation des chantiers et également les missions du coordinateur.

Programme des travaux de voirie

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

En investissement, l'accord-cadre à bon de commande, pour les travaux de voirie, a permis la réalisation de 5 bons de commande pour les travaux de grosses réparations, d'entretien des couches de roulement des dépendances routières, des voies communautaires et des voies des ZAE pour un montant de 108 220 € HT.

Répartition des travaux par commune :



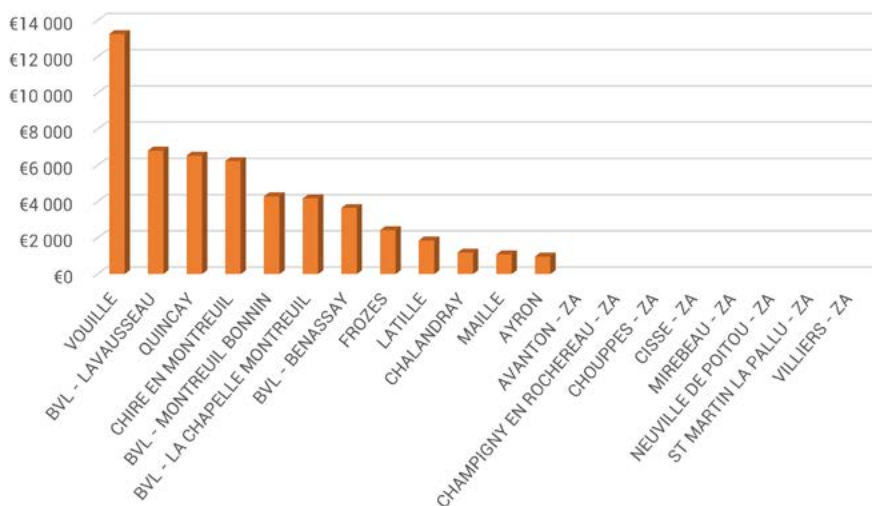
L'année 2024 a été une année de transition avec la relance du marché de voirie. Une grande partie des travaux engagés en 2023 a été réalisée en 2024.

Les travaux sur les Communes de Mirebeau et de Neuville-de-Poitou concernent les Zones d'Activités Économiques intercommunales.

TRAVAUX DE POINT A TEMPS AUTOMATIQUE (PATA)

En fonctionnement, l'accord cadre à bon de commande pour les travaux de PATA des voies communautaires a permis l'application de 46 tonnes de reprofilage manuel à la grave émulsion ainsi que 43 tonnes d'émulsion.

Répartition des travaux par commune (en € HT) :



Ouvrages d'Art

DIAGNOSTIC DES OUVRAGES

Le Service « Voirie » a lancé un marché de diagnostic de l'ensemble des Ouvrages d'Art (OA) présent au niveau des voies intercommunales gérées par la Communauté de Communes.

Un Bureau d'Études spécialisé a réalisé les visites d'inspection selon la méthode IQOA (Image Qualité Ouvrage d'Art) et les résultats ont été répertoriés pour chacun des ouvrages dans un rapport détaillé. Ce rapport chiffre également l'estimation des travaux pour chaque OA afin d'effectuer une planification pluriannuelle de leur réalisation.

A la suite de cet audit, deux ouvrages ont présenté des urgences sécuritaires nécessitant le remplacement des garde-corps métalliques et un ouvrage en urgence structurelle nécessitant la fermeture de la voie dans l'attente de la validation du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et la réalisation des travaux de rénovation.

TRAVAUX URGENTS À PROGRAMMER

- Pont de l'Aunisière à Boivre-la-Vallée : remplacement des garde-corps
- Pont du Canal du Moulin à Chiré-en-Montreuil : remplacement des garde-corps
- Pont des Renaudières à Boivre-la-Vallée : réparations importantes des fissures sur les tympans et en intrados des voûtes.

Les dossiers techniques ont été élaborés en 2024, les travaux sur les ouvrages sont programmés pour début 2025



Pont de l'Aunisière
(12/2024)



Pont du Canal du Moulin
(12/2024)



Pont des Renaudières
(27/05/2024)

△ CHIFFRES CLÉS

2 905

Interventions de
l'équipe entretien
des espaces
publics

220

kms de routes
communautaires y
compris les Zones
d'Activités

21

Ouvrages d'art sur
le territoire

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Intervention des agents du Service suite aux tempêtes de janvier 2024 pour procéder au retrait, tronçonnage et évacuation des arbres tombés



△ Réparation du Pont des Fonds en urgence à Vouillé suite à un accident routier.





GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Vice-Président : Dominique DABADIE



Moyens humains

43
Agents

1 responsable du Pôle gestion et valorisation des déchets
2 chargées de la relation à l'usager
1 technicien déchets innovation et prospective
1 animateur sensibilisation à la prévention et au tri des déchets
1 animateur biodéchets et maître

composteur
1 chargée de projet biodéchets
1 coordinateur collecte et déchetteries
1 chef d'équipe collecte
34 agents de collectes et de déchetteries



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses
5 381 070 €

Recettes
1 268 674 €

ACTIVITÉS DU SERVICE

La Communauté de Communes est dotée de la compétence « traitement et collecte des déchets ménagers » depuis sa création, en 2017. Elle assure la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers en porte à porte et en points de regroupement des déchets selon les communes. Concernant le papier et le verre, ils sont exclusivement collectés en points d'apport volontaire.

Afin de répondre aux évolutions nécessaires du Service, depuis 2020, les équipes travaillent sur l'harmonisation des modes de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire Haut-Poitou. Cette année 2024 marque le début de la mise en œuvre des actions décidées, avec la mise en place du contrôle d'accès dans les déchetteries, la distribution de bacs individuels de collecte d'ordures ménagères et d'emballages pour tous les foyers où la collecte en porte à porte est possible.

Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la construction de deux déchetteries (Latillé et Saint-Martin-La-Pallu)

La Communauté de Communes possède actuellement sur son territoire un réseau de 6 déchetteries.

Des scénarios d'optimisation du réseau des déchetteries ont été proposés. Les élus ont validé, le

26 septembre 2019, l'harmonisation et l'optimisation du réseau des déchetteries, et décidé de retenir le scénario 3 « rationalisation et mutualisation » avec la variante 2 « maintien de la déchetterie de Braille-Oueille, pour accueillir uniquement les déchets verts et les gravats ».

Il s'agit d'aménager les accès, la circulation et de construire deux nouvelles déchetteries. Chaque déchetterie comportera dix-huit quais, dont trois à équiper de bennes basses (gravats, plâtres...), d'un local pour les agents valoristes et d'un préau pour le stockage de différentes filières.

La phase APD a été validée par le Conseil Communautaire, le 26 septembre 2024.

Le coût des travaux, au stade APD, est estimé à 1 238 695,50 € HT, pour la déchetterie à Latillé et à 1 498 130,90 € HT, pour la déchetterie à Saint-Martin-la-Pallu.

Les permis de construire et les dossiers ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) ont été déposés, le 20 décembre 2024.

La consultation des entreprises pour les travaux est prévue pour le premier trimestre 2025.

Les travaux sont prévus de juillet 2025 à avril 2026 avec une construction simultanée des deux déchetteries et avec un léger décalage de la réalisation des travaux afin que les entreprises puissent passer d'un site à l'autre. La livraison des deux déchetteries est prévue en avril 2026.



Déchetterie à Latillé



Déchetterie à Saint-Martin-la-Pallu

Actions de sensibilisation à la prévention et à la réduction des déchets

INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES DANS LE CADRE DU PASS'ENVIRONNEMENT

En 2024 :

- Des interventions sur le thème des biodéchets ont eu lieu dans 4 établissements scolaires
- 392 élèves ont été sensibilisés au compostage
- 332 enfants ont bénéficié d'un spectacle de théâtre gratuit sur le compostage

PROGRAMME D'ANIMATIONS DURANT LA « LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS 2024

- Rencontre avec Jérémie Pichon à la Médiathèque de Neuville-de-Poitou, auteur du livre « La Famille (presque) Zéro Déchet »
- Cinéma Le Majestic à Neuville-de-Poitou : conférence « La Famille (presque) Zéro Déchet » animée par Jérémie Pichon



- 3^{ème} édition du Salon Zéro Déchet en Haut-Poitou (à Mirebeau). 29 stands autour du thème « Zéro Déchet ». Plus de 250 visiteurs sont venus à la rencontre des exposants. Cette année le thème était l'alimentation (de la lutte antigaspi jusqu'à la valorisation et le retour au sol).



- Stand de sensibilisation et d'information de la Communauté de Communes à l'accueil de Super U de Neuville-de-Poitou).
- Visite du centre de tri SUEZ à Saint-Eloi.
- Animation de sensibilisation au tri des déchets et au compostage à destination des agents et élus de la Communauté de Communes.
- Ciné-débat, projection du film documentaire « Low Tech » au Majestic de Neuville-de-Poitou.
- 4^{ème} édition « nettoyage de l'espace public en Haut-Poitou » et atelier de création artistique « Sensibilisation aux déchets invisibles » animé par Marianne Magnand, artiste plasticienne.

PARTICIPATION À LA SEMAINE NATIONALE DU COMPOSTAGE DU 25 MARS AU 9 AVRIL

En 2024, la Communauté de Communes a participé une nouvelle fois à la semaine nationale du compostage. Du 25 mars au 9 avril, diverses actions de prévention autour de la pratique du compostage ont été réalisées et ont permis de sensibiliser 130 personnes :

- Stand de sensibilisation au compostage et vente de kits de compostage lors des marchés de Mirebeau, de Neuville-de-Poitou et de Vouillé
- Animation de broyage de végétaux en déchetterie à Mirebeau et à Vouillé
- Réunion publique sur le compostage à Neuville-de-Poitou
- Animations sur le compostage auprès des agents de la Communauté de Communes et à la médiathèque de Neuville-de-Poitou



Stand au marché de Vouillé,
le 23/03/2024



Animation de broyage de végétaux
à la déchetterie de Mirebeau,
le 25/03/2024



Animation à la médiathèque
de Neuville-de-Poitou,
le 03/04/2024

VENTE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

La Communauté de Communes met à la disposition de ses habitants un kit de compostage. Ils sont disponibles, au siège de la Communauté de Communes, moyennant une contribution de 15 €. A chaque retrait de composteur, des conseils pour pratiquer le compostage sont fournis aux usagers.

Des actions ponctuelles de distribution de composteurs ont été réalisées dans les déchetteries à six reprises au cours de l'année. Au total 20 composteurs ont été vendus et 195 personnes ont pu être sensibilisés à la pratique du compostage.

△ CHIFFRES CLÉS

147

Kg par habitant
d'ordures
ménagères
résiduelles

416

Kg par habitant de
déchets déposés
en déchetteries

27 103

Tonnes de déchets
collectés

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Déchetteries : mise en place du contrôle d'accès dans les déchetteries du territoire. Création de trois postes de « référents de déchetterie » afin de valoriser encore plus de déchets.

△ Distribution des bacs individuels pour la collecte : en décembre 2023 une enquête en porte à porte auprès de tous les foyers a été réalisée. Elle a permis de créer une base de données des usagers et de connaître les pratiques de tri des habitants. Cette enquête a été utilisée pour la distribution des bacs individuels.

△ Prévention : création du Service « Prévention des déchets ménagers » afin de sensibiliser sur le tri des déchets et de renforcer le tri des biodéchets. Mise en place progressive de composteurs partagés.





ANNEXES

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION

ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2024

**AMBITION
ZÉRO
DÉCHET**

Table des matières

Avant-propos	104
I. PRESENTATION GENERALE	105
1.1 Le territoire desservi.....	105
1.2 Le schéma de l'organisation du service	105
1.3 Les déchets pris en charge par le service déchets ménagers	106
1.4 Les moyens humains du Service « Gestion et valorisation des déchets »	107
II. LES INDICATEURS TECHNIQUES	108
2.1 La prévention des déchets	108
2.2 La collecte des déchets.....	108
2.2.1 La pré-collecte	108
2.2.2 L'organisation	109
2.2.3 Le matériel dédié à la collecte	111
2.2.4 Les collectes spécifiques	112
2.3 Les déchetteries	112
2.3.1 Le réseau de déchetteries.....	112
2.3.2 Organisation des déchetteries.....	114
2.3.3 Les déchets admis en déchetterie.....	114
2.3.4 Activité en déchetteries	115
2.3.5 Recettes 2024 liées à l'activité des professionnels.....	116
2.3.6 Le système d'accès en déchetterie	117
2.3.7 La zone de réemploi.....	118
2.4 Le gisement global	119
2.4.1 Evolutions des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés.....	119
2.4.2 Evolution des quantités collectées par type de déchets.....	119
2.4.3 Evolution des quantités collectées par type de déchets déposés en déchetteries entre 2021 et 2024	121
2.4.4 Comparaison avec les données Départementales et Régionales (hors gravats).....	122
2.5 Le traitement des déchets.....	123
2.5.1 Les unités de traitement des principaux déchets	123
2.5.2 Les filières de traitement de la Communauté de Communes.....	123
2.5.3 Les filières de traitement déléguées	125
2.5.4 Le devenir des déchets de déchetteries	126
2.5.5 Le devenir des déchets du tri sélectif.....	126

	2.5.6 Taux de valorisation des déchets de la Communauté de Communes du Haut-Poitou	126
III.	LES INDICATEURS FINANCIERS	128
	3.1 Les modalités d'exploitation et coût du service public de prévention et de gestion des déchets.....	128
	3.1.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	128
	3.1.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées	129
	3.1.3 Les coûts du service	129
	3.2 Les recettes du service public de prévention et de gestion des déchets	130
	3.2.1 Les recettes du service	130
	3.2.2 Le montant détaillé des aides reçues des éco-organismes.....	131
	3.2.3 Le montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation.....	132
	3.2.4 Le coût aidé en 2024.....	132
IV.	LES FAITS MARQUANTS	133
	4.1 L'évolution de la collecte.....	133
	4.2 L'évolution du réseau des déchetteries	133
	4.3 Les investissements du service.....	134
	4.4 Les actions de prévention et de réduction des déchets.....	134
	4.4.1 Les actions de sensibilisation auprès des scolaires via le Pass'Environnement	134
	4.4.2 La réduction des déchets végétaux.....	135
	4.4.2.1 Vente de composteurs pour le compostage domestique	135
	4.4.2.2 Broyeurs multi-végétaux	137
	4.4.2.3 Les Semaines Nationales du Compostage	137
	4.4.3 Evènement : « La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets »	138
	4.4.4 Les outils de communication	139
	4.5 Les réunions de la Commission « Déchets »	140
	4.6 Les projets pour 2025	140

Avant-propos

Comme chaque année et conformément aux obligations légales issues de l'article D.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, présente et met à disposition du public un **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective les données existantes du service de prévention et de gestion des déchets ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la Collectivité. Il permet également de mettre en évidence les efforts d'optimisation du fonctionnement et du coût du service de prévention et de gestion des déchets, à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

I. PRESENTATION GENERALE

1.1 Le territoire desservi

La Communauté de Communes du Haut-Poitou assure la collecte et le traitement des déchets des 27 Communes du territoire.

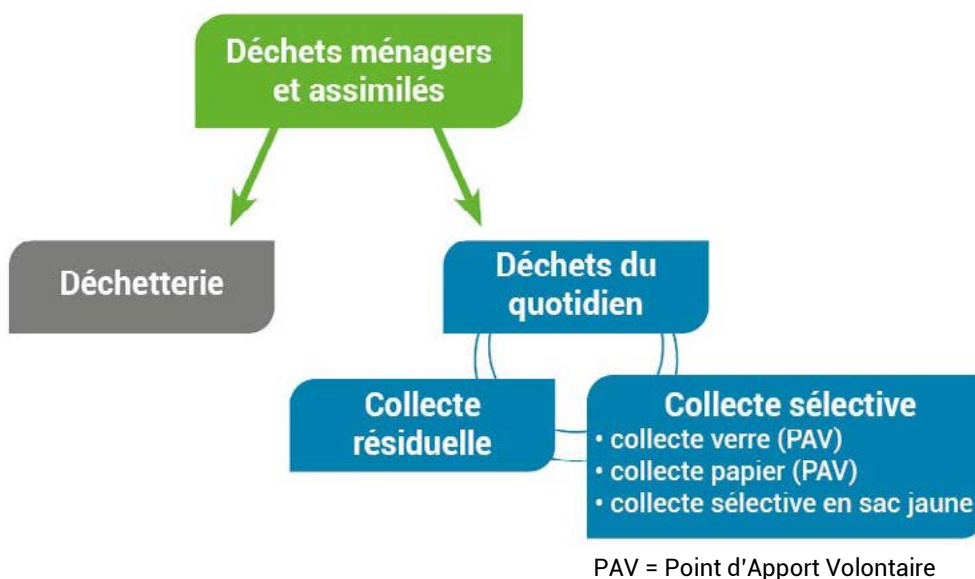
La population est de 41 814 habitants (*source INSEE 2024*).



1.2 Le schéma de l'organisation du service

Le service de gestion des déchets ménagers prend en charge différentes catégories de déchets et intervient auprès des particuliers. La majorité des collectes est assurée en régie par le personnel de la collectivité.

Le périmètre du service :



1.3 Les déchets pris en charge par le service déchets ménagers

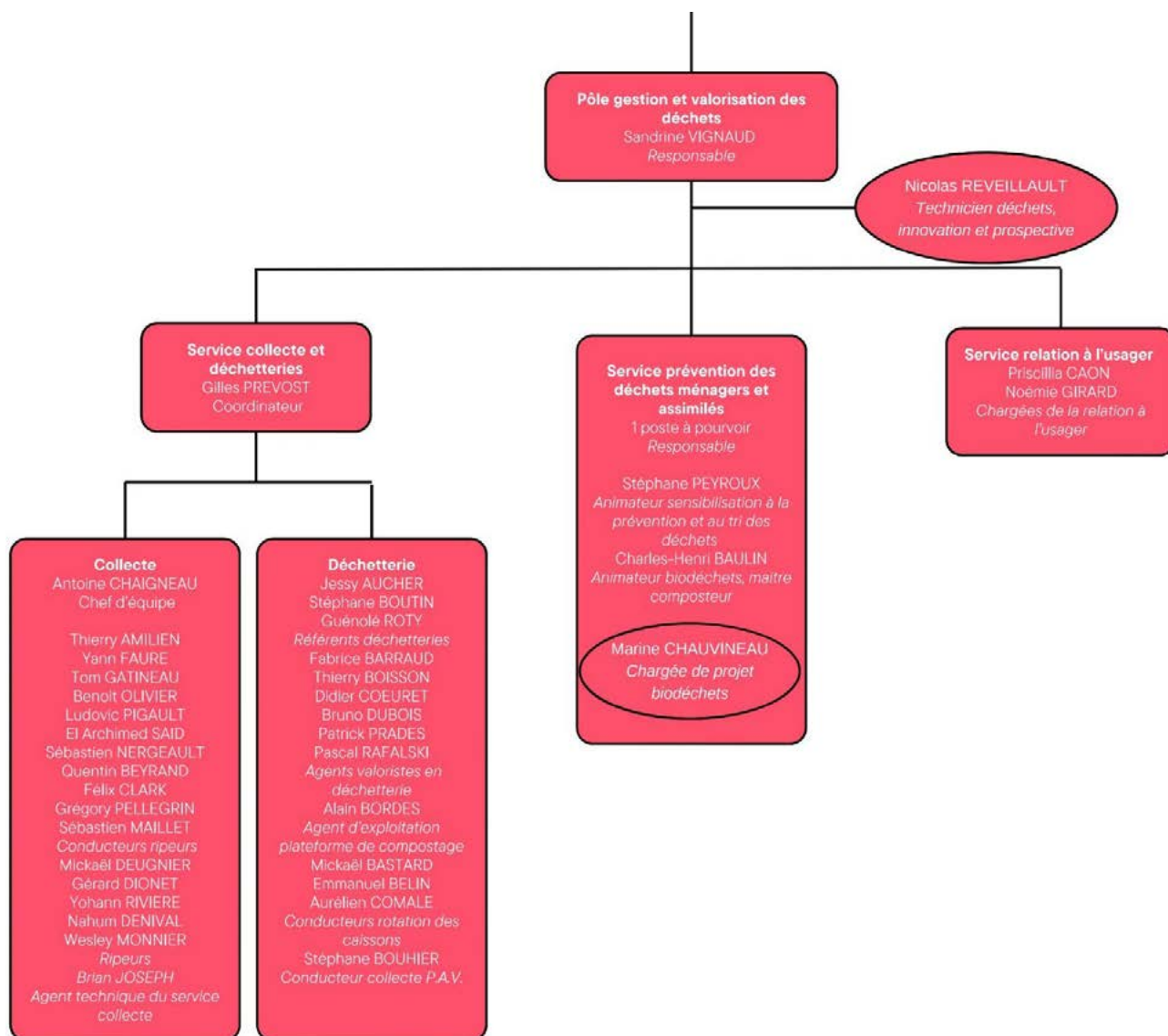
Les types de déchets collectés par la Communauté de Communes sont les suivants :

- Collecte résiduelle :
 - les ordures ménagères

- Collecte sélective :
 - les déchets d'emballages légers
 - le verre
 - les papiers

- Déchetteries :
 - le bois
 - les cartouches d'encres
 - les déchets végétaux
 - les gravats
 - le carton
 - les piles
 - les batteries
 - les déchets diffus spécifiques
 - les déchets électroniques
 - les lampes et néons
 - les métaux
 - les capsules de café
 - les huiles de fritures et de vidange
 - le polystyrène
 - la radiographie
 - les meubles
 - les couettes, duvets, coussins, oreillers
 - les pneus
 - les encombrants
 - les textiles, linges et chaussures (TLC)

1.4 Les moyens humains du Service « Gestion et valorisation des déchets »



II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 La prévention des déchets

La promotion du compostage individuel :

L'objectif du compostage individuel est de réduire la quantité de déchets biodégradables dans les sacs d'ordures ménagères, ceux-ci représentant jusqu'à 30 % du volume. Le compostage permet également le retour au sol de la matière organique.

La Communauté de Communes met à la disposition de ses habitants un kit de compostage composés d'un composteur (345 litres), d'un bio-seau (7 litres) et d'un guide de compostage pour les usagers. Ils sont disponibles pour 15 € au siège de la Communauté de Communes. Ce sont le maître composteur et la chargée de projet qui sensibilisent les usagers au tri des biodéchets et apportent les conseils pour pratiquer le compostage. Ces kits sont proposés gratuitement aux écoles publiques ainsi qu'aux agents de la Communauté de Communes. Des bio-seaux sont également distribués gratuitement pour les usagers réalisant du compostage en tas.

Le nombre de composteurs est limité à deux par foyers. En cas de quantité de déchets importante, les usagers sont incités à composter directement en tas ou à créer un composteur « fait maison » adapté aux quantités de déchets qu'ils produisent.



Figure 1 : Guide ADEME "Comment réussir son compost"

Afin de sensibiliser sur la pratique et d'inciter les usagers au passage à l'acte, des permanences de vente de composteurs ont été réalisées. Six permanences de distributions de composteurs ont été réalisées dans quatre déchetteries au cours de l'année, pour au total 20 composteurs vendus et 195 personnes sensibilisées.

Mise à disposition des points de tri et des gobelets réutilisables :

La Communauté de Communes poursuit le prêt de gobelets réutilisables et de points de tri. Ceux-ci sont mis à la disposition des communes et des associations pour réduire la vaisselle jetable et trier les déchets lors de réunions ou de manifestations.

En 2024, 14 associations et 5 communes ont emprunté des gobelets ; 22 associations et 17 communes ont emprunté des points tri pour leurs événements.

2.2 La collecte des déchets

2.2.1 La pré-collecte

Afin d'organiser le service de collecte, les équipements suivants sont mis à disposition des usagers :

- des sacs jaunes translucides
- des bacs de regroupement et bacs individuels d'ordures ménagères de 120 litres, 240 litres, 360 litres, 660 litres et 770 litres
- des colonnes d'apport volontaire de 4 m³ pour le papier et pour le verre.

Les sacs jaunes sont mis à disposition par la Communauté de Communes au sein des mairies pour les usagers.

Les bacs de regroupement et les bacs individuels sont également mis à disposition par la Communauté de Communes. La réparation des bacs est à la charge des services techniques de la Communauté de Communes.

2.2.2 L'organisation

Au sein de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, les déchets sont collectés de deux façons : en porte à porte et en apport volontaire.

Le détail des caractéristiques de la collecte :

	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE 1 fois SEMAINE		 INCINÉRATION
	EMBALLAGES	COLLECTE 1 fois 15 JOURS		 TRI  RECYCLAGE
	PAPIERS	COLLECTE APPORT VOLONTAIRE		 TRI  RECYCLAGE
	VERRE	COLLECTE APPORT VOLONTAIRE		 RECYCLAGE

Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV) :

	Verre	Papier	Total/commune
Amberre	2	2	4
Avanton	7	6	13
Ayron	6	5	11
Boivre-La-Vallée	12	12	24
Chabournay	4	4	8
Chalandray	5	4	9
Champigny-en-Rochereau	8	8	16
Cherves	3	3	6
Chiré-en-Montreuil	4	4	8
Chouppes	8	8	16
Cissé	11	12	23
Coussay	3	2	5
Cuhon	4	4	8
Frozes	4	3	7
Latillé	6	6	12
Maillé	2	2	4
Maisonneuve	2	2	4
Massognes	2	2	4
Mirebeau	10	9	19
Neuville-de-Poitou	15	15	30
Quinçay	7	8	15
Saint-Martin-La-Pallu	24	23	47
Thurageau	3	3	6
Villiers	4	4	8
Vouillé	16	13	29
Vouzailles	2	2	4
Yversay	2	2	4
Total	176	168	344

2.2.3 Le matériel dédié à la collecte

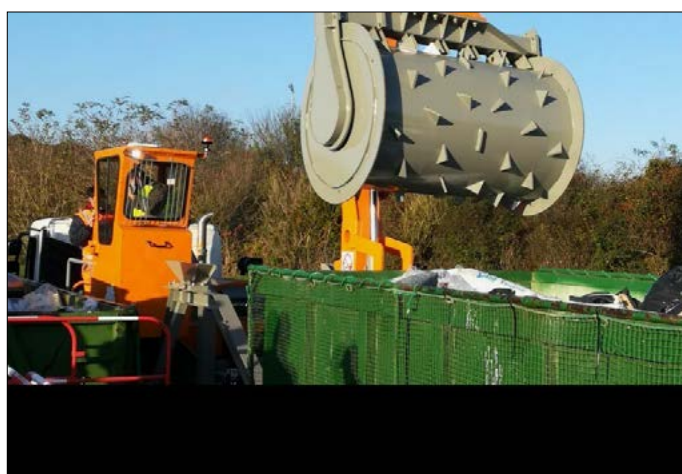
Le service de collecte dispose d'un parc de véhicules adapté au territoire :

6 bennes à ordures ménagères et
2 bennes de remplacement (mulet)



4 camions porteurs à bras et 1
camion porteur équipé d'une grue

1 compacteur à
déchets





2 engins de chantier

L'entretien de l'ensemble des véhicules est réalisé en régie, par le Service « Garage » de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

2.2.4 Les collectes spécifiques

Au sein du territoire, 31 bornes sont mises à disposition des usagers pour collecter les textiles, les linges de maison et les chaussures (TLC), en partenariat avec Le Relais. Cette entreprise assure la collecte, le réemploi et la valorisation des textiles.

Cette filière permet de redonner de la valeur aux textiles usagés par le réemploi.

Lien pour situer les bornes à textiles : <http://lerelais.org/oudonner.php>

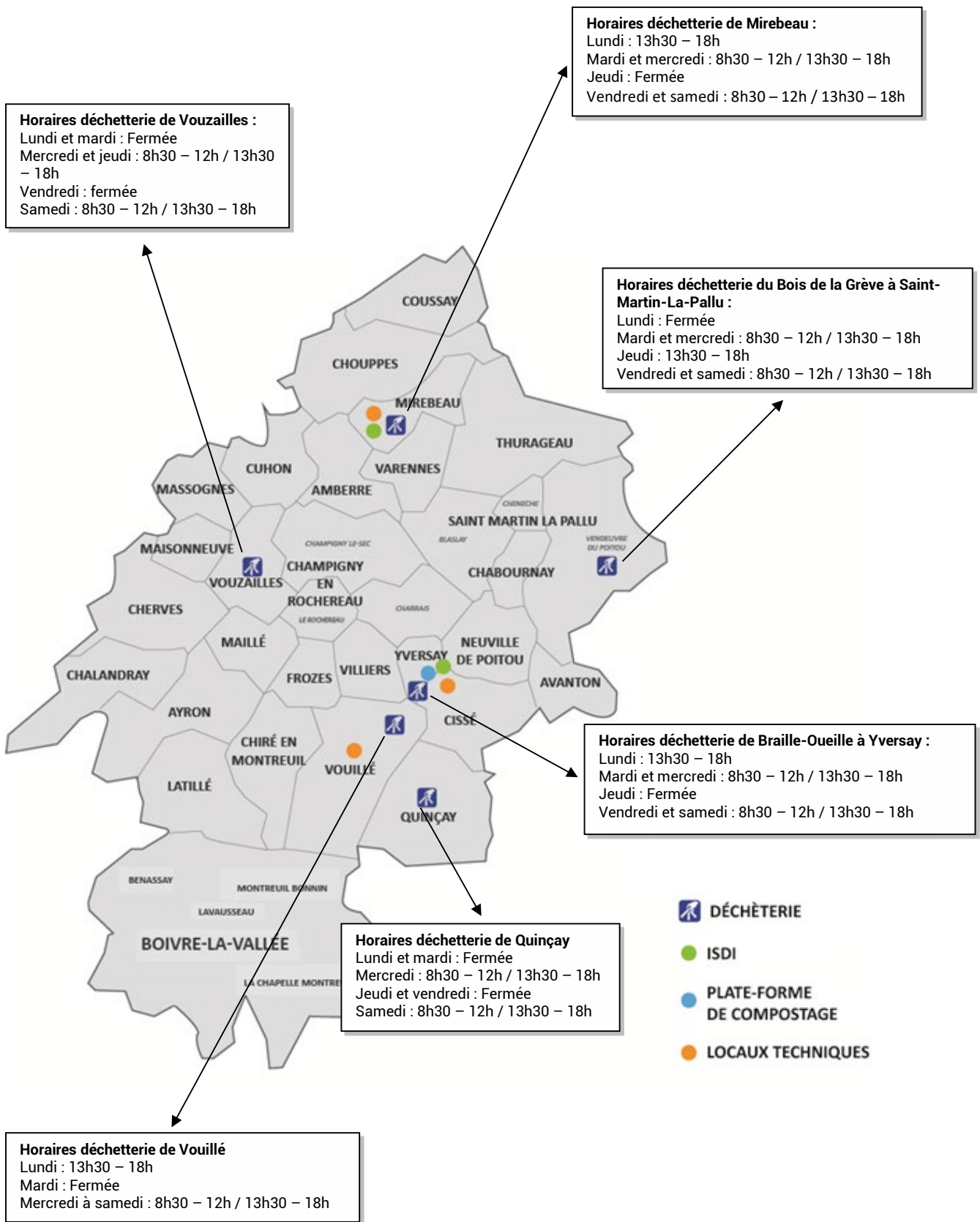


2.3 Les déchetteries

2.3.1 Le réseau de déchetteries

Le réseau de six déchetteries permet aux usagers de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte « traditionnelle », en raison de leur nature ou de leur volume.

La déchetterie est donc un mode de tri et de collecte adapté pour des déchets encombrants et des déchets spécifiques notamment en raison de leur toxicité.



	BO	Vouillé	Mirebeau	BG	Vouzailles	Quinçay	TOTAL
Amplitude Ouverture (heures)	1 777	1 777	1 777	1 777	1 185	790	9 083
Nombre d'agents	2	3	1	2	1	1	13

3 référents de site ont été recrutés en 2024 afin de coordonner les activités des déchetteries, de contrôler la conformité des déchets, d'effectuer les demandes d'évacuation et de garantir la propreté des sites.

2.3.2 Organisation des déchetteries

Les déchetteries sont exploitées de la façon suivante :

- l'accueil est assuré par le personnel de la Communauté de Communes.
- le transport des caissons de déchets chez les prestataires d'élimination est assuré par la Communauté de Communes ou par des prestataires.
- le traitement et la valorisation des déchets sont gérés en régie et par différents prestataires.

2.3.3 Les déchets admis en déchetterie

	Cissé	Mirebeau	Vouillé	Vendeuvre	Vouzailles	Quinçay
Encombrants	X	X	X	X	X	X
Gravats	X	X	X	X	X	X
Déchets Verts	X	X	X	X	X	X
Cartons	X	X	X	X	X	X
Bois	X	X	X	X	X	X
Mobilier	X	X	X	X	X	
DEEE	X	X	X	X	X	
Ferrailles	X	X	X	X	X	
Huiles	X	X	X	X	X	
Lampes / Néons	X	X	X	X	X	
Batteries/ Piles	X	X	X	X	X	
Espace réemploi		X			X	
DDS	X	X	X	X	X	
Polystyrène	X	X	X			
Radiographies	X	X	X	X	X	
Pneus	X	X			X	
Capsules café	X	X	X	X	X	

Rappel sur les déchets refusés et les filières d'élimination :



NB : les pneus sont acceptés dans les déchetteries de Braille-Oueille, Mirebeau et Vouzailles

2.3.4 Activité en déchetteries

Evolution des tonnages par flux de déchets entre 2020 et 2024 :

	2020	2021	2022	2023	2024
Encombrants	3 149	2 883	2 721	2 620	2 171
Cartons	404	518	487	472	495
Gravats	5 153	5 854	5 481	5 512	5 697
Déchets verts	5 454	5 086	4 089	4 580	5 497
Bois	1 587	1 601	1 342	1 338	1 366
Ferrailles	621	624	489	494	505
DEEE	453	443	426	455	469
Déchets spéciaux	143	164	160	131	162
Mobiliers	499	825	906	1 014	1 044
Total	17 463	17 998	16 101	16 616	17 406

Evolution du nombre de rotations par flux de déchets entre 2020 et 2024 :

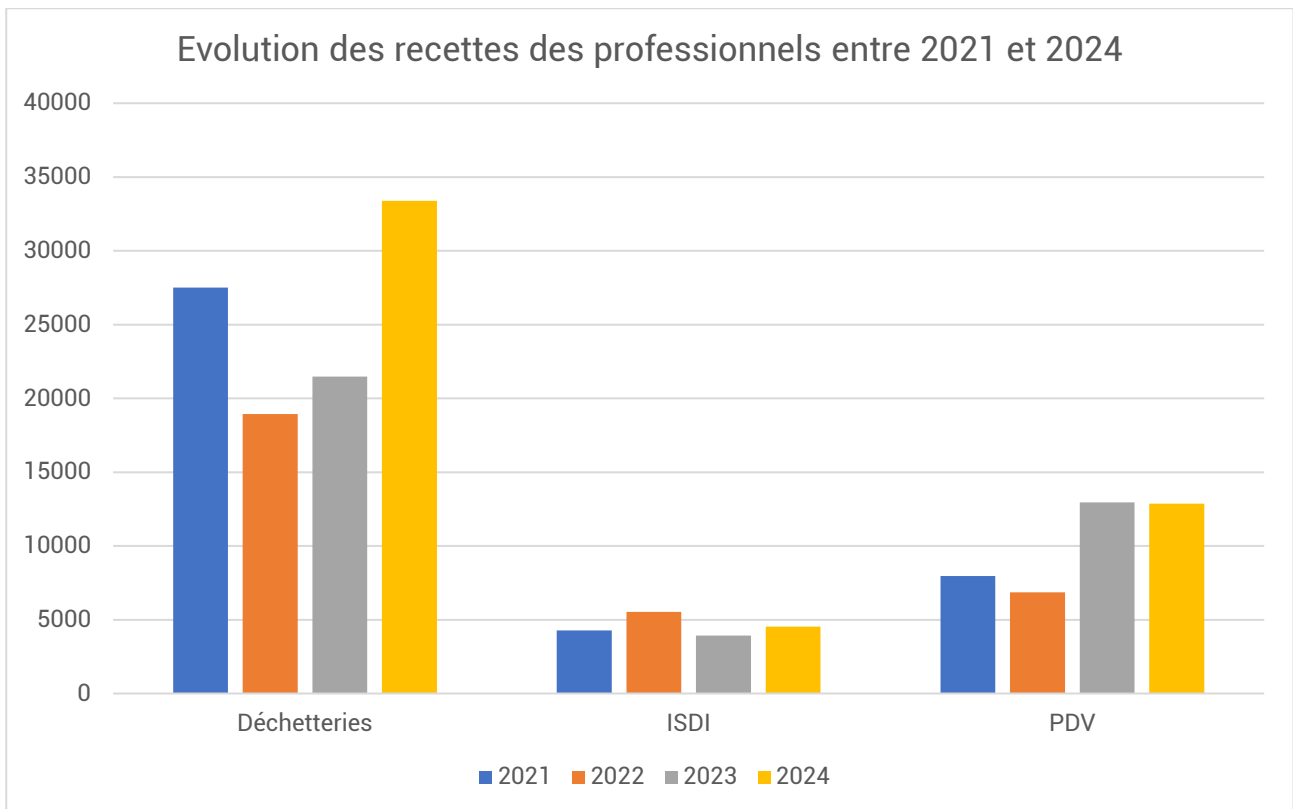
	2020	2021	2022	2023	2024
Encombrants	955	688	689	613	463
Cartons	320	356	332	315	267
Gravats	600	777	742	734	631
Déchets verts	1 181	1 002	921	997	1 022
Bois	522	402	368	338	292
Ferrailles	209	163	129	114	104
Total	3 787	3 388	3 181	3 111	2 779

Tonnage moyen par caisson entre 2020 et 2024 :

	2020	2021	2022	2023	2024
Encombrants	3,3	4,2	3,9	4,3	4,7
Cartons	1,3	1,5	1,5	1,5	1,9
Gravats	8,6	7,5	7,4	7,5	9,0
Déchets verts	4,6	5,1	4,4	4,6	5,4
Bois	3,0	4,0	3,6	4,0	4,7
Ferrailles	3,0	3,8	3,8	4,3	4,9
Total	4,6	5,3	4,7	4,8	5,7

2.3.5 Recettes 2024 liées à l'activité des professionnels

Les recettes liées à l'activité des professionnels en déchetterie, ISDI et plateforme de compostage en 2024 étaient de 50 773 € TTC (35 438,70 € TTC en 2023).



2.3.6 Le système d'accès en déchetterie

Toutes les déchetteries du Haut-Poitou ont été équipées d'un système de contrôle d'accès en 2024. Ce dispositif a été mis en service en juin 2024.

Les objectifs sont :

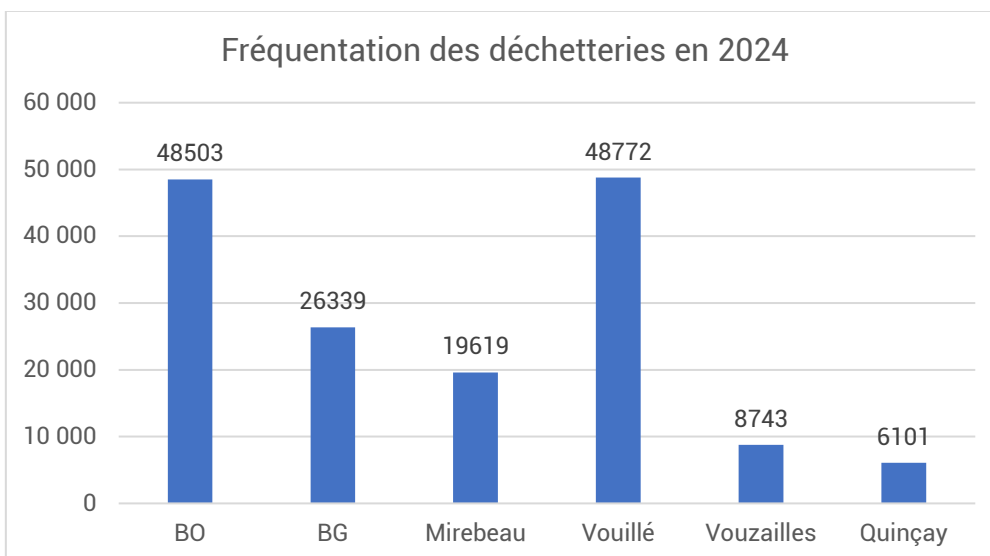
- de filtrer les accès (accès possible uniquement aux habitants du territoire)
- de contrôler et de simplifier la facturation des dépôts des professionnels
- de maîtriser le flux de circulation.

Le système de contrôle d'accès comprend :

- une barrière à l'entrée de chaque déchetterie
- une borne de demande d'accès
- un badge nominatif (un par foyer).

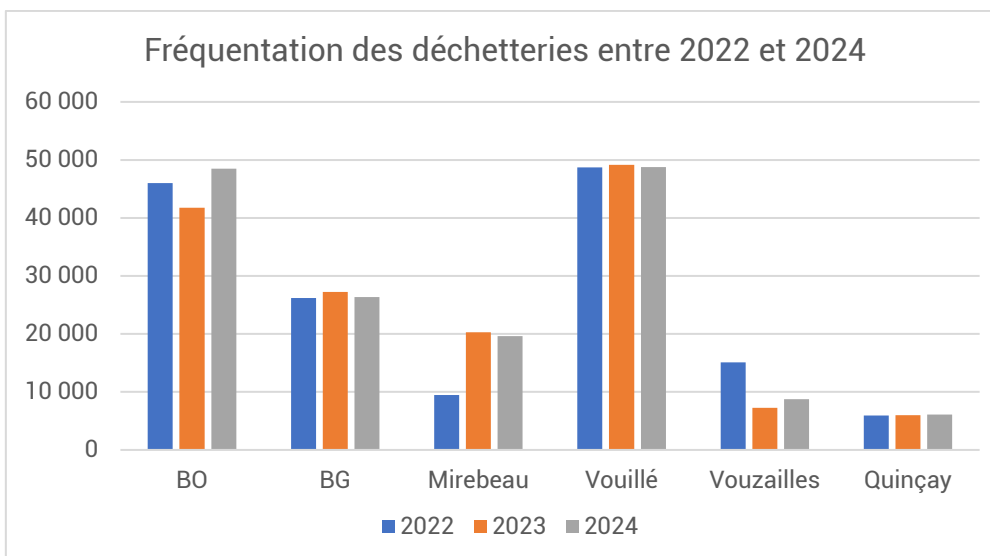
La demande de carte d'accès aux services (ou de QRCode) se fait en s'inscrivant sur la plateforme Ecocito.

En 2024, la fréquentation dans les déchetteries était la suivante :



Soit un total de 158 077 visites en 2024.

Nous constatons que le nombre de visites entre 2023 (151 679 visites) et 2024 a augmenté. A noter que depuis le mois de juin 2024 la comptabilisation des passages en déchetterie se fait à l'aide du contrôle d'accès.



2.3.7 La zone de réemploi

Un accord a été passé avec Emmaüs afin de permettre à l'Association de récupérer les objets réutilisables dans les déchetteries de Mirebeau et Vouzailles.

Cette action a comme objectifs :

- d'augmenter le gisement des objets réutilisables
- de diminuer les tonnages collectés en déchetterie
- d'éviter le gaspillage.

2.4 Le gisement global

2.4.1 Evolutions des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés

Quantité collectée (en tonnes) :

	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures Ménagères Résiduelles	7 356	6 910	6 620	6 340	6 158
Emballages et papiers	1 842	1 883	1 934	1 863	1 952
Verre	1 409	1 719	1 601	1 548	1 586
Déchetteries (hors gravats)	12 339	12 036	10 620	11 104	11 709
Total Déchets Ménagers Assimilés (hors gravats)	22 946	22 548	20 775	20 855	21 405

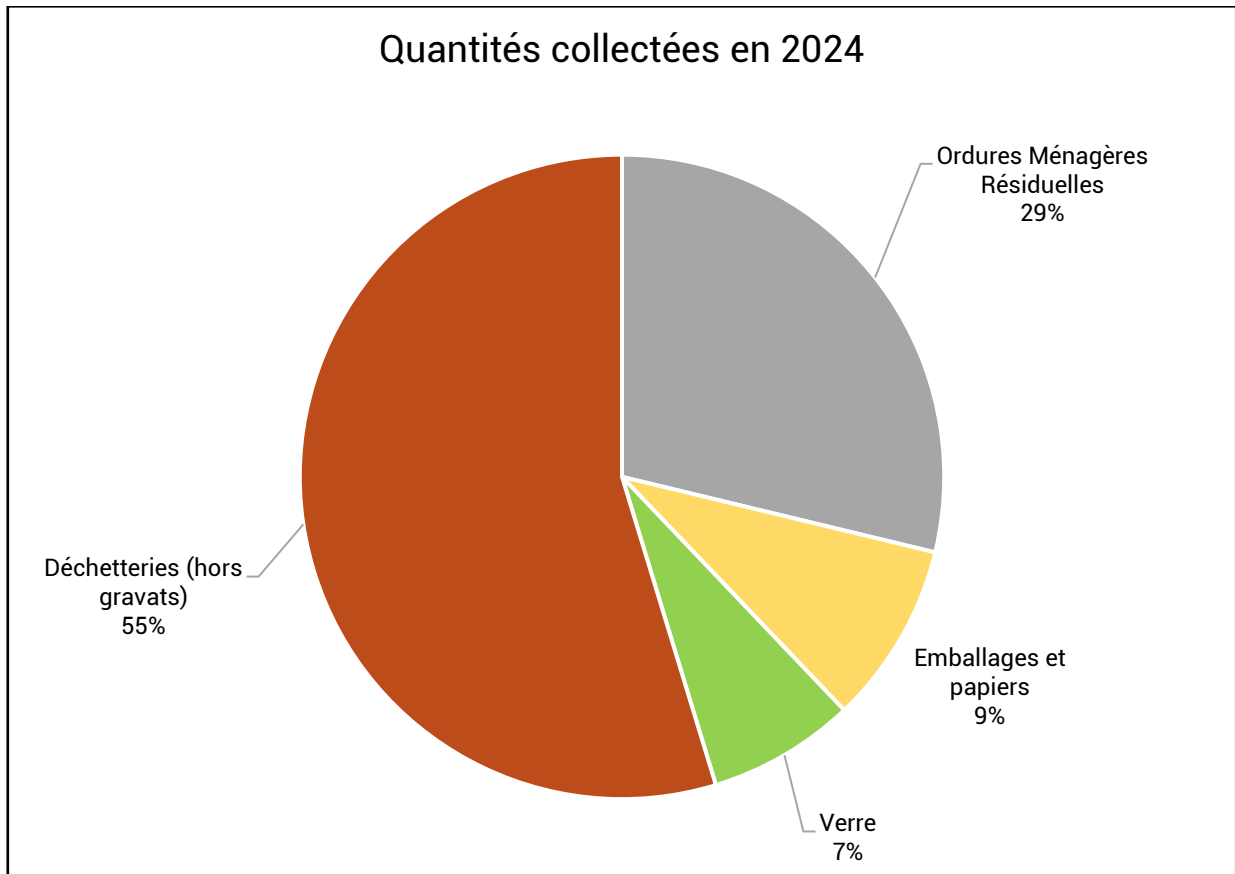
Ratio (en kg par an et par habitant) :

	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures Ménagères Résiduelles	173,94	163,04	156,52	151,86	147,26
Emballages et papiers	43,55	44,43	45,73	44,62	46,69
Verre	33,31	40,56	37,85	37,08	37,93
Déchetteries (hors gravats)	291,73	283,99	251,10	241,69	280,02
Total Déchets Ménagers Assimilés (hors gravats)	542,53	532,02	491,20	475,25	511,90

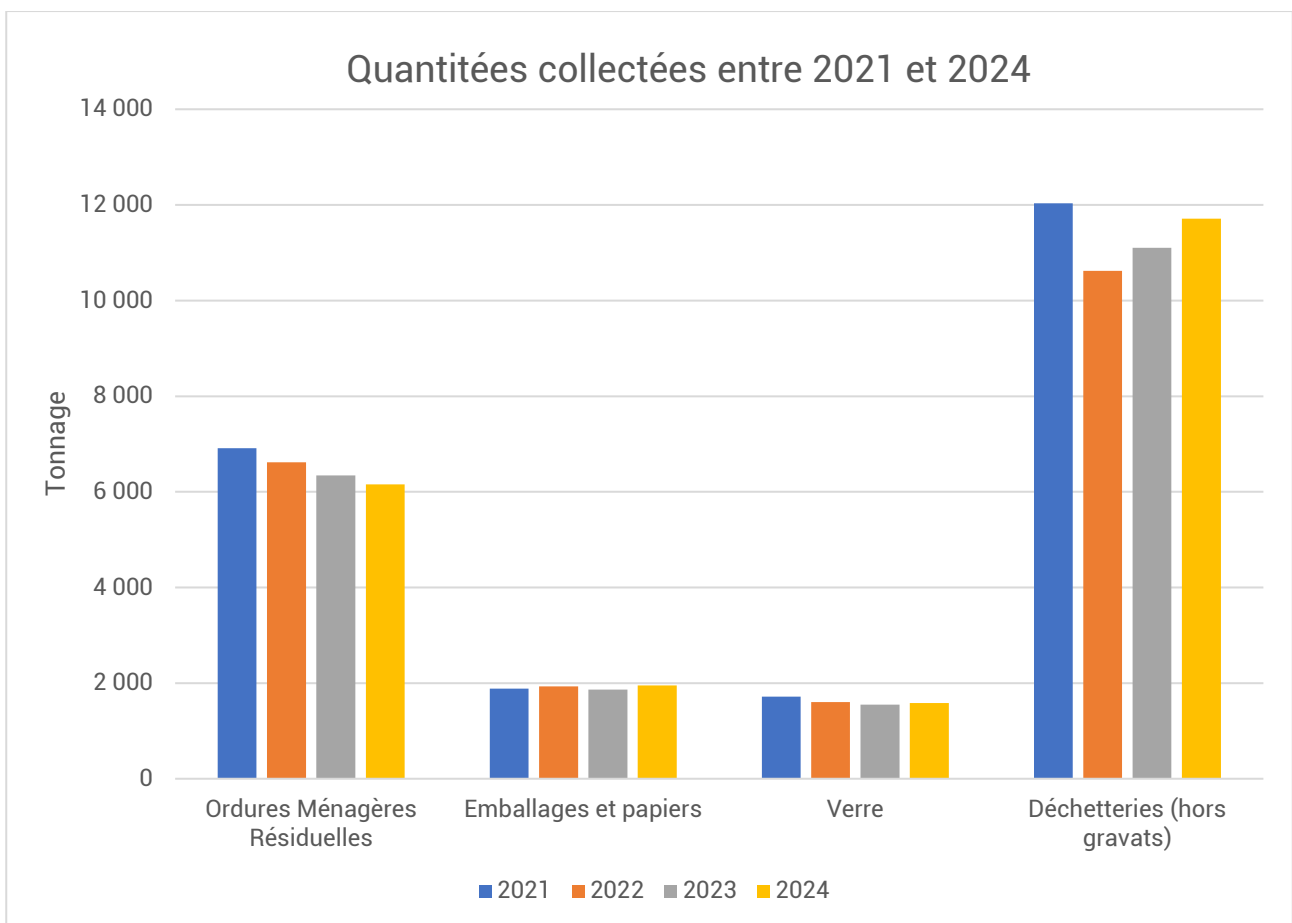
Soit une augmentation de 7,7 % par habitant entre 2023 et 2024.

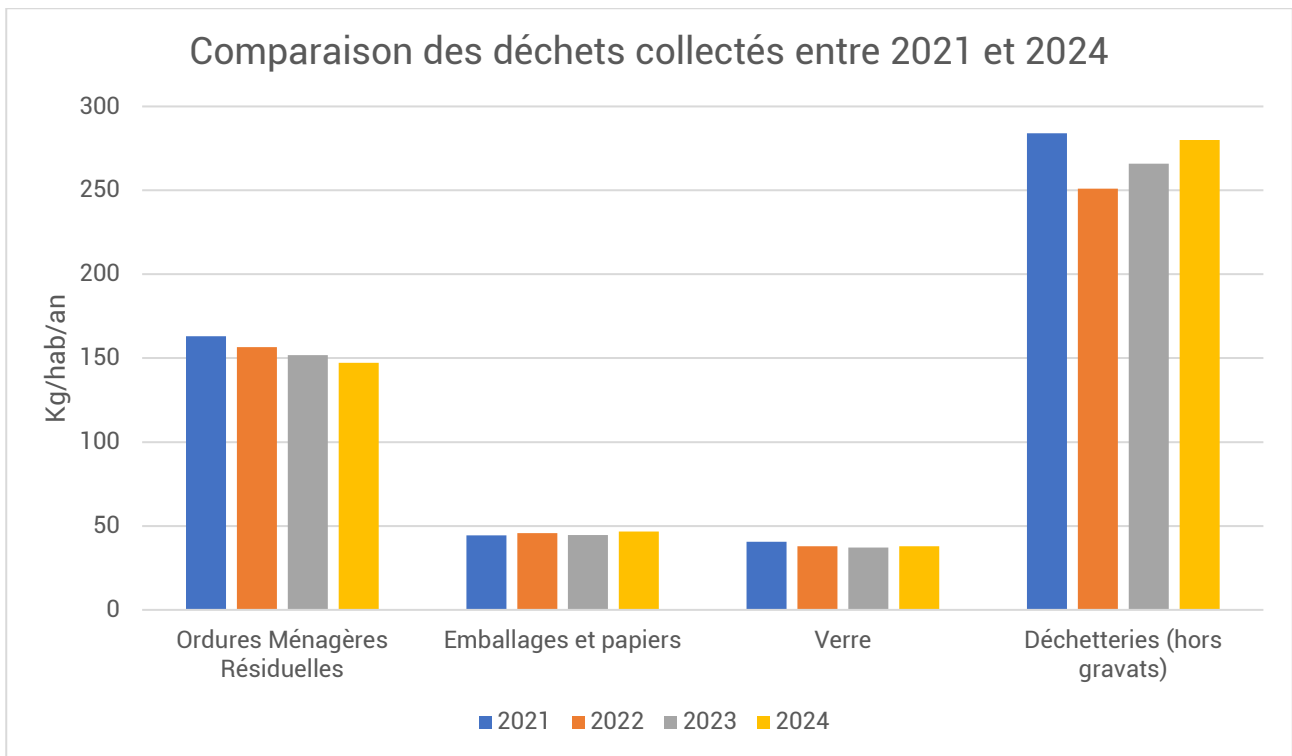
2.4.2 Evolution des quantités collectées par type de déchets

Quantités collectées en 2024



Quantités collectées entre 2021 et 2024

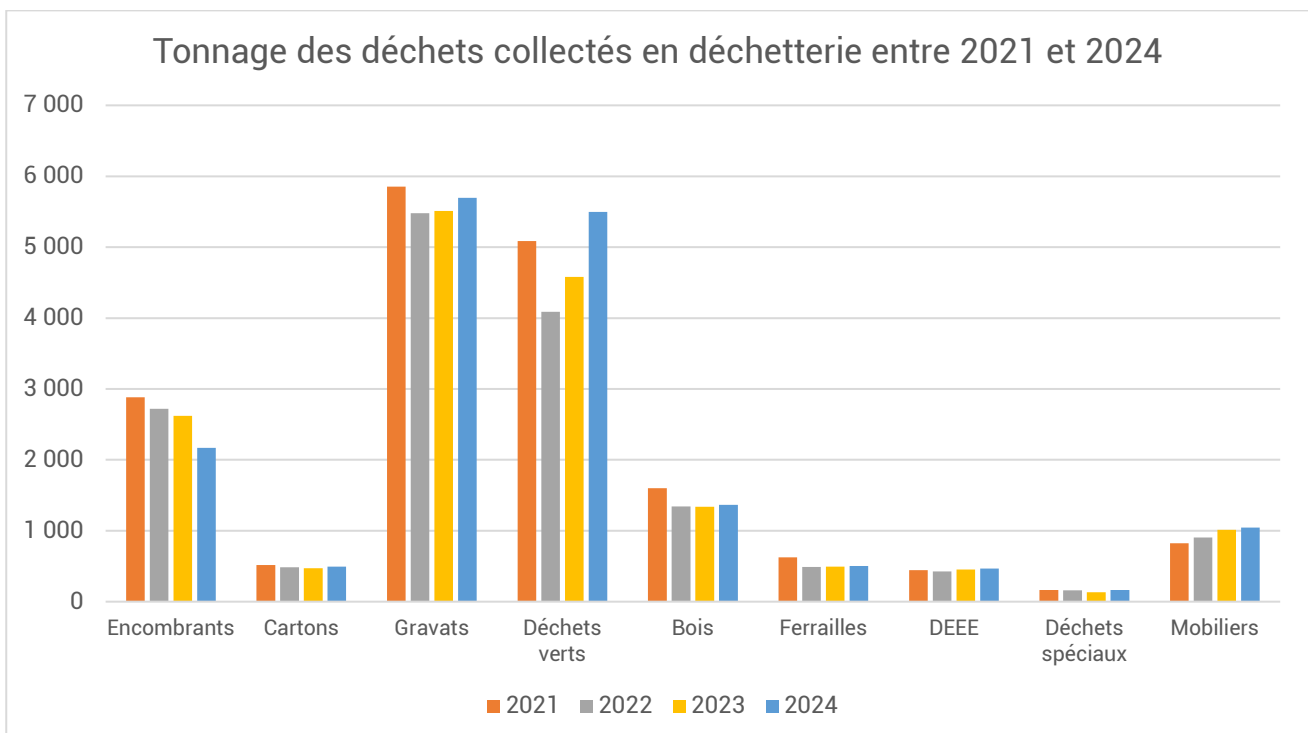




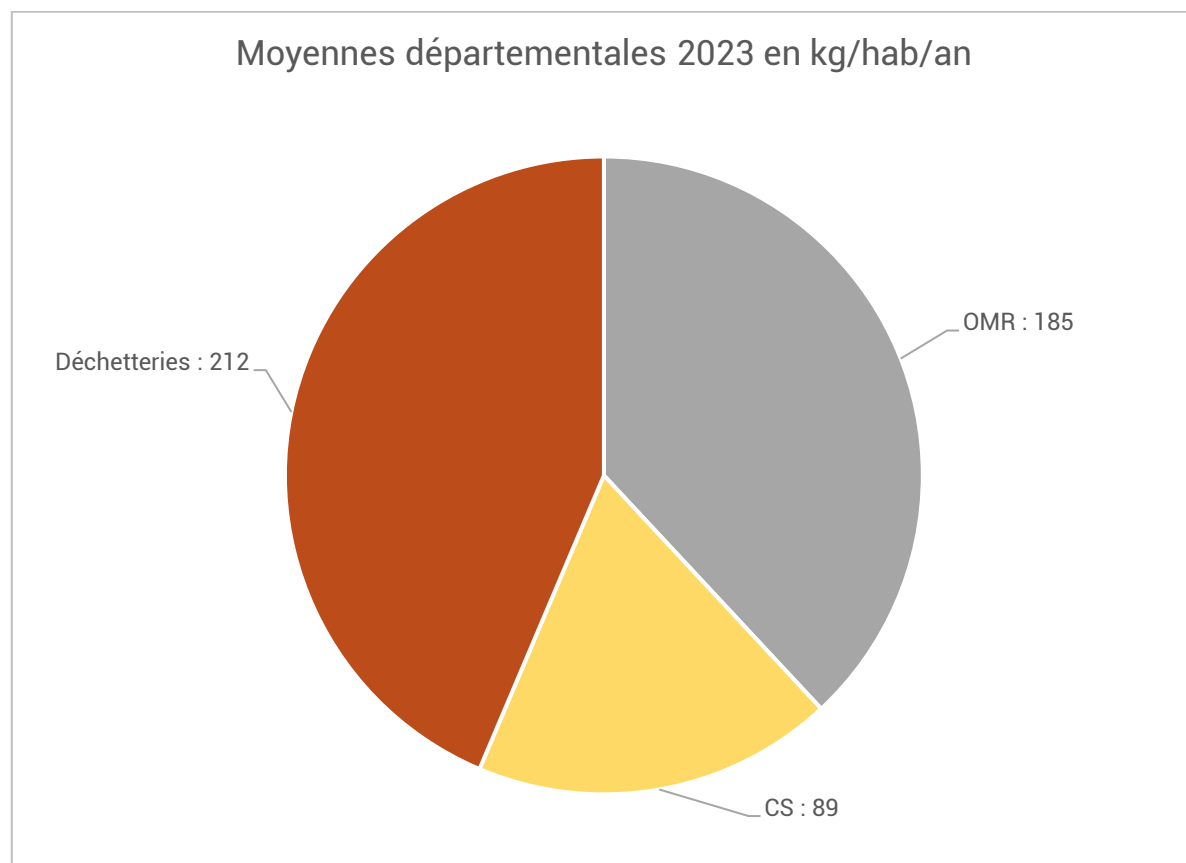
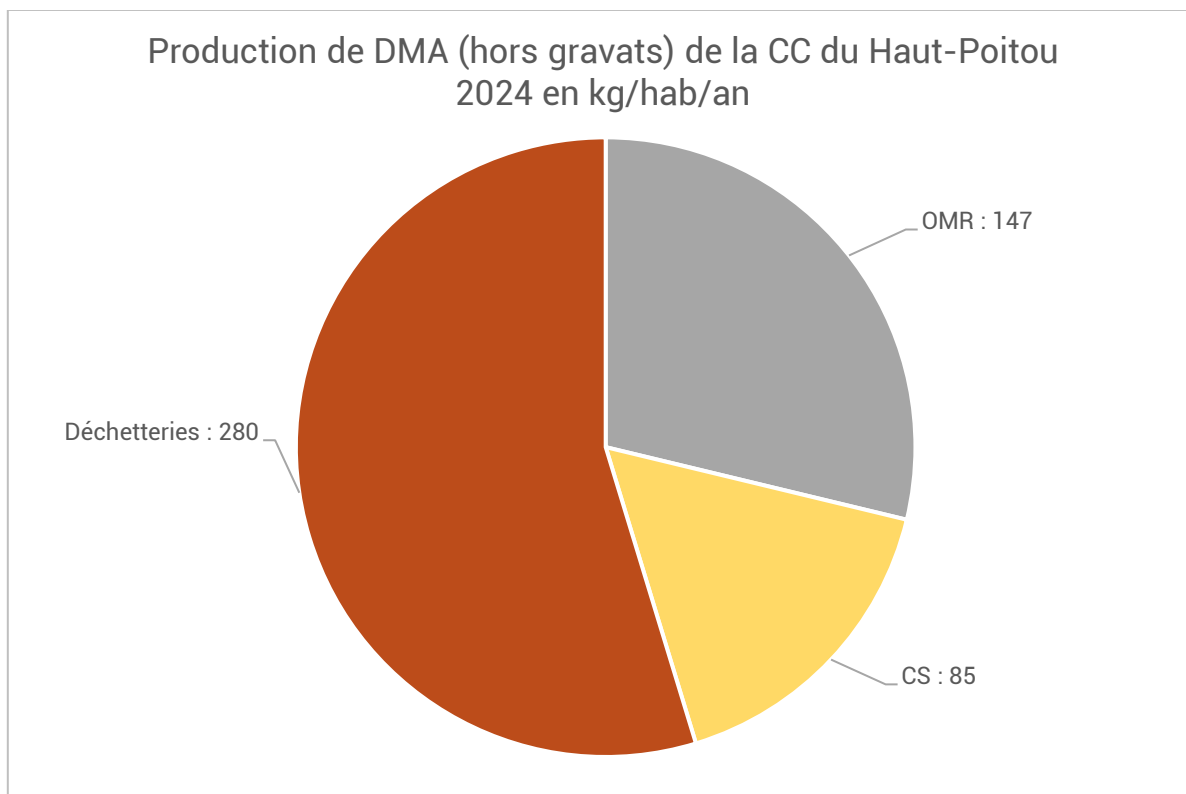
Entre 2023 et 2024, les évolutions constatées par habitant sont :

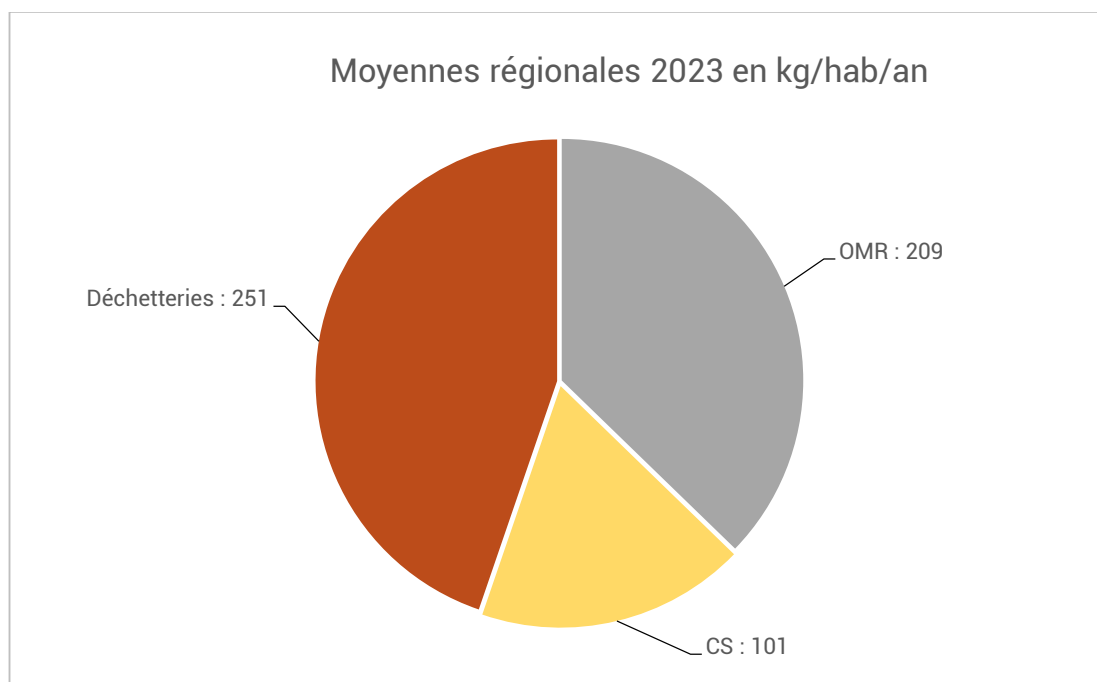
- une diminution de la production d'ordures ménagères résiduelles (- 3 %)
- une augmentation des emballages et papiers à trier (+ 4,6 %)
- les déchets apportés en déchetteries (hors gravats) sont en augmentation (+ 5,9 %).

2.4.3 Evolution des quantités collectées par type de déchets déposés en déchetteries entre 2021 et 2024



2.4.4 Comparaison avec les données Départementales et Régionales (hors gravats)





2.5 Le traitement des déchets

2.5.1 Les unités de traitement des principaux déchets

	Types d'installation	Capacités de traitement
Traitement des ordures ménagères résiduelles	Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères	50 000 tonnes/an
Tri des déchets recyclables	Centre de tri	30 000 tonnes/an
Encombrants de déchetteries	Installation de stockage de déchets non dangereux	150 000 tonnes/an
Déchets inertes (gravats)	Installation de stockage de déchets inertes	
Déchets verts	Plate-forme de compostage	7 300 tonnes/an

2.5.2 Les filières de traitement de la Communauté de Communes

Sur le territoire, deux types de traitements sont gérés en régie :

- la valorisation matière des déchets verts
- l'élimination en installation de stockage des déchets inertes.

La plateforme de compostage des déchets verts :

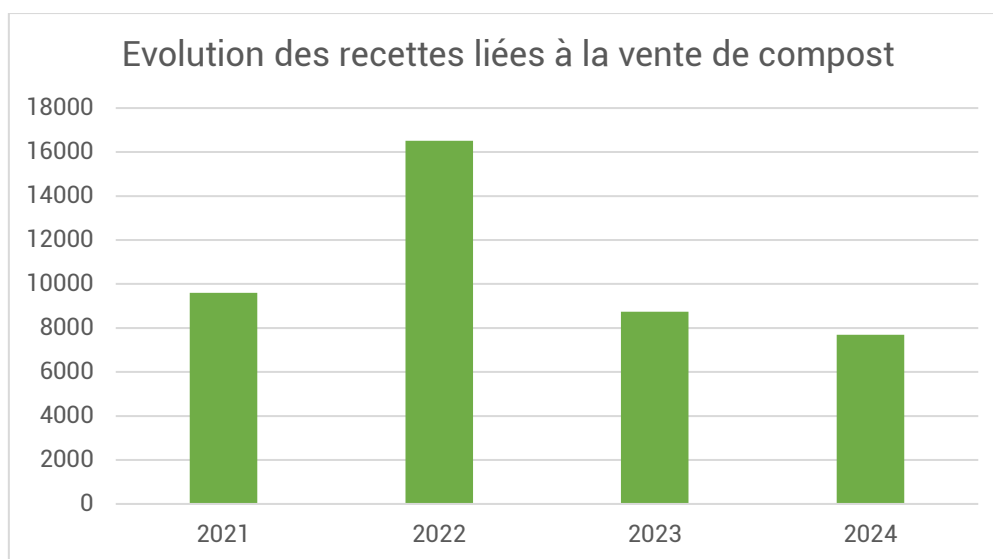
Les déchets verts collectés en déchetteries sont transférés sur la plateforme de compostage de Braille-Ouille. Cette dernière ne traite que les déchets verts.

Les étapes de fabrication de compost sont les suivantes :

- réception et contrôle des déchets verts
- broyage et mise en andain des déchets
- fermentation active (2 à 3 mois) et retournements/arrosage
- maturation (3 à 5 mois) et retournements
- criblage du compost
- normalisation du compost selon la norme NF U44-51 par analyse en laboratoire.

Environ 5 497 tonnes de déchets verts sont rentrées sur la plateforme de compostage.

La vente de compost en 2024 a représenté une recette de 7 697 €.



Le compost produit est vendu aux particuliers ou agriculteurs du territoire qui le souhaitent au prix de :

- 15 € la tonne pour une quantité comprise entre 1 et 5 tonnes (en dessous d'1 tonne, la facture est de 15 € quel que soit le tonnage)
- 10 € la tonne pour une quantité au-delà de 5 tonnes et jusqu'à 100 tonnes
- 3,50 € la tonne pour une quantité supérieure à 100 tonnes
- Le chargement du compost est facturé 6,50 € la tonne.

Les installations de stockage des déchets inertes :

Les gravats déposés en déchetteries rejoignent les installations de stockage de déchets inertes situées à Braille-Ouille et à Mirebeau.

Les types de gravats acceptés sont :

- le béton
- les briques
- les tuiles et céramiques
- les mélanges de béton, tuiles et céramique ne contenant pas de substances dangereuses
- les terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses.

La capacité de l'ISDI de Braille-Ouille est de 11 200 tonnes par an et celle de Mirebeau est de 1 344 tonnes par an.

2.5.3 Les filières de traitement déléguées

Les autres déchets font l'objet d'autres types de traitements tels que la valorisation matières par le biais des repreneurs et/ou d'éco-organisme.

Liste des prestataires par type de déchets :

Ordures Ménagères Résiduelles	UIOM GRAND POITIERS
Emballages légers	CENTRE DE TRI SUEZ
Papiers	CENTRE DE TRI SUEZ
Polystyrène	POITOU POLYSTYRENE
Huiles minérales	CHIMIREC
Cartons	SUEZ
Verre	VERALLIA
Encombrants (enfouissement)	VEOLIA
Ferrailles	MENUT
Bois	VEOLIA
Batteries	DERICHEBOURG

Liste des éco-organismes par type de déchets :

Emballages et papiers	CITEO
Mobilier	ECO MOBILIER
Piles	COREPILE
Huiles de friture	ECOGRAS
DMS	ECO DDS
D3E	ECO SYSTEMES
Textiles	ECO TLC
Pneus	ALIAPUR
Lampes et néons	RECYLUM

2.5.4 Le devenir des déchets de déchetteries

Tous les déchets verts déposés en déchetteries font l'objet d'une valorisation organique par un processus de compostage.

Les déchets en bois sont majoritairement valorisés en matière pour la fabrication de panneaux de particules.

Les gravats sont éliminés en installation de stockage de déchets inertes.

Les encombrants sont éliminés en installation de stockage de déchets non dangereux (enfouissement).

Tous les déchets dangereux collectés en déchetterie sont traités dans des filières spécialisées, pour en maîtriser l'impact sur l'environnement.

Les matériaux recyclables (cartons, ferraille, DEEE...) sont envoyés vers des unités de valorisation.

2.5.5 Le devenir des déchets du tri sélectif

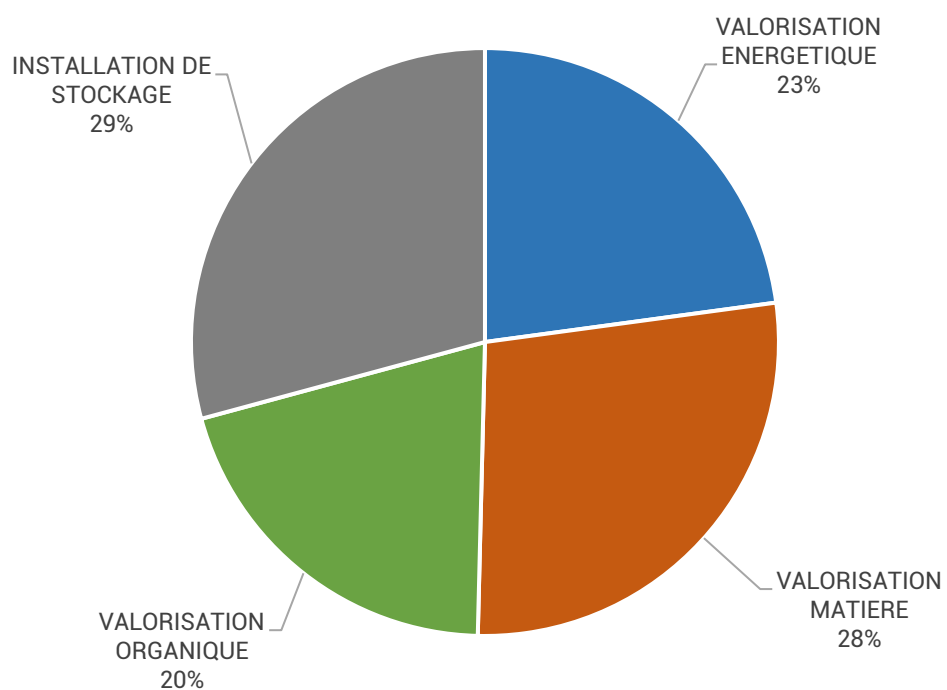
Une fois collectés, les emballages (hors verre) et les papiers triés par les habitants sont transportés jusqu'au centre de tri. Ils sont alors triés par catégorie de matériaux, puis expédiés vers des filières de recyclage.

En 2024, 1 952 tonnes de collecte sélective ont été livrées au centre de tri Suez à Poitiers. Au centre de tri, le refus (erreurs de tri des habitants) est séparé des matériaux recyclables. Pour 2024, le refus s'élève à 365 tonnes (299 en 2023) soit une hausse de 22%, liée majoritairement à l'extension des consignes de tri pour les plastiques.

Les emballages en verre triés par les habitants sont acheminés vers le quai de transfert situé à Braille-Oueille avant d'être rechargés vers les usines de valorisation où ils sont recyclés en bouteilles en verre.

2.5.6 Taux de valorisation des déchets de la Communauté de Communes du Haut-Poitou

Valorisation des déchets du Haut-Poitou en 2024



III. LES INDICATEURS FINANCIERS

Le budget « Collecte et Traitement des déchets ménagers » est un budget annexe régi par la nomenclature M57, non assujéti à la TVA et équilibré entre autres grâce à la contribution des usagers du service au travers de la Taxe d'Enlèvement d'ordures Ménagères (TEOM), les aides des éco-organismes, la redevance spéciale facturée auprès des producteurs de déchets non ménagers et les ventes de matériaux issus des recyclables secs et de la collecte en déchetteries (plastiques, verre, papier, ferrailles...).

La matrice Compta Coût :

Les dépenses et les recettes sont présentées selon un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets mis en place par l'ADEME (présentation en hors taxes).

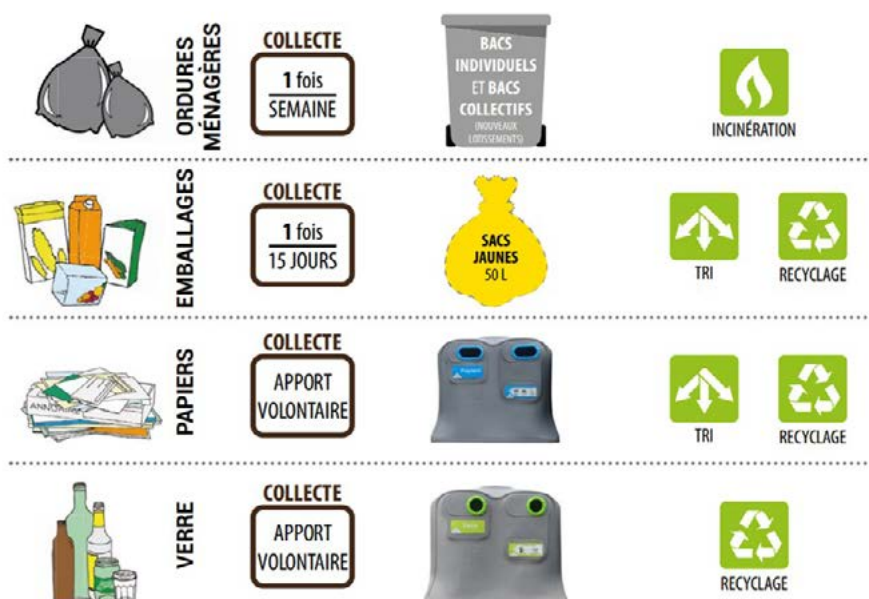
Ce cadre est construit en colonnes selon les flux des déchets (ordures ménagères résiduelles, verre, recyclables secs, déchets des déchetteries, déchets des professionnels...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion pour :

- les dépenses : charges de structure, de prévention, de collecte, de transport, de traitement des déchets non dangereux... ;
- les recettes : la TEOM, les soutiens, la vente des matériaux issus des recyclables secs et de la collecte en déchetteries, la redevance spéciale et la facturation des usagers.

Les dépenses et recettes intégrées dans la matrice des coûts correspondent précisément aux frais réels liés à la gestion des déchets sur l'année 2024. Des différences existent cependant avec les dépenses et les recettes du compte administratif 2024 car ce dernier peut comprendre des données financières portant sur un autre exercice.

3.1 Les modalités d'exploitation et coût du service public de prévention et de gestion des déchets

3.1.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets



3.1.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées

Prestataire	Nature prestation	Montant annuel
Communauté Urbaine Grand Poitiers	Traitement des ordures ménagères	853 074 €
SUEZ	Mise en balle des recyclables ménagers	400 109 €
SUEZ	Mise en balle des cartons (déchetteries)	27 468 €
CHIMIREC	Transport et traitement des bombes aérosols	98 021 €
VEOLIA	Transport et traitement du bois	62 110 €
POITOU POLYSTYRENE	Transport et traitement polystyrène	9 222 €
VEOLIA	Traitement des encombrants	414 598 €
LOIRE COMPOST	Broyage, criblage et analyse compost	54 354 €
TOTAL		1 918 956 €

3.1.3 Les coûts du service

Ces coûts sont répartis en différents postes :

- les charges fonctionnelles correspondant aux charges de structure (eau, électricité, personnel administratif...) ainsi qu'à la communication ;
- les charges de prévention représentant les dépenses issues d'un programme local de prévention des déchets de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;
- les charges liées à la pré-collecte correspondant aux coûts liés aux contenants : fourniture de sacs, maintenance... ;
- les charges liées à la collecte telles que les dépenses relatives à la collecte des ordures ménagères résiduelles, à la collecte des points d'apport volontaire, à la collecte en porte à porte des recyclables, au gardiennage des déchetteries... ;
- les charges liées au transport et au traitement des déchets, tels que le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles, le tri des recyclables, le transport et le traitement des déchets de déchetteries... ;
- les charges liées au traitement des déchets de l'incinération.

Pour l'année 2024, les charges se sont élevées à **5 426 175 €** et ont été réparties de la manière suivante :

Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	665 265 €
		Communication	78 017 €
		TOTAL Fonctionnelles	743 282 €
	Techniques	Prévention	142 453 €
		Collecte et pré-collecte	2 207 352 €
		Transfert – Transport	410 481 €
		Traitement déchets non dangereux	1 059 369 €
		Incinération – Matériaux	774 128 €
		Traitement déchets dangereux	89 110 €
	TOTAL Techniques	4 682 893 €	
	TOTAL Charges		5 426 175 €

3.2 Les recettes du service public de prévention et de gestion des déchets

3.2.1 Les recettes du service

Ces recettes sont réparties en différents postes :

- les produits industriels liés à la gestion du service, comprenant la vente des matériaux recyclables collectés et de compost ;
- les soutiens résultant de l'application du principe de la responsabilité élargie du producteur à savoir les éco-organismes ;
- les aides et subventions diverses, comprenant les reprises de subventions d'investissement (il s'agit de l'amortissement des subventions,) et les subventions de fonctionnement (par exemple : les aides de l'ADEME, du LEADER) ;
- la contribution des usagers au service avec la TEOM, la redevance spéciale et la facturation de dépôts en déchetteries.

Pour l'année 2024, les produits s'élèvent à **6 543 791 €**, répartis de la manière suivante :

Produits	Industriels	Vente des produits et d'énergie	302 100 €
		Prestation à des tiers	17 396 €
		Autres produits	33 612 €
		TOTAL Industriels	353 108 €
	Soutien	Soutien des sociétés agréées	696 339 €
		TOTAL Soutien	696 339 €
	Aides	Reprises des subventions d'investissements	34 303 €
		Subventions de fonctionnement	0 €
		TOTAL Aides	34 303 €
	Financement déchets direct	TEOM	5 339 876 €
		Redevance spéciale	86 788 €
		Facturation usagers	33 377 €
		Financement déchets direct	5 460 041 €
TOTAL Produits		6 543 791 €	

3.2.2 Le montant détaillé des aides reçues des éco-organismes

Eco-organisme	Nature de l'aide	Montant annuel
CITEO	Recyclage des emballages	561 264,00 €
CITEO	Recyclage des journaux magazines	53 484,00 €
OCADDS	Recyclage des déchets chimiques	3 386,00 €
ECOMAISON	Recyclage du mobilier	34 909,00 €
ECOSYSTEM	Recyclage des papiers	43 296,00 €
TOTAL		696 339,00 €

3.2.3 Le montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

Prestataire	Nature de la prestation	Montant annuel
LUCART	Repreneurs des briques alimentaires	279,00 €
VERALLIA	Repreneur du verre	41 130,00 €
SUEZ	Repreneur de l'acier, aluminium et cartonnettes	35 135,00 €
VALORPLAST	Repreneur du plastique	35 456,00 €
NORSKE SKOG	Repreneur du papier	55 548,00 €
MENUT	Repreneur du platinage (ferraille)	60 173,00 €
SUEZ	Repreneur du carton	60 250,00 €
AFM RECYCLAGE	Repreneur de batteries	870,00 €
TOTAL		288 841,00 €

3.2.4 Le coût aidé en 2024

Le coût aidé correspond à la totalité des charges HT déduction faite des recettes du service public de prévention et de gestion des déchets.

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs	Déchets des déchetteries
Coût aidé CC du Haut-Poitou en € HT / Tonne	325,00 €	-5,00 €	227,00 €	160,00 €
Coût aidé pour CC de même typologie (rural dispersé) en € HT / Tonne	362,34 €	39,25 €	248,82 €	139,57 €
Coût aidé CC du Haut-Poitou en € HT / Habitant	47,90 €	-0,20 €	10,60 €	44,80 €
Coût aidé pour CC de même typologie (rural dispersé) en € HT / Habitant	50,73 €	1,84 €	14,84 €	33,81 €

IV. LES FAITS MARQUANTS

4.1 L'évolution de la collecte

En décembre 2023, une enquête en porte à porte auprès de tous les foyers a été réalisée par la société CONTENUR. Elle s'est terminée en mars 2024.

Elle a permis de créer une base de données « relation usagers » et de connaître les pratiques de tri des habitants. Cette enquête a permis l'organisation de la distribution des bacs individuels en septembre 2024.

L'espace WEB usager a été activé en mai 2024 pour permettre à tous les usagers d'accéder aux informations en lien avec leur compte de service et leurs usages.

A compter de septembre 2024, un bac pour les ordures ménagères et un bac pour les emballages ont été distribués aux foyers.



4.2 L'évolution du réseau des déchetteries

Le contrôle d'accès :

Les barrières d'accès en déchetteries ont été activées en juin 2024 et chaque usager doit désormais utiliser sa carte pour accéder aux déchetteries.

Cette activation permet également la facturation automatisée des apports des professionnels. La Communauté de Communes dispose ainsi de données précises sur la fréquentation de ses sites.

Trois agents supplémentaires, référents déchetteries, ont été recrutés pour améliorer l'accueil des usagers et favoriser un meilleur tri, contribuant ainsi aux objectifs de réduction des tonnages de tout venant.

La construction de deux nouvelles déchetteries :

La Communauté de Communes du Haut-Poitou possède actuellement sur son territoire un réseau de six déchetteries.

Des scénarios d'optimisation du réseau des déchetteries ont été proposés. Les élus ont validé, le 26 septembre 2019, l'harmonisation et l'optimisation du réseau des déchetteries et décidé de retenir le scénario 3 « rationalisation et mutualisation » avec la variante 2 « maintien de la déchetterie de Braille-Oueille, pour accueillir uniquement les déchets verts et les gravats ».

Dans ce cadre, les déchetteries de Mirebeau et Vouzailles ont été réhabilitées.

Il s'agit maintenant de construire deux déchetteries. Chaque déchetterie comportera dix-huit quais dont trois à équiper de bennes basses (gravats, plâtres...), d'un local pour les agents valoristes et d'un préau pour le stockage de différentes filières.

La phase APD (avant-projet définitif) a été validée par le Conseil Communautaire le 26 septembre 2024.

Le coût travaux, au stade APD de l'opération est estimé à 1 238 695,50 € HT pour la déchetterie de Latillé et à 1 498 130,90 € HT pour la déchetterie de Saint-Martin-la-Pallu.

Les permis de construire et les dossiers ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) ont été déposés le 20 décembre 2024.

La consultation des entreprises pour les travaux est prévue pour le premier trimestre 2025.

Les travaux sont prévus de juillet 2025 à avril 2026 avec une construction simultanée des deux déchetteries. La livraison des deux déchetteries est prévue pour avril 2026.

4.3 Les investissements du service

Matériel de pré-collecte :

	HT	TTC
Acquisition bacs jaune	289 227,20 €	347 072,64 €
Acquisition composteurs	56 439,20 €	67 727,04 €
Acquisition bacs OM pucés	218 808,60 €	262 570,32 €
Distribution des bacs	222 569,64 €	267 083,57 €
Système de comptage pour bacs	70 966,00 €	85 159,20 €
Etude nouveau schéma de collecte	22 974,56 €	27 569,47 €
TOTAL	880 985,20 €	1 057 182,24 €

Enquête de dotation et logiciel de gestion :

	HT	TTC
Base de données des usagers	154 287,16 €	185 144,59 €
Logiciel	116 100,00 €	139 320,00 €
TOTAL	270 387,16 €	324 464,59 €

4.4 Les actions de prévention et de réduction des déchets

4.4.1 Les actions de sensibilisation auprès des scolaires via le Pass'Environnement

Chaque année le Service « Prévention et réduction des déchets » fait de la sensibilisation à la prévention, à la réduction et au tri des déchets, en intervenant dans les écoles et collèges du Haut-Poitou, dans le cadre du Pass'Environnement. Différents thèmes sont abordés : le tri des déchets, le recyclage, le compostage, la notion de « zéro déchet ».

Qu'est-ce que le Pass' ?

Le Pass' est un dispositif intercommunal d'accompagnement des enseignants et des animateurs enfance-jeunesse pour une approche des domaines de la culture, du sport et de l'environnement.

Cette offre, proposée à tous les enfants du territoire, est un dispositif essentiel pour l'éducation sur le territoire.



Ainsi, 18 interventions ont été conduites sur le thème du compostage ; ce qui a permis de sensibiliser 392 élèves de la petite section au CM2.



Trois spectacles ont clôturé la saison du PASS' Environnement les 10 et 11 juin. La Compagnie « Bulles de Rêves » a présenté aux enfants le spectacle « M^ossieur Poubelle r » à la salle des fêtes de Vouillé.

4.4.2 La réduction des déchets végétaux

4.4.2.1 Vente de composteurs pour le compostage domestique

COMMUNES	Nombre de composteurs vendus	Nombre de logements (données INSEE 2021)	Taux d'équipement
AMBERRE	71	258	27,52 %
AVANTON	204	941	21,68 %
AYRON	158	553	28,57 %
BOIVRE-LA-VALLEE	553	1 458	37,93 %
CHABOURNAY	97	486	19,96 %
CHALANDRAY	109	391	27,88 %
CHAMPIGNY-EN-ROCHEREAU	331	878	37,70 %
CHERVES	62	319	19,44 %
CHIRE-EN-MONTREUIL	164	442	37,10 %
CHOUPPES	116	385	30,13 %
CISSE	204	1 224	16,67 %
COUSSAY	39	163	23,93 %
CUHON	56	189	29,63 %
FROZES	93	257	36,19 %
LATILLE	265	742	35,71%
MAILLE	86	264	32,58 %
MAISONNEUVE	95	173	54,91 %
MASSOGNES	43	155	27,74 %
MIREBEAU	234	1 145	20,44 %
NEUVILLE-DE-POITOU	493	2 779	17,74 %
QUINÇAY	442	913	48,41 %
SAINT-MARTIN-LA-PALLU	445	2 527	17,61 %
THURAGEAU	74	383	19,32 %
VILLIERS	103	390	26,41 %
VOUILLE	662	1 700	38,94 %
VOUZAILLES	49	275	17,82 %
YVERSAY	42	227	18,50 %
	5 290	19 617	26,97 %

En 2024, il a été vendu 401 composteurs individuels. Au total, depuis le déploiement du compostage en Haut Poitou, 5 303 composteurs ont été vendus.

4.4.2.2 Broyeurs multi-végétaux

L'investissement de la Communauté de Communes dans l'achat et le prêt de deux broyeurs multi-végétaux contribue à la réduction et à la valorisation des déchets végétaux.

La Communauté de Communes du Haut-Poitou incite les communes du territoire à utiliser les deux broyeurs professionnels mis à disposition. Leur utilisation permet lors des opérations d'entretiens des espaces verts de réduire les apports de déchets végétaux en déchetteries et de produire du broyat, matière utilisable directement sur les chantiers de plantation.



En 2024, ils ont été utilisés 19 fois (17 fois en 2023), dont trois fois par le Service « Gestion et valorisation des déchets » de la Communauté de Communes et deux fois par le Service « Espaces publics » de la Communauté de Communes. 9 communes du territoire qui utilisent ce service.

Le Service « Gestion et valorisation des déchets » utilise le broyeur lors d'animations en déchetterie afin de sensibiliser à la pratique du jardinage au naturel et à la gestion et valorisation à domicile des végétaux. En 2024, il y a eu 4 animations de broyage dans deux déchetteries différentes, à Mirebeau et à Vouillé. Ces opérations, menées au début du printemps et en fin d'automne, ont permis de sensibiliser 31 personnes à la pratique du broyat et de l'utilisation de celui-ci mais aussi de créer 27 m³ de broyat.



4.4.2.3 Les Semaines Nationales du Compostage



En 2024, le Haut Poitou a participé à la quatrième édition de l'événement « Tous au compost ! » organisé par le réseau « compost citoyen » dans le cadre de la quinzaine nationale du compostage.

Du 23 mars au 07 avril 2024, différents événements ont été organisés pour sensibiliser à la pratique du compostage de proximité des déchets organiques :

- Stand de sensibilisation à la pratique du compostage sur les marchés des Communes de Neuville-de-Poitou, Mirebeau et Vouillé, et ;
- Animation de broyage de végétaux dans les déchetteries de Mirebeau et de Vouillé ;
- Sensibilisation des agents du siège de la collectivité à la pratique du compostage individuel ;
- Animation sur la réduction des déchets alimentaires à la médiathèque de Neuville-de-Poitou en partenariat avec le réseau des bibliothèques ;
- Réunion publique sur les pratiques de compostage et ses alternatives à Neuville-de-Poitou.



L'ensemble de ces actions a permis de sensibiliser 111 personnes à la pratique du compostage et au jardinage au naturel.

4.4.3 Evènement : « La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets »



Il s'agit d'un temps fort de mobilisation au cours de l'année pour mettre en lumière les bonnes pratiques de production et de consommation qui vont dans le sens de la prévention des déchets.

Ces actions se déroulent en Europe et font l'objet d'une mobilisation nationale à laquelle participe la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Samedi 16 novembre :

15h - 17h (Médiathèque de Neuville-de-Poitou) :
Rencontre avec Jérémie Pichon, auteur du livre « *La Famille (presque) Zéro Déchet* » (en partenariat avec les Services « Culture » de la Communauté de Communes et de la Mairie de Neuville-de-Poitou).



18h (Cinéma Le Majestic à Neuville-de-Poitou) :
Conférence « La Famille (presque) Zéro Déchet » animée par Jérémie Pichon, afin de partager son expérience familiale « Zéro déchet ».



Dimanche 17 novembre :

3^{ème} édition du Salon Zéro Déchet en Haut-Poitou (salle des fêtes de Mirebeau)

26 exposants (12 du territoire et 14 issus des collectivités limitrophes)

2 stands de la Communauté de Communes (compostage et informations déchets)

6 stands de ressourceries

1 stand SOLIHA

250 visiteurs

Mardi 19 novembre : stand de sensibilisation et d'information de la Communauté de Communes à l'accueil de deux commerces (Super U à Neuville-de-Poitou et Auchan à Mirebeau), afin d'informer les usagers des modalités d'accès aux déchetteries et de sensibiliser le public à la pratique du compostage



Mercredi 20 novembre : visite du centre de tri SUEZ à Saint Eloi, afin de faire découvrir ce site de traitement des emballages

Judi 21 novembre : animation sur le compostage et le tri des déchets ménagers avec les agents de la Communauté de Communes

Vendredi 22 novembre : ciné-débat, projection du film documentaire « Low Tech », sur le thème de la sobriété (Le Majestic à Neuville-de-Poitou)



Samedi 23 novembre : 4^{ème} édition « nettoyage de l'espace public en Haut-Poitou », les Communes intéressées ont organisé un ramassage de déchets avec leurs habitants.

9 communes participantes / 109 participants dont 17 enfants
 Déchets d'emballages : 122,5 kg
 Ordures ménagères : 77,5 kg
 Déchets en verre : 47,5 kg
 Déchets à déposer en déchetterie : 192,5 kg
Total déchets ramassés : 440 kg

14h – 18h (centre socioculturel « La Case » à Vouillé) : atelier de création artistique « Sensibilisation aux déchets invisibles » animé par Marianne Magnand, artiste plasticienne.

20h30 (Centre Socio-Culturel « La Case » à Vouillé) : projection du film « Océans, le mystère plastique » (Fondation Tara Océan – Espace Mendès France Poitiers) dont le thème est les effets des microplastiques sur notre environnement



4.4.4 Les outils de communication

La page Facebook « Gestion et Valorisation des déchets en Haut-Poitou » :

Ouverte depuis le 1^{er} octobre 2021, cette page Facebook permet au service :

- d'annoncer des évènements (animations, changement provisoire d'horaires d'ouverture des déchetteries, travaux à venir sur certains sites de collecte des déchets...)
- d'informer les usagers sur l'actualité du service, notamment en cas d'évènement exceptionnel (problème ou retard de collecte...)
- de sensibiliser la population aux pratiques de prévention et de réduction des déchets



2021	2022	2023	2024
241 abonnés	470 abonnés	934 abonnés	1 593 abonnés
33 publications	171 publications	125 publications	128 publications

4.5 Les réunions de la Commission « Déchets »

Trois réunions de la Commissions « Déchets » ont été organisées en 2024.

4.6 Les projets pour 2025

Développement des actions de sensibilisation initiées sur le territoire par le Service « Prévention des déchets ménagers » :

- Animations sur les thèmes du tri, du recyclage, du compostage et de la réduction des déchets dans les écoles élémentaires et les collèges dans le cadre du dispositif du Pass'Environnement
- Animations et visites de sites de traitement des déchets à destination des collégiens et plus particulièrement les éco délégués
- Encadrement du Pass'Environnement par un comité de pilotage et un comité technique
- Participation aux Semaines nationale du compostage et européenne de la réduction des déchets
- Organisation de la 5^{ème} édition salon « zéro déchet » en Haut-Poitou, avec la participation des producteurs locaux
- Installation d'un dispositif de compostage partagé à Neuville-de-Poitou

Mise en place d'actions de réduction des déchets :

- Promotion de la pratique du compostage et de la vente de composteurs
- Formation en régie des agents d'accueil pour un meilleur tri dans les déchetteries afin de diminuer les tonnages de déchets enfouis
- Création d'un guide sur les bonnes pratiques pour organiser sa visite à la déchetterie et astuces zéro déchet

Mise en œuvre de la nouvelle page « déchets ménagers » sur le site internet :

Afin d'informer les usagers, de faciliter et d'améliorer la qualité du tri, une réflexion sur le long terme sera menée pour apporter l'information nécessaire à ces objectifs. Au fur et à mesure, le site sera mis à jour pour apporter des corrections dans le but d'améliorer le contenu pour les usagers.

Mise en place œuvre du nouveau schéma de collecte :

La nouvelle stratégie 2023-2030, dénommée « Ambition Zéro Déchets », adoptée en juin 2023, prévoyait, outre la mise en place de la collecte en bacs individuels, chaque fois que c'est possible, la mise en œuvre d'un nouveau schéma de collecte.

Ce nouveau schéma de collecte sera mis en place en début d'année 2025 et sera adapté pour répondre au mieux à la situation de chaque usager.

- **Déploiement des solutions de tri à la source des biodéchets sur le territoire avec l'installation de site de compostage partagé :**

En 2025, il est prévu de débiter l'installation de sites de compostage partagé sur le territoire du Haut-Poitou de manière progressive jusqu'en 2026. L'objectif est d'ainsi proposer une solution de tri à la source des biodéchets de proximité pour tous : par le compostage individuel pour les habitations avec jardin et par le compostage partagé pour les logements collectifs.

En 2025, ce sont 8 Communes du territoire qui ont été identifiées pour débiter la phase 1 du déploiement des composteurs partagés.

Le déploiement sur les autres communes du territoire sera réalisé en 2026 pour les phases 2 et 3.

DEPLOIEMENT	COMMUNES	HAB CO		
Phase 1	1	Neuville de Poitou	17,2%	
		Yversay	0,4%	
	2	Mirebeau	16,2%	
		Boivre-la-Vallée	2,1%	
Phase 2	3	Latillé	5,4%	
		Chalandray	2,5%	
	4	Vouillé	4,9%	
		Quinçay	1,3%	
Phase 3	5	Saint-Martin-la-Pallu	3,7%	
		Avanton	2,0%	
	6	Vouzailles	3,4%	
		Ayron	2,0%	
Phase 3	7	Cuhon	1,6%	
		Frozes	1,8%	
	8	Villiers	1,3%	
		Chiré-en-Montreuil	1,2%	
	9	Chouppes	1,5%	
		Cissé	0,9%	
	10		Chabournay	0,8%
			Amberre	0,8%
			Champigny-en-Rochereau	0,7%
	11		Maillé	0,4%
			Thurageau	0%
			Coussay	0%
12		Cherves	0%	
		Maisonneuve	0%	
	Massognes	0%		

- **Mise en œuvre du PLPDMA (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) :**

Un PLPDMA sera proposé au Conseil Communautaire en fin d'année 2025. Il proposera une série d'actions permettant de prévenir la production de déchets par les habitants et professionnels du territoire.

- **Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à identifier et sélectionner des porteurs de projets souhaitant développer des activités en faveur de l'économie circulaire et de la réduction des déchets sur le territoire du Haut-Poitou.**
- **Suivi des déchets produits et accompagnement des gros producteurs de déchets dans une démarche de réduction.**
- **Acquisition d'une deuxième benne robotisée pour la collecte des ordures ménagères et assimilées.**
- **Mise en place de nouvelles filières de tri en déchetterie : plâtre, menuiseries, jouets et articles de bricolage**



COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 :

- **Budget principal**
- **Budget annexe « Collecte et traitement des déchets ménagers »**
- **Budget annexe « Gendarmeries »**
- **Budget annexe de la régie « Tourisme en Haut-Poitou »**
- **Budget annexe « Chaufferies bois »**
- **Budget annexe « Energie photovoltaïque »**
- **Budget annexe « Zones d'Activités Economiques »**

SYNTHESE des COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

▲ REALISATIONS 2024 :

- Investissement :

DEPENSES	Equipements communautaires	4 729 153 €
	Remboursement d'emprunts	1 006 648 €
	Amortissement des subventions	292 461 €
RECETTES	Subventions d'investissements	1 043 365 €
	Recettes financières	1 142 109 €
	Amortissement des biens	2 689 065 €

- Fonctionnement :

✓ *Répartition des dépenses et des recettes par chapitre :*

DEPENSES	Charges à caractère général	5 546 295 €
	Charges de personnel	7 974 698 €
	Reversement fiscalité aux communes	3 957 620 €
	Amortissement des biens	2 689 445 €
	Autres charges	3 609 707 €
	Charges financières et exceptionnelles	251 768 €
RECETTES	Atténuation de charges	39 533 €
	Amortissements des subventions	292 461 €
	Produits des services	1 831 602 €
	Impôts et taxes	6 501 223 €
	Dotations, subventions et participation	5 294 484 €
	Autres produits	783 221 €

✓ Répartition des dépenses et des recettes par service :

Service	Dépenses	Recettes
Administration Générale	2 679 277 €	94 049 €
Sécurité : Gendarmeries et SDIS	934 703 €	278 840 €
Communication	146 620 €	
Urbanisme / ADS	192 266 €	204 443 €
PLUi-H	44 429 €	
PVD	41 072 €	51 311 €
Solidarité – Santé – Social	667 539 €	253 955 €
Culture	449 385 €	14 522 €
Sport	924 937 €	144 128 €
Petite enfance	1 340 931 €	380 305 €
Enfance jeunesse	1 578 791 €	241 828 €
Périscolaire	513 208 €	144 296 €
Economie – Commerce	306 916 €	95 453 €
Agriculture	52 688 €	
Tourisme	424 076 €	74 104 €
Développement durable	390 304 €	188 976 €
Voirie – Espaces publics	461 562 €	67 271 €
Gestion des déchets	5 381 070 €	1 268 674 €
TOTAL	16 529 774 €	3 502 155 €

▲ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Service	Montant
Communication	20 000,00 €
Culture	107 852,00 €
Coopération décentralisée	5 000,00 €
Economie – Agriculture	15 584,00 €
Enfance Jeunesse	1 078 470,00 €
Petite Enfance	682 465,00 €
Solidarité Santé	192 931,00 €
Sport	54 872,00 €
Tourisme	22 000,00 €
TOTAL	2 179 174,00 €

▲ FISCALITE ET DOTATIONS :

Recettes fiscales	Impôts ménages et professionnels	4 141 294 €	17 024 757 €
	Fraction TVA (CVAE et TH)	6 017 127 €	
	TEOM	5 339 983 €	
	TASCOM, IFER et FPIC	1 223 850 €	
	Autres taxes	302 503 €	
Dotations et Compensations	Dotation Globale de Fonctionnement	1 974 089 €	5 294 481 €
	Participations : CAF, MSA, Etat, Département, Région, Communes	1 718 552 €	
	Attributions du Fonds de départementale de la TP	546 559 €	
	Autres dotations et compensations	1 055 282 €	

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissements publics communaux et de coopération intercommunale : CC DU HAUT-POITOU (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20006976300015

POSTE COMPTABLE : SGC POITIERS EXTERIEUR

M. 57

**Compte administratif
Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	270,75
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	408,29
3	Dépenses d'équipement brut / population	36,64
4	Encours de dette / population (2) (3)	86,84
5	DGF / population	46,46
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	48,19 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	91,22 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	8,97 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	21,27 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	33,69 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	19 904 020,50	20 997 405,77	5 211 297,41 A1	6 304 682,68
Investissement	2 866 635,92	3 068 695,71 (2)	-1 611 260,33 A2	-1 409 200,54
Dont 1068		489 233,87		
Fonctionnement	17 037 384,58	17 928 710,06 (3)	6 822 557,74 A3	7 713 883,22

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	324 290,57	III + IV	1 573 917,05 B1
Investissement	I	324 290,57	III	1 573 917,05 B2
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00 B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)	
	A1 + B1
TOTAL	7 554 309,16
Investissement	-159 574,06
Fonctionnement	7 713 883,22

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
 (4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
 (5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 324 290,57
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
100	Opération d'équipement n° 100	11 388,48
102	Opération d'équipement n° 102	146 618,76
105	Opération d'équipement n° 105	75 599,46
106	Opération d'équipement n° 106	5 953,39
108	Opération d'équipement n° 108	1 770,00
110	Opération d'équipement n° 110	25 812,50
114	Opération d'équipement n° 114	45 900,00
115	Opération d'équipement n° 115	10 280,88
117	Opération d'équipement n° 117	967,10
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 573 917,05
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 573 917,05
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET	A

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	A	G
Section de fonctionnement	17 037 384,58	17 928 710,06
Section d'investissement	2 866 635,92	3 068 695,71

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C	I
Report en section de fonctionnement (002)	0,00	6 822 557,74
Report en section d'investissement (001)	1 611 260,33	0,00

=

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	21 515 280,83	= G + H + I + J	27 819 963,51
---	-----------------	---------------	-----------------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E	K		
Section de fonctionnement	0,00	0,00		
Section d'investissement	324 290,57	1 573 917,05		
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	324 290,57	= K + L	1 573 917,05

RESULTAT CUMULE	= A + C + E	17 037 384,58	= G + I + K	24 751 267,80
Section de fonctionnement	= B + D + F	4 802 186,82	= H + J + L	4 642 612,76
TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	21 839 571,40	= G + H + I + J + K + L	29 393 880,56

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		573 510,63
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		56 952,96
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	211 604,31	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	769 422,56	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	458 918,82	510,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	877 051,68	0,00
Total des réalisations d'équipement		2 316 997,37	630 973,59
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	54 300,00	342 887,37
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	353 310,20	3 553,34
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	34 682,00
Total des réalisations financières		407 610,20	381 122,71
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 2 724 607,57	II 1 012 096,30
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	142 028,35	1 566 985,38
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	380,16
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 142 028,35	IV 1 567 365,54

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	2 866 635,92	II + IV	2 579 461,84
--------------	---------	---------------------	---------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	1 611 260,33	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	489 233,87

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	4 477 896,25	II + IV + VI + VII	3 068 695,71
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-1 409 200,54		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	2 255 331,49	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 226 405,21
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	5 543 282,49	73 Impôts et taxes (sauf 731)	6 501 223,20
		731 Fiscalité locale	5 145 309,96
		74 Dotations et participations (1)	4 569 297,85
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	3 609 704,24	75 Autres produits de gestion courante (1)	325 136,78
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	3 957 619,95	013 Atténuations de charges (1)	11 479,25
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	15 365 938,17	Total recettes de gestion des services	17 778 852,25
66 Charges financières	103 665,62	76 Produits financiers	1 225,16
67 Charges spécifiques (1)	415,25	77 Produits spécifiques (1)	6 604,30
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 15 470 019,04	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 17 786 681,71

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	1 567 365,54	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	142 028,35
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 1 567 365,54	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 142 028,35

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 17 037 384,58	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 17 928 710,06
---	------------------------------	---	------------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 6 822 557,74

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 17 037 384,58	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 24 751 267,80
---	----------------------------------	---	-----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	7 713 883,22
--	---------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 300,00	0,00	54 300,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	132 472,11	132 472,11
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	353 310,20	0,00	353 310,20
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 316 997,37		2 316 997,37
19	Neutral. et régul. d'opérations		329,64	329,64
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	9 226,60	9 226,60
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	2 724 607,57	142 028,35	2 866 635,92

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	1 611 260,33
---	---------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	2 255 331,49		2 255 331,49
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	5 543 282,49		5 543 282,49
014	Atténuations de produits	3 957 619,95		3 957 619,95
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	3 609 704,24	0,00	3 609 704,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	103 665,62	0,00	103 665,62
67	Charges spécifiques (9)	415,25	6 533,64	6 948,89
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	1 560 831,90	1 560 831,90
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	15 470 019,04	1 567 365,54	17 037 384,58

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	342 887,37	0,00	342 887,37
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	573 510,63	0,00	573 510,63
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	60 506,30	0,00	60 506,30
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		5 623,84	5 623,84
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	510,00	909,80	1 419,80
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	34 682,00	0,00	34 682,00
28	Amortissement des immobilisations		1 560 831,90	1 560 831,90
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 012 096,30	1 567 365,54	2 579 461,84

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	489 233,87
---	-------------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	11 479,25		11 479,25
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 226 405,21		1 226 405,21
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		9 226,60	9 226,60
73	Impôts et taxes (sauf 731)	6 501 223,20		6 501 223,20
731	Fiscalité locale	5 145 309,96		5 145 309,96
74	Dotations et participations (8)	4 569 297,85		4 569 297,85
75	Autres produits de gestion courante (8)	325 136,78	0,00	325 136,78
76	Produits financiers	1 225,16	0,00	1 225,16
77	Produits spécifiques (8)	6 604,30	132 801,75	139 406,05
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		17 786 681,71	142 028,35	17 928 710,06

Pour information R002 Résultat positif reporté	6 822 557,74
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissements publics communaux et de coopération intercommunale : CC DU HAUT-POITOU (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 20006976300056

POSTE COMPTABLE : SGC POITIERS EXTERIEUR

M. 57

**Compte administratif
Voté par nature**

BUDGET : COLLECTE & TRAITEMENT DECHETS MENAGERS (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	126,59
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	155,55
3	Dépenses d'équipement brut / population	52,59
4	Encours de dette / population (2) (3)	30,80
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	41,29 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	85,72 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	33,81 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	19,80 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	18,62 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	8 779 383,58	8 172 943,75	3 131 836,84	A1 2 525 397,01
Investissement	2 560 902,61	1 524 145,38 (2)	1 148 384,92	A2 111 627,69
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	6 218 480,97	6 648 798,37 (3)	1 983 451,92	A3 2 413 769,32

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes			Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 42 120,00	III + IV 42 120,00	B1 1 003 391,67	B2 1 003 391,67	961 271,67
Investissement	I	III	B1	B2	961 271,67
Fonctionnement	II	IV	B3 0,00	B3 0,00	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	3 486 668,68
Investissement	A2 + B2	1 072 899,36
Fonctionnement	A3 + B3	2 413 769,32

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : - si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 42 120,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
109	Opération d'équipement n° 109	42 120,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 003 391,67
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 003 391,67
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET	A

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 6 218 480,97	G 6 648 798,37
	Section d'investissement	B 2 560 902,61	H 1 524 145,38
		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00	I 1 983 451,92 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 1 148 384,92 (si excédent)
		+	
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 8 779 383,58	= G + H + I + J 11 304 780,59
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 42 120,00	L 1 003 391,67
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 42 120,00	= K + L 1 003 391,67
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 6 218 480,97	= G + I + K 8 632 250,29
	Section d'investissement	= B + D + F 2 603 022,61	= H + J + L 3 675 921,97
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 8 821 503,58	= G + H + I + J + K + L 12 308 172,26

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		469 344,78
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	223 337,60	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	849 176,25	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	1 161 913,07	0,00
Total des réalisations d'équipement		2 234 426,92	469 344,78
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	214 799,72
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	286 405,62	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		286 405,62	214 799,72
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 2 520 832,54	II 684 144,50
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	40 070,07	840 000,88
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 40 070,07	IV 840 000,88

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	2 560 902,61	II + IV	1 524 145,38
--------------	---------	---------------------	---------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	1 148 384,92
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	2 560 902,61	II + IV + VI + VII	2 672 530,30
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		111 627,69		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	3 128 535,83	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	483 654,59
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	2 220 920,89	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	5 339 983,00
		74 Dotations et participations (1)	725 186,58
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	2,91	75 Autres produits de gestion courante (1)	2 886,41
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	28 053,72
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	5 349 459,63	Total recettes de gestion des services	6 579 764,30
66 Charges financières	22 398,98	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	6 621,48	77 Produits spécifiques (1)	28 964,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 5 378 480,09	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 6 608 728,30

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	840 000,88	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	40 070,07
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 840 000,88	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 40 070,07

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	6 218 480,97	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	6 648 798,37
---	----------------	---------------------	---	----------------	---------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	1 983 451,92

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	6 218 480,97	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	8 632 250,29
---	--------------------	---------------------	---	---------------------	---------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	2 413 769,32				
--	---------------------	--	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	40 070,07	40 070,07
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	286 405,62	0,00	286 405,62
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 234 426,92		2 234 426,92
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	2 520 832,54	40 070,07	2 560 902,61

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	3 128 535,83		3 128 535,83
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 220 920,89		2 220 920,89
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2,91	0,00	2,91
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	22 398,98	0,00	22 398,98
67	Charges spécifiques (9)	6 621,48	28 256,00	34 877,48
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	811 744,88	811 744,88
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	5 378 480,09	840 000,88	6 218 480,97

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	214 799,72	0,00	214 799,72
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	469 344,78	0,00	469 344,78
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		28 256,00	28 256,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		811 744,88	811 744,88
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		684 144,50	840 000,88	1 524 145,38

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	1 148 384,92
--	---------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	28 053,72		28 053,72
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	483 654,59		483 654,59
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	5 339 983,00		5 339 983,00
74	Dotations et participations (8)	725 186,58		725 186,58
75	Autres produits de gestion courante (8)	2 886,41	0,00	2 886,41
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	28 964,00	40 070,07	69 034,07
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 608 728,30	40 070,07	6 648 798,37

Pour information R002 Résultat positif reporté	1 983 451,92
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissements publics communaux et de coopération intercommunale : CC DU HAUT-POITOU (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 20006976300023

POSTE COMPTABLE : SGC POITIERS EXTERIEUR

M. 57

**Compte administratif
Voté par nature**

BUDGET : GENDARMERIES (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	660 247,85	475 997,27	-207 750,54	A1 -392 001,12
Investissement	373 739,10	204 618,87	-191 186,10	A2 -360 306,33
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	286 508,75	271 378,40	-16 564,44	A3 -31 694,79

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes			Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	-392 001,12
Investissement	A2 + B2	-360 306,33
Fonctionnement	A3 + B3	-31 694,79

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

	II
	A

	DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	A	286 508,75	G
	B	373 739,10	H
+			+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C	16 564,44	I
	D	191 186,10	J
=			=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	867 998,39	= G + H + I + J
			475 997,27

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E	0,00	K
	F	0,00	L
	= E + F	0,00	= K + L

RESULTAT CUMULE	= A + C + E	303 073,19	= G + I + K
	= B + D + F	564 925,20	= H + J + L
	= A + B + C + D + E + F	867 998,39	= G + H + I + J + K + L
			475 997,27

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	66 425,76	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	111 302,58	0,00
Total des réalisations d'équipement		177 728,34	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	116 953,66	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		116 953,66	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 294 682,00	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	79 057,10	204 618,87
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 79 057,10	IV 204 618,87

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	373 739,10	II + IV	204 618,87
--------------	---------	-------------------	---------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	191 186,10	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	564 925,20	II + IV + VI + VII	204 618,87
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-360 306,33		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	31 291,89	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	192 321,30
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	31 291,89	Total recettes de gestion des services	192 321,30
66 Charges financières	50 597,99	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 81 889,88	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 192 321,30

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	204 618,87	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	79 057,10
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 204 618,87	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 79 057,10

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	286 508,75	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	271 378,40
---	----------------	-------------------	---	----------------	-------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	16 564,44	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	303 073,19	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	271 378,40
---	--------------------	-------------------	---	---------------------	-------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	-31 694,79
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	79 057,10	79 057,10
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	116 953,66	0,00	116 953,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	177 728,34		177 728,34
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		294 682,00	79 057,10	373 739,10

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	191 186,10
---	-------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	31 291,89		31 291,89
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	50 597,99	0,00	50 597,99
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	204 618,87	204 618,87
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		81 889,88	204 618,87	286 508,75

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	16 564,44
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		204 618,87	204 618,87
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	204 618,87	204 618,87

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	192 321,30	0,00	192 321,30
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	79 057,10	79 057,10
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		192 321,30	79 057,10	271 378,40

Pour information R002 Résultat positif reporté	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissements publics communaux et de coopération intercommunale : CC DU HAUT-POITOU (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 20006976300106

POSTE COMPTABLE : SGC POITIERS EXTERIEUR

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : TOURISME EN HAUT-POITOU (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	227 156,68	283 350,88	0,00	A1 56 194,20
Investissement	0,00	54 300,00	(2)	A2 54 300,00
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	227 156,68	229 050,88	(3)	A3 1 894,20

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)	
TOTAL	56 194,20
Investissement	54 300,00
Fonctionnement	1 894,20

- (1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
 (4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
 (5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement. + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

	II
	A

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	227 156,68	229 050,88
Section de fonctionnement	A	G
Section d'investissement	B	H
	0,00	54 300,00

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	0,00	0,00
Report en section de fonctionnement (002)	C	I
Report en section d'investissement (001)	D	J
	0,00	0,00
	(si déficit)	(si excédent)
	(si déficit)	(si excédent)

=

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	227 156,68	283 350,88
	= A + B + C + D	= G + H + I + J

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	0,00	0,00
Section de fonctionnement	E	K
Section d'investissement	F	L
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00
	= E + F	= K + L

RESULTAT CUMULE	227 156,68	229 050,88
Section de fonctionnement	= A + C + E	= G + I + K
Section d'investissement	= B + D + F	= H + J + L
TOTAL CUMULE	227 156,68	283 350,88
	= A + B + C + D + E + F	= G + H + I + J + K + L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	54 300,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	54 300,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 0,00	II 54 300,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	0,00	II + IV	54 300,00
--------------	---------	-------------	---------	------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	0,00	II + IV + VI + VII	54 300,00
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		54 300,00		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) *DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.*

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	20 706,08	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	2 967,60
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	206 450,60	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	226 083,28
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	227 156,68	Total recettes de gestion des services	229 050,88
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 227 156,68	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 229 050,88

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 227 156,68	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 229 050,88
---	---------------------------	---	---------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 227 156,68	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 229 050,88
---	-------------------------------	---	--------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	1 894,20
--	-----------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	20 706,08		20 706,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	206 450,60		206 450,60
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	227 156,68	0,00	227 156,68

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	54 300,00	0,00	54 300,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		54 300,00	0,00	54 300,00

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 967,60		2 967,60
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	226 083,28	0,00	226 083,28
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		229 050,88	0,00	229 050,88

Pour information R002 Résultat positif reporté	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Numéro SIRET
20006976300080**

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Etablissements publics communaux et de
coopération intercommunale CC DU HAUT-POITOU**

POSTE COMPTABLE DE : SGC POITIERS EXTERIEUR

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : CHAUFFERIES BOIS (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 160 292,34	G 132 761,83	G-A -27 530,51
	Section d'investissement	B 44 972,17	H 60 127,25	H-B 15 155,08

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 205 264,51	Q= G+H+I+J 192 889,08	=Q-P -12 375,43

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 160 292,34	= G+H+K 132 761,83	-27 530,51
	Section d'investissement	= B+D+F 44 972,17	= H+I+L 60 127,25	15 155,08
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 205 264,51	= G+H+I+J+K+L 192 889,08	-12 375,43

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

CC DU HAUT-POITOU - CHAUFFERIES BOIS - CA - 2024

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	96 730,00	88 009,57	8 504,05	0,00	216,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 500,00	2 614,28	0,00	0,00	4 885,72
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00
Total des dépenses de gestion courante		104 235,00	90 623,85	8 504,05	0,00	5 107,10
66	Charges financières	1 100,00	831,94	205,25	0,00	62,81
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		105 335,00	91 455,79	8 709,30	0,00	5 169,91
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	60 128,00	60 127,25			0,75
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		60 128,00	60 127,25			0,75
TOTAL		165 463,00	151 583,04	8 709,30	0,00	5 170,66
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	104 000,00	80 456,30	21 000,00	0,00	2 543,70
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	21 808,37	0,00	0,00	0,00	21 808,37
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		125 808,37	80 456,30	21 000,00	0,00	24 352,07
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		125 808,37	80 456,30	21 000,00	0,00	24 352,07
042	Opérat° ordre transfert entre sections	31 306,00	31 305,53			0,47
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		31 306,00	31 305,53			0,47
TOTAL		157 114,37	111 761,83	21 000,00	0,00	24 352,54
Pour information		0,00				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	80 572,19	0,00	0,00	80 572,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	14 822,00	0,00	0,00	14 822,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	95 394,19	0,00	0,00	95 394,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 000,00	13 666,64	0,00	333,36
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	14 000,00	13 666,64	0,00	333,36
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	109 394,19	13 666,64	0,00	95 727,55
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	31 306,00	31 305,53		0,47
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	31 306,00	31 305,53		0,47
	TOTAL	140 700,19	44 972,17	0,00	95 728,02
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	60 128,00	60 127,25		0,75
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	60 128,00	60 127,25		0,75
	TOTAL	60 128,00	60 127,25	0,00	0,75

CC DU HAUT-POITOU - CHAUFFERIES BOIS - CA - 2024

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	96 513,62		96 513,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 614,28		2 614,28
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	1 037,19	0,00	1 037,19
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	60 127,25	60 127,25
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	100 165,09	60 127,25	160 292,34

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	160 292,34
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	31 305,53	31 305,53
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	13 666,64	0,00	13 666,64
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	13 666,64	31 305,53	44 972,17

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	44 972,17
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	101 456,30		101 456,30
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	31 305,53	31 305,53
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	101 456,30	31 305,53	132 761,83

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	132 761,83
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		60 127,25	60 127,25
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	60 127,25	60 127,25

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	60 127,25
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Numéro SIRET
20006976300098**

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Etablissements publics communaux et de
coopération intercommunale CC DU HAUT-POITOU**

POSTE COMPTABLE DE : SGC POITIERS EXTERIEUR

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	38 484,45	G	17 118,00	G-A	-21 366,45
	Section d'investissement	B	20 999,71	H	17 332,33	H-B	-3 667,38

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	59 484,16	Q=	34 450,33	=Q-P	-25 033,83
		A+B+C+D		G+H+I+J			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement		F	3 209,21	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	3 209,21	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	38 484,45	= G+I+K	17 118,00		-21 366,45
	Section d'investissement	= B+D+F	24 208,92	= H+J+L	17 332,33		-6 876,59
	TOTAL CUMULE	=	62 693,37	=	34 450,33		-28 243,04
		A+B+C+D+E+F		G+H+I+J+K+L			

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	3 209,21	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00

CC DU HAUT-POITOU - ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE - CA - 2024

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 209,21	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	7 000,00	6 494,67	0,00	0,00	505,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 465,00	1 430,07	0,00	0,00	2 034,93
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00
Total des dépenses de gestion courante		10 470,00	7 924,74	0,00	0,00	2 545,26
66	Charges financières	2 550,00	2 444,58	104,80	0,00	0,62
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	10 700,00	10 678,00	0,00	0,00	22,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		23 720,00	21 047,32	104,80	0,00	2 567,88
023	Virement à la section d'investissement	133 715,57				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	17 500,00	17 332,33			167,67
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		151 215,57	17 332,33			133 883,24
TOTAL		174 935,57	38 379,65	104,80	0,00	136 451,12
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	36 720,00	15 553,00	1 565,00	0,00	19 602,00
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		36 720,00	15 553,00	1 565,00	0,00	19 602,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		36 720,00	15 553,00	1 565,00	0,00	19 602,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		36 720,00	15 553,00	1 565,00	0,00	19 602,00
Pour information		0,00				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	223 719,50	1 999,71	3 209,21	218 510,58
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	223 719,50	1 999,71	3 209,21	218 510,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 000,00	19 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	19 000,00	19 000,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	242 719,50	20 999,71	3 209,21	218 510,58
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	242 719,50	20 999,71	3 209,21	218 510,58
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	133 715,57			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	17 500,00	17 332,33		167,67
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	151 215,57	17 332,33		133 883,24
	TOTAL	151 215,57	17 332,33	0,00	133 883,24

CC DU HAUT-POITOU - ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE - CA - 2024

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 494,67		6 494,67
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 430,07		1 430,07
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	2 549,38	0,00	2 549,38
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	17 332,33	17 332,33
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	10 678,00		10 678,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	21 152,12	17 332,33	38 484,45

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	38 484,45
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	19 000,00	0,00	19 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 999,71	0,00	1 999,71
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	20 999,71	0,00	20 999,71

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	20 999,71
--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 118,00		17 118,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		17 118,00	0,00	17 118,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 118,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		17 332,33	17 332,33
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	17 332,33	17 332,33

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 332,33
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissements publics communaux et de coopération intercommunale : CC DU HAUT-POITOU (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 20006976300031

POSTE COMPTABLE : SGC POITIERS EXTERIEUR

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	6 822 124,53	6 545 961,07	-1 108 192,29 A1	-1 384 355,75
Investissement	3 364 829,70	3 344 639,34 (2)	-1 288 663,36 A2	-1 308 853,72
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	3 457 294,83	3 201 321,73 (3)	180 471,07 A3	-75 502,03

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes			Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	-1 384 355,75
Investissement	A2 + B2	-1 308 853,72
Fonctionnement	A3 + B3	-75 502,03

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET	A

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	A 3 457 294,83	G 3 201 321,73
	B 3 364 829,70	H 3 344 639,34
	+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C 0,00	I 180 471,07
	D 1 288 663,36	J 0,00
	(si déficit)	(si excédent)
	(si déficit)	(si excédent)
	=	=
	= A + B + C + D	= G + H + I + J
	8 110 787,89	6 726 432,14
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E 0,00	K 0,00
	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00
	= A + C + E	= G + I + K
	3 457 294,83	3 381 792,80
	= B + D + F	= H + J + L
	4 653 493,06	3 344 639,34
	= A + B + C + D + E + F	= G + H + I + J + K + L
	8 110 787,89	6 726 432,14

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	217 312,26	2 375,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		217 312,26	2 375,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 217 312,26	II 2 375,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	3 147 517,44	3 342 264,34
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 3 147 517,44	IV 3 342 264,34

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	3 364 829,70	II + IV	3 344 639,34
--------------	---------	---------------------	---------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	1 288 663,36	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	4 653 493,06	II + IV + VI + VII	3 344 639,34
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-1 308 853,72		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	7 421,91	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	74 Dotations et participations (1)	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	0,00
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	7 421,91	Total recettes de gestion des services	0,00
66 Charges financières	53 804,29	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 61 226,20	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 0,00

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	3 342 264,34	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	3 147 517,44
043 Opérations ordre intérieur de la section	53 804,29	043 Opérations ordre intérieur de la section	53 804,29
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 3 396 068,63	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 3 201 321,73

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	3 457 294,83	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	3 201 321,73
---	----------------	---------------------	---	----------------	---------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	180 471,07

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	3 457 294,83	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	3 381 792,80
---	--------------------	---------------------	---	---------------------	---------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	-75 502,03				
--	-------------------	--	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	217 312,26	0,00	217 312,26
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		3 147 517,44	3 147 517,44
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		217 312,26	3 147 517,44	3 364 829,70

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	1 288 663,36
---	---------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	7 421,91		7 421,91
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		53 804,29	53 804,29
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	53 804,29	0,00	53 804,29
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		3 342 264,34	3 342 264,34
Dépenses de fonctionnement – Total		61 226,20	3 396 068,63	3 457 294,83

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 375,00	0,00	2 375,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		3 342 264,34	3 342 264,34
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		2 375,00	3 342 264,34	3 344 639,34

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		3 147 517,44	3 147 517,44
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		53 804,29	53 804,29
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	3 201 321,73	3 201 321,73

Pour information R002 Résultat positif reporté	180 471,07
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).





HAUT  POITOU
Communauté de Communes

Directeur de publication : Benoît PRINÇAY

Imprimé à 43 exemplaires

Communauté de Communes du Haut-Poitou

10 avenue de l'Europe

86170 Neuville-de-Poitou

05 49 51 93 07

contact@cc-hautpoitou.fr

<https://cc-hautpoitou.fr/>

 /  /  Communauté de Communes du Haut-Poitou